



# RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL au 30 juin 2022

Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé 18 rue Salvador Allende, CS 50307, 86008 Poitiers - 399 780 097 RCS POITIERS - Société de courtage d'assurance inscrite au registre des intermédiaires en assurance sous le n° 07 023 896



[Ca-tourainepoitou.fr](https://www.ca-tourainepoitou.fr)

## SOMMAIRE

1	Examen de la situation financière et du résultat du 1er semestre 2022	4
1.1	La situation économique	4
1.1.1	Environnement économique et financier global	4
1.1.2	Activité de la Caisse régionale au cours de l'exercice	8
1.1.3	Les faits marquants	10
1.2	Analyse des comptes consolidés	10
1.2.1	Présentation du Groupe de la Caisse régionale	10
1.2.2	Résultat consolidé	11
1.2.3	Le bilan consolidé et variation des capitaux propres	12
1.3	Analyse des comptes individuels	14
1.3.1	Résultat financier sur base individuelle	14
1.3.2	Bilan et variation des capitaux propres sur base individuelle	16
1.3.3	Hors-bilan sur base individuelle	18
1.4	Capital social et sa rémunération	18
1.4.1	Les parts sociales	18
1.4.2	Les certificats coopératifs d'associé	18
1.4.3	Les certificats coopératifs d'investissement	18
1.5	Événements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe Caisse	19
1.6	Informations diverses	19
1.6.1	Bilan semestriel du contrat de liquidité	19
1.6.2	Calendrier de publication des résultats	20
2	Facteurs de risques et informations prudentielles	21
2.1	Informations prudentielles	21
2.2	Facteurs de risques	21
2.2.1	Risques de crédit et de contrepartie	22
2.2.2	Risques financiers	24
2.2.3	Risques opérationnels et risques connexes	28
2.2.4	Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou évolue	31
2.2.5	Risques liés à la stratégie et aux opérations	36
2.2.6	Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole	38
2.3	Gestion des risques	41
2.3.1	Risques de crédit	41
2.3.2	Risques de marché	48
2.3.3	Gestion du bilan	51
2.3.4	Risques opérationnels	59
2.3.5	Risques juridiques	63
2.3.6	Risques de non-conformité	63
3	Comptes consolidés	64
4	Rapports des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle	122

**Déclaration de la personne physique responsable du rapport semestriel de la Caisse Régionale de  
Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou**

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

Conformément à l'article cadre des dispositions de l'article 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, vous trouverez ci-dessous, la déclaration de M. Philippe Chatain, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, sur la responsabilité du rapport financier semestriel.

Je soussigné Philippe CHATAIN, Directeur Général de la Caisse Régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, atteste, à ma connaissance, que les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité ci-joint présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Tours, le 05 septembre 2022

Philippe CHATAIN



Directeur Général

# 1 Examen de la situation financière et du résultat du 1er semestre 2022

## 1.1 La situation économique

### 1.1.1 Environnement économique et financier global

Après une chute du PIB mondial de 3% en 2020, inédite depuis au moins quarante ans, l'année 2021 a été celle d'un rebond de l'activité tout aussi inédit, de plus de 6% – avec +5,7% Etats-Unis, +5,3% en zone euro et même +6,8% en France et +6,6% en Italie. 2022 s'annonçait comme l'année de la « normalisation », avec une croissance qui promettait de rester encore vigoureuse (+4,2% prévu en janvier 2022 par le FMI pour la croissance mondiale).

La hausse de l'inflation était cependant devenue l'inquiétude principale. Les prix des matières premières grimpaient et la demande des consommateurs, progressivement libérée des contraintes sanitaires et stimulée par les plans de relance (en particulier aux Etats-Unis), connaissait un vif rebond, tandis que l'offre très fortement perturbée par la pandémie peinait à y répondre. Ainsi, les chiffres d'inflation ne cessaient de surprendre à la hausse : aux Etats-Unis elle atteignait des niveaux inédits depuis quarante ans (+7,5% sur un an, en janvier) et la zone euro n'avait jamais connu une telle hausse des prix (5,1%). On pouvait néanmoins début 2022 escompter un ajustement progressif de l'offre à la demande et un retour rapide de l'inflation vers des niveaux plus proches des cibles des banques centrales.

La guerre engagée par la Russie contre l'Ukraine le 24 février a cependant constitué un nouveau choc puissant pour l'environnement mondial. Au terme de quatre mois de ce conflit, son issue militaire est loin d'être dessinée et l'on sait déjà que ses conséquences économiques et géopolitiques seront majeures et durables.

Plusieurs salves de sanctions contre la Russie ont rapidement été mises en place mais au-delà, la guerre entraîne des coupures physiques de production, des liaisons commerciales et des exportations sur le territoire ukrainien. Le blocage de la mer Noire a des répercussions majeures sur toutes les exportations russes, mais aussi d'Asie centrale. Les perturbations de l'économie mondiale depuis lors sont en conséquence très fortes. L'Europe est touchée au premier chef.

Si la Russie et l'Ukraine ont globalement un poids faible dans l'économie mondiale (3,5% du PIB mondial en parité de pouvoir d'achat) et le commerce international, les deux pays n'en constituent pas moins des acteurs décisifs sur des produits essentiels, comme le gaz, le pétrole, le blé, les engrais ou des métaux indispensables à certains secteurs industriels (aluminium, nickel et palladium notamment). Certains secteurs et certains pays sont très dépendants de ces importations : près d'un quart du pétrole brut raffiné et un tiers du gaz naturel consommé dans l'Union européenne proviennent de Russie (2019), la Russie représente 38% du pétrole et 49% du gaz importés par l'Allemagne, elle fournit 40% du gaz naturel consommé par l'Italie qui produit son électricité à 43% à partir de gaz naturel. La Russie ne représente que 1,1% des exportations françaises et 1,5% de ses importations. Celles-ci sont néanmoins très concentrées sur les hydrocarbures (43%, en particulier du gaz naturel) et les produits de raffinage et cokéfaction (35%). Toutefois, la Russie n'est que le deuxième fournisseur en gaz de la France (20% du total) après la Norvège (40%), de plus le gaz constitue une part très limitée du mix énergétique français.

C'est sur le prix des matières premières et de l'énergie que les impacts de la guerre se sont manifestés en premier lieu. Le baril de Brent a dépassé les 130 dollars début mars pour terminer le semestre

autour de 120 dollars soit une hausse de 55% depuis le début de l'année. Le prix du gaz naturel, très volatil au premier semestre 2022, a presque doublé entre la fin 2021 et fin juin 2022, alors que les prix étaient déjà en accélération rapide sur la seconde moitié de 2021. Le prix du blé a également été très chahuté terminant le semestre à 8,8 dollar le boisseau (après jusqu'à 12 dollars courant mars) soit un gain de 13% sur six mois et de 34% sur un an. En corollaire, l'inflation n'a cessé d'accélérer durant le semestre. En juin, elle a atteint 8,6% sur un an en zone euro, et 9,1% aux Etats-Unis. En France, les prix à la consommation ont crû de 5,8% sur un an, soit une inflation inégalée depuis 1985.

Les impacts de la guerre russo-ukrainienne se traduisent par ailleurs par un recul important de la confiance des agents économiques. A titre d'exemple, en France, l'indicateur de confiance des ménages a chuté de 103 en juin 2021 à 82 en juin 2022, soit un niveau équivalent aux plus bas historiques de mi-2008 (81) et de mi-2013 (79). L'indice du climat des affaires également a chuté mais reste à 104 (113 en juin 2021) au-dessus de la moyenne de long terme (100) encore porté par l'élan post-Covid.

Ainsi, les effets immédiats de la guerre russo-ukrainienne se diffusent au travers de trois canaux principaux : la confiance en constituant une source d'incertitudes très fortes, l'offre en introduisant des pénuries d'intrants conduisant à des difficultés de production, la demande en nourrissant l'inflation qui vient réduire le pouvoir d'achat des ménages et peser sur les charges des entreprises. Mais selon le degré d'éloignement et de dépendance et de robustesse post-pandémie, les pays sont très diversement affectés par ce nouveau choc. Toutefois, aucun n'échappe à l'accélération de l'inflation, qui pourtant était déjà élevée.

Par ailleurs, le semestre aura été émaillé de plusieurs confinements drastiques dans des grandes villes chinoises. Cela a contribué aux perturbations des chaînes d'approvisionnement mondiales et alimenté l'inflation. L'économie chinoise a en conséquence très nettement ralenti : après 4,8% sur un an au premier trimestre, la croissance a fortement décéléré au deuxième trimestre (+0,4%), bien en-deçà des attentes.

Les Etats-Unis ont conservé une activité dynamique même si le PIB s'est contracté de manière inattendue au premier trimestre, de 1,5% (/T4-2021) en rythme annualisé. Mais ce recul s'explique essentiellement par des effets de déstockages et le creusement du déficit extérieur alors que la demande domestique (consommation et investissement productif) a nettement accéléré durant le trimestre. Dans le même temps, le marché du travail reste tendu avec un taux de chômage de 3,6%.

En zone euro, le PIB avait globalement retrouvé son niveau pré-Covid (T4-2019) dès le T3-2021, tout comme en France. En Italie l'écart était quasiment comblé au T4-2021, tandis qu'il était encore de -1,1% en Allemagne et de -3,8% en Espagne. L'activité de la zone euro au T1-2022 a connu une progression modérée (+0,6% T2/T1 mais environ +0,2% sans les effets statistiques irlandais), freinée par la vague Omicron au début de l'année et les premiers effets de la forte hausse de l'inflation et de la guerre en Ukraine. Les dynamiques sont contrastées d'un pays à l'autre. Le marché du travail a cependant bien résisté à la crise sanitaire, et le taux de chômage a atteint 7% au T1-2022 contre 7,7% au T4-2019.

En France, au premier trimestre 2022, le PIB s'est légèrement contracté (-0,2% /T4-2021) du fait d'un recul de la demande intérieure. Pénalisée par les restrictions sanitaires et un recul du pouvoir d'achat en raison de la poussée d'inflation, la consommation des ménages a reculé de 1,5% au T1. Au T2, le PIB devrait néanmoins progresser légèrement, grâce à une activité plus soutenue dans les services.

En Italie, en dépit d'un environnement conjoncturel défavorable, la croissance a résisté au premier trimestre. Le PIB a progressé de 0,1% (/T4-2021), porté principalement par l'investissement, tandis que la consommation reculait, pénalisée par la forte inflation. L'accélération de l'inflation et les difficultés d'approvisionnement, avec une confiance des agents économiques qui se dégrade, devraient entraîner un léger recul du PIB au T2.

Face à une inflation galopante, et alors que les perspectives macroéconomiques sont assombries par la guerre, tout particulièrement en Europe, la tâche des banques centrales n'en a été rendue que plus complexe. La lutte contre l'inflation est devenue néanmoins la préoccupation centrale et a conduit à une rapide accélération de la normalisation des politiques monétaires. L'objectif premier est désormais d'éviter que les anticipations d'inflation ne dérapent afin de prévenir l'enclenchement d'une spirale inflationniste délétère.

Depuis son brusque revirement hawkish fin 2021, la Fed n'a fait que durcir sa position, l'inflation ayant constamment surpris à la hausse au cours du premier semestre 2022. Cela s'est traduit par la première hausse de 75 points de base (pdb) des taux directeurs depuis 1994 lors du FOMC de juin 2022, après la hausse de 25 pdb en mars et une autre de 50 pdb en mai. Parallèlement la Fed a entamé la normalisation de son bilan, en le réduisant de 47,5 milliards de dollars par mois depuis juin, rythme qui sera doublé en septembre.

L'horizon du resserrement de la politique monétaire de la BCE s'est également rapidement rapproché au fur et à mesure du semestre. Fin juin, la BCE a arrêté les achats nets du programme d'urgence (PEPP) en mars et annoncé la fin des achats nets au titres de l'APP début juillet.

Sous l'influence de la forte poussée de l'inflation qui suscite des resserrements monétaires plus volontaristes, les taux d'intérêt de marché se sont nettement redressés et se sont révélés plus volatils. La courbe des taux américains fin juin était plate, les taux à deux ans et à dix ans s'établissant tous deux à 3%, soit une hausse respective de 229 et 152 pdb sur le semestre. Les taux allemands à deux ans ont gagné 119 pdb depuis fin 2021, à 0,5% au 30 juin, alors qu'ils étaient négatifs depuis sept ans, et le taux à dix ans a gagné 155 pdb à 1,4% (après deux ans et demi en dessous de zéro). L'OAT à 10 ans, à 2% fin juin, a augmenté de 176 pdb et le BTP 10 ans de 221 pdb (3,4%), amenant les spreads par rapport au Bund à respectivement 58 et 202 pdb.

Dans ce contexte, l'euro a perdu 8% de sa valeur par rapport au dollar, pénalisé par le décalage des taux d'intérêt et des politiques monétaires et par des perspectives économiques davantage ternies en Europe par la guerre en Ukraine.

Enfin, du côté des marchés actions, après une certaine résistance au début de la guerre, les craintes d'un brusque ralentissement de l'économie, voire d'une récession ont enflé tout au long du semestre. Celui-ci s'est soldé par des baisses sensibles des indices boursiers : après des records historiques tout début janvier (à plus de 7300 pour le CAC 40), le S&P 500 aura perdu 20,6% et le CAC 40 17,2% sur le premier semestre 2022. La baisse de l'Euro Stoxx 50 est du même ordre (-19,6%).

## PERSPECTIVES

Alors que la situation militaire en Ukraine reste hautement incertaine, le scénario se fonde sur l'hypothèse d'un conflit durable, mais demeure empreint de risques extrêmement élevés.

Les économies sont confrontées à des chocs d'offre et de demande eux-mêmes issus d'un choc puissant d'inflation en amont voire de pénuries de matières premières ou d'intrants essentiels : car, outre la guerre, le Covid sévit encore et les dommages collatéraux de la stratégie « zéro-Covid » chinoise sont manifestes. L'inflation est donc appelée à rester durablement élevée et pèse fortement sur les perspectives. L'inflation moyenne est anticipée à 8,3% aux États-Unis et 8% en zone euro en 2022 et devrait rester bien au-delà de la cible de 2% de la Fed ou de la BCE, à 4,7% et 5,4%, respectivement, en 2023.

Loin de l'épicentre du conflit, et encore portés par la sur-stimulation liée à leur stratégie anti-Covid, les États-Unis devraient démontrer une assez belle résistance en 2022. La croissance se maintiendrait à un rythme (2,6% en moyenne) supérieur à la tendance cette année. La situation financière des ménages est en effet saine, avec notamment une épargne toujours abondante. Concentrées sur la partie basse du spectre des revenus, les fortes hausses de salaires alimentées par les tensions sur le marché du travail amortissent en outre partiellement la hausse des prix. Mais les facteurs de soutien

se dissipent et les risques s'accumulent. Leurs effets devraient se matérialiser en 2023 entraînant un ralentissement marqué : la croissance resterait positive mais, à 1,5%, fléchirait sous son rythme potentiel.

En zone euro, fondamentaux solides du secteur privé et rebond post-Omicron ne font pas le poids face aux dégâts liés à la guerre. La réduction des livraisons de gaz et l'embargo sur le pétrole et le charbon russes constituent un choc négatif d'offre important mais encore contenu et localisé. Selon les possibilités de substitution et selon le rôle plus ou plus moins critique que le gaz occupe dans les processus de production, secteurs et pays sont diversement affectés. Alors que la réponse des salaires à la hausse de l'inflation est supposée modérée, les mesures des États en faveur des ménages et le soutien supplémentaire du surplus d'épargne accumulé avec la crise ne compensent pas entièrement la perte de pouvoir d'achat qui se traduit par un net ralentissement de la consommation des ménages. Soutenue par un acquis de croissance élevé, la croissance reste bonne sur l'année (2,6%) mais le rythme trimestriel est en moyenne à peine supérieur à zéro. Sous l'effet d'une modération de l'inflation, la croissance rebondit modestement au deuxième semestre 2023 pour atteindre 1,1% en moyenne sur l'année 2023 mais souffre de limitations de production dans certains secteurs. La probabilité du scénario de risque est néanmoins élevée : celui d'une coupure totale de l'approvisionnement en gaz russe dont l'impact pourrait coûter près de 2 points de croissance.

En France, la poursuite de la reprise des activités de service au second semestre, devrait permettre à la croissance d'atteindre 2,4% en moyenne en 2022. Malgré la mise en place du bouclier tarifaire et la prochaine « loi pouvoir d'achat » et même si le marché du travail reste dynamique, le pouvoir d'achat des ménages devrait reculer en 2022 alors que l'inflation atteindrait 6% en moyenne sur l'année avant de ralentir progressivement en 2023. Cela pèserait sur la consommation des ménages, qui continuerait cependant à progresser en 2023 avec le ralentissement de l'inflation et une normalisation de l'activité dans certains secteurs comme l'automobile. Particulièrement dynamique en 2021, l'investissement des entreprises continuerait à être soutenu par le plan de relance en particulier dans certains secteurs industriels, même si les probables pressions sur les marges et la remontée des taux d'intérêt devraient inciter certaines entreprises à repousser leurs investissements. Au total, la croissance est attendue à 1,3% en 2023. Le marché du travail resterait bien orienté malgré un ralentissement des créations d'emplois après une année 2021 exceptionnelle. Une légère remontée du taux de chômage en 2023 n'est pas exclue.

En Italie, les perspectives pour le second semestre 2022 restent orientées à la baisse. La volonté exprimée par les pays européens de limiter leur dépendance au gaz russe devrait occasionner davantage de tensions sur les prix. De plus, le recours plus important au gaz naturel liquéfié pour remplir les stocks stratégiques nourrirait également l'inflation des produits énergétiques qui se répercutera sur les autres catégories de biens. Les marges de manœuvre de la politique budgétaire pour limiter les effets négatifs de l'inflation seront en outre contraintes par les incertitudes politiques et un contexte de hausse des taux qui risque de dégrader les conditions de financement des ménages et des entreprises. Enfin, l'enlisement du conflit en Ukraine donne également peu de perspectives à un redressement rapide de la confiance. L'économie italienne croîtrait encore de 2,5% en 2022 mais de seulement de 0,8% en 2023 quand se matérialiseront pleinement ces difficultés.

Du côté des pays émergent, le risque de stagflation plane lourdement. Les pays sont confrontés à un dilemme croissance/inflation aigu alors que les moyens propres à le résoudre sont minces (inexistants pour certains) et que le durcissement des conditions financières globales est un réel défi. Les pays émergents entrent donc dans une phase dangereuse qui menace les plus fragiles, fiscalement et/ou financièrement mais aussi socialement. Comme toujours, ils y entrent en ordre dispersé. La zone la plus sévèrement touchée est évidemment l'Europe centrale, tandis qu'à l'opposé, les pays du Golfe jouissent de leur rente énergétique. En ce qui concerne la Chine, la croissance ne devrait pas dépasser 4%. La deuxième partie de l'année va être marquée par les célébrations du 20e Congrès du Parti

communiste chinois, avant lesquelles il y a peu de chance de voir les autorités lâcher du lest sur les mesures sanitaires. Dans ce contexte, seule la demande publique – et, éventuellement, la demande extérieure – pourra tirer la croissance.

Au fur et à mesure de l'accélération et de la diffusion de l'inflation, mais aussi du risque de la voir s'installer plus durablement, le discours puis les actions des banques centrales se sont durcis.

Les États-Unis sont naturellement en avance dans le resserrement monétaire et une nouvelle série de relèvements rapides, de 200 pdb au total, est attendue, portant le taux cible des *Fed Funds* à 3,50%-3,75% fin 2022. En dépit de la priorité accordée à l'inflation, le ralentissement anticipé de l'économie pourrait inciter la Fed à la prudence et à marquer une pause l'année prochaine : le taux des *Fed Funds* se stabiliserait en 2023. Par ailleurs, la normalisation du bilan de la Fed se poursuivra comme annoncée.

En zone euro, la BCE a initié un cycle de resserrement en juillet : après l'arrêt du PEPP en mars, les achats nets au titre de l'APP s'arrêtent début juillet et la BCE a effectué une première hausse de ses trois taux directeurs, plus importante qu'annoncée, de 50 pdb, portant le taux de dépôt à 0%, le taux de refinancement à 0,50% et le taux de prêt marginal à 0,75%. La priorité clairement accordée à l'inflation par la BCE devrait la conduire à opérer encore plusieurs hausses de taux d'ici mars 2023 (portant le taux de dépôt vers 1,5%). Elle les stabiliserait ensuite, face à des signes clairs de ralentissement économique qui la conduiront à un plus grand pragmatisme. Parallèlement, les remboursements de TLTRO au cours de 2023 devraient accentuer l'orientation restrictive de la politique monétaire, par le canal du resserrement quantitatif (réduction de la liquidité excédentaire et retour des collatéraux de la BCE vers les banques, puis les investisseurs).

Le mouvement de hausse des taux d'intérêt de marché du premier semestre a vocation à se poursuivre. En zone euro, il se double de tensions sur les primes de risque souverain, qui constituent un point de vigilance pour la BCE vis-à-vis de l'efficacité de la transmission de sa politique monétaire au sein de la zone euro. Le Bund à 10 ans atteindrait 2,5% fin 2022 pour diminuer ensuite jusqu'à 2,1% fin 2023. Les *spreads* devraient s'écarter pour atteindre 70 pdb pour l'OAT et 250 pdb pour le BTP italien fin 2023. L'évolution de la politique monétaire et des taux recentre l'attention des marchés sur les trajectoires de dettes publiques ce qui contribue à l'écartement des *spreads* et pourrait faire ressurgir le risque de fragmentation financière. A cet égard, la BCE a précisé lors de sa réunion du 21 juillet les contours du programme « anti-fragmentation » annoncé en juin, avec, outre la flexibilité qu'elle s'accorde dans les réinvestissements du PEPP, le nouvel Instrument de protection de la transmission (TPI), qui consistera en des achats de titres de dette émis par le secteur public. Mais les critères de déclenchement de cet outil ne sont pas connus et il devra convaincre les marchés, à l'heure où une crise politique s'est ouverte en Italie, pour que l'élargissement des *spreads* reste contenu.

Aux États-Unis, la remontée agressive des taux directeurs devrait conduire à un taux *Treasuries* dix ans proche de 3,4% au T3 avant de redescendre vers 3% fin 2022 et 2,8% fin 2023, la courbe des taux étant inversée sur la période.

### 1.1.2 Activité de la Caisse régionale au cours de l'exercice

(en millions d'euros)	30/06/2021	30/06/2022	Variation
Encours de crédits (réintégration de 223 M€ de crédits titrisés et auto-souscrits)	11 679	12 152	+4,1%
Encours de collecte globale (bilan, assurance vie et titres)	16 141	16 756	+3,8%
Encours de collecte bilan (dépôts, épargne)	10 679	11 429	+7,0%

Depuis le début de l'année, plus de 11 000 nouveaux clients ont rejoint les plus de 533 000 particuliers, professionnels, entreprises, collectivités et associations qui font déjà confiance au Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou.

Au premier semestre 2022, c'est plus de 1,2 milliards d'euros de nouveaux crédits qui ont été décaissés, dont 640 millions d'euros de crédit habitat, avec une part de marché à plus de 36% et un encours de 7,4 milliards d'euros en progression de 5,7%. Par ailleurs 109 millions d'euros ont financé les nouveaux projets en crédits à la consommation (véhicules ou équipement des ménages), qui atteignent près de 600 millions d'euros d'encours et plus de 37% de part de marché, grâce notamment à la diffusion de la pré-attribution qui permet au client de connaître par avance le montant et le taux du financement déblocable en agence ou en ligne.

L'activité des professionnels, agriculteurs, entreprises et collectivités publiques connaît une dynamique importante et a été soutenue par près de 460 millions d'euros de crédits, un accompagnement en hausse de presque 25% par rapport au premier semestre 2021, grâce à la pré-attribution, à des accords avec des distributeurs locaux pour le financement sur le lieu de vente et surtout grâce à la mobilisation des équipes dédiées (plus de 300 salariés).

L'encours total des crédits dépasse ainsi les 12 milliards d'euros, en progression de plus de +4% sur un an.

Le financement en circuit court de l'économie du territoire est assuré par la hausse de 7% de la collecte bilan pour un encours de 11,4 milliards d'euros. La collecte globale, qui inclut l'assurance vie et les titres, s'élève désormais à 16,8 milliards d'euros (+3,8% sur un an).

L'intérêt porté à la qualité de la relation avec tous les clients permet de faire progresser l'Indice de Recommandation sur l'ensemble des marchés, avec plus de 375 000 contacts clientèles et 120 000 rendez-vous sur le premier semestre.

Enfin, actrices clés des liens sociaux, les plus de 13 500 associations clientes (plus d'une association cliente sur deux en Indre-et-Loire et en Vienne) ont été rejointes par 450 nouvelles structures. Elles ont été attirées par des offres dédiées en banque et assurance et par des accompagnements mutualistes (subventions, dons de matériels, communication sur leurs événements).

Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a présenté en juin son nouveau projet d'entreprise « Ensemble 2025 ». Fruit d'une démarche collective, ce nouveau projet accompagne toutes les transitions et toutes les clientèles dans leurs mutations notamment énergétique. Le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou continuera ainsi à agir pour le territoire, à renforcer la cohésion sociale et à accompagner tous les clients et sociétaires avec plus de deux clients sur trois sociétaires. Au total, l'accroissement du fonds de commerce reposera sur la satisfaction des besoins clients dans une approche innovante de long terme reposant sur des salariés compétents et engagés.

### 1.1.3 Les faits marquants

#### FCT Crédit Agricole Habitat 2022

Au 30/06/2022, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2022) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales, le 9 mars 2022. Cette transaction est un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au FCT Crédit Agricole Habitat 2022 pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres seniors adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédit (50%), fonds d'investissement (25%), banques centrales (25%)).

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 18,7 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2022. Elle a souscrit pour 2,6 millions d'euros de titres subordonnés.

Par ailleurs, l'entité FCT Crédit Agricole Habitat 2017 est sortie du périmètre, l'opération de titrisation émise sur le marché ayant été débouclée le 28 mars 2022.

Au 30 juin 2022, la Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

## 1.2 Analyse des comptes consolidés

### 1.2.1 Présentation du Groupe de la Caisse régionale

La Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou présente des comptes consolidés en appliquant les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

En accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle régionale constituée de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Le périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a évolué au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022 :

- Entrée au périmètre de consolidation : FCT CA Habitat 2022
- Sortie du périmètre de consolidation : FCT CA Habitat 2017

Le Groupe est constitué de :

- La Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou
- 64 Caisses locales de Crédit Agricole affiliées à la Caisse régionale
- La SAS Foncière TP
- La SAS CATP Expansion
- La SAS Square Habitat TP : intégrée au périmètre des comptes consolidés depuis le 31 décembre 2021.

- Les FCT CA Habitat 2018, 2019, 2020 & 2022, issus des opérations de titrisation des créances habitat des Caisses régionales du Groupe Crédit Agricole réalisées en Avril 2018, Mai 2019, Mars 2020 et Mars 2022.
- Ces sociétés sont toutes consolidées selon la méthode de l'Intégration Globale

## 1.2.2 Résultat consolidé

(en milliers d'euros)	30/06/2021	30/06/2022	Variation
Produit Net Bancaire	158 771	192 768	21,4%
Charges générales d'exploitation	-91 608	-102 749	12,2%
Résultat brut d'exploitation	67 163	90 019	34,0%
Coût du risque	-12 669	-24 962	97,0%
Résultat d'exploitation	54 494	65 057	19,4%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	5	1	NS
Charges Fiscales	-9 976	-6 950	-30,3%
Résultat Net	44 523	58 108	30,5%
Résultat Net part du groupe	44 523	58 108	30,5%

### Comparaison comptes individuels et consolidés

(en milliers d'euros)	Individuels 30/06/2022	Consolidés		Variation	
		30/06/2022	30/06/2021	Consolidés/ Individuels	Consolidés 2022/2021
Produit Net Bancaire	170 015	192 768	158 771	13,4%	21,4%
Résultat Brut d'Exploitation	77 127	90 019	67 163	16,7%	34,0%
Coût du risque (dont FRBG en social)	-24 295	-24 962	-12 669	2,7%	97,0%
Gains ou pertes nets sur autres actifs	684	1	5	NS	NS
Charges Fiscales	-8 986	-6 950	-9 976	-22,7%	-30,3%
Résultat Net	44 530	58 108	44 523	30,5%	30,5%

Le **PNB consolidé** progresse de +21,4 % et le **résultat consolidé** est en hausse de +30,5 %.

Les incidences du passage du résultat social au résultat consolidé proviennent, pour l'essentiel :

- De l'intégration du compte de résultat des Caisses locales : PNB (+2,7 m€) et Résultat (+2,3 m€) ;
- De l'intégration du compte de résultat de filiales consolidées : PNB (+13,4 m€) et Résultat (+5,5 m€)
- De l'intégration du compte de résultat du Fonds Commun de Titrisation ;
- De l'élimination des écritures réciproques ;

- De la mise en œuvre des normes IFRS :

(en millions d'euros)	30/06/2021	30/06/2022	Variation	
<b>Résultat social Caisse régionale</b>	<b>40,4</b>	<b>44,5</b>	<b>4,1</b>	<b>10,1%</b>
Retraitement lié à l'étalement d'indemnités de remboursement anticipées payées / reçues qui sont comptabilisées flat en normes sociales	-3,3	-7,3	-3,9	119,6%
Retraitement sur actifs financiers classés en Juste Valeur par Résultat	3,9	12,8	8,9	229,5%
Charges de fonctionnement	-1,9	-2,7	-0,9	47,1%
Fiscalité différée (décalage entre les normes fiscales françaises et les normes fiscales internationales)	2,0	4,2	2,2	109,5%
Contribution des Caisses locales, des filiales consolidés et du fonds commun de titrisation	3,3	6,6	3,3	98,8%
<b>Résultat consolidé</b>	<b>44,5</b>	<b>58,1</b>	<b>13,6</b>	<b>30,5%</b>

### 1.2.3 Le bilan consolidé et variation des capitaux propres

BILAN ACTIF (en milliers d'euros)	31/12/2021	30/06/2022	Variation	
			Montants	%
Caisse, banques centrales	56 287	56 530	243	0,4%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	212 565	266 401	53 836	25,3%
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	13 163	69 128		
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>	199 402	197 273		
Instruments dérivés de couverture	14 815	161 494	146 679	990,1%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 375 185	1 310 406	-64 779	-4,7%
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>	98 203	34 829		
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>	1 276 982	1 275 577		
Actifs financiers au coût amorti	14 185 099	14 364 549	179 450	1,3%
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>	1 952 486	1 891 235		
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>	11 677 998	11 874 976		
<i>Titres de dettes</i>	554 615	598 338		
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	96 269	-129 009	-225 278	-234,0%
Actifs d'impôts courants et différés	57 251	64 156	6 905	12,1%
Comptes de régularisation et actifs divers	275 472	182 364	-93 108	-33,8%
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Participation aux bénéfices différée				
Participation dans les entreprises mises en équivalence				
Immeubles de placement	63 308	70 249	6 941	11,0%
Immobilisations corporelles	60 246	57 829	-2 417	-4,0%
Immobilisations incorporelles	2 378	2 363	-15	-0,6%
Ecarts d'acquisition	3 579	3 579	0	NS
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>16 402 454</b>	<b>16 410 911</b>	<b>8 457</b>	<b>0,1%</b>

BILAN PASSIF (en milliers d'euros)	31/12/2021	30/06/2022	Variation	
			Montants	%
Banques centrales				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	15 227	65 787	50 560	332,0%
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>	15 227	65 787		
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>				
Instruments dérivés de couverture	145 812	37 866	-107 946	-74,0%
Passifs financiers au coût amorti	13 428 660	13 271 117	-157 543	-1,2%
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>	8 384 100	8 259 680		
<i>Dettes envers la clientèle</i>	4 848 117	4 957 607		
<i>Dettes représentées par un titre</i>	196 443	53 830		
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-483	-20 141	-19 658	4070,0%
Passifs d'impôts courants et différés	33	10 842	10 809	32754,5%
Comptes de régularisation et passifs divers	248 397	437 760	189 363	76,2%
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées				
Provisions techniques des contrats d'assurance				
Provisions	66 740	59 133	-7 607	-11,4%
Dettes subordonnées				
<b>Total dettes</b>	<b>13 904 386</b>	<b>13 862 364</b>	<b>-42 022</b>	<b>-0,3%</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>2 498 068</b>	<b>2 548 547</b>	<b>50 479</b>	<b>2,0%</b>
Capitaux propres part du Groupe	2 498 068	2 548 547	50 479	2,0%
Capital et réserves liées	621 679	632 104	10 425	1,7%
Réserves consolidées	1 455 701	1 514 442	58 741	4,0%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	348 148	343 893	-4 255	-1,2%
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées				
Résultat de l'exercice	72 540	58 108	-14 432	-19,9%
Participations ne donnant pas le contrôle				
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>16 402 454</b>	<b>16 410 911</b>	<b>8 457</b>	<b>0,1%</b>

### Comparaison comptes individuels et consolidés

(en milliers d'euros)	Individuels 30/06/2022	Consolidés		Variation	
		30/06/2022	31/12/2021	Consolidés/ Individuels	Consolidés 2022/2021
Total Bilan	16 086 107	16 410 911	16 402 454	2,0%	0,1%
Capitaux propres	1 716 497	2 548 547	2 498 068	48,5%	2,0%

Les **capitaux propres consolidés** s'élèvent à 2 549 millions d'euros et progressent de +2 % par rapport au 31/12/2021.

**Les incidences du passage des comptes individuels aux comptes consolidés proviennent, pour l'essentiel :**

- De l'intégration des capitaux propres des Caisses locales (+ 408,1 m€) ;
- De l'élimination des écritures réciproques ;

- De la mise en œuvre des normes IFRS :
  - Plus-values latentes sur titres de placement et de participations classés actifs financiers classés en Juste Valeur par Capitaux Propres : + 347,2 m€ ;
  - Elimination des titres intra Groupe : - 55,8 m€ ;
  - Réserves consolidées : + 133,2 m€

Les capitaux propres progressent notamment par :

(en millions d'euros)	2021	2022
<b>Capitaux propres consolidés en début de période</b>	<b>2 220,4</b>	<b>2 498,1</b>
Résultat en formation	44,5	58,1
Dividendes versés	-12,9	-13,8
Revalorisation du portefeuille de titres de placement et de titres de participation classés en Juste Valeur par résultat	73,4	-6,8
Revalorisation des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière	-	2,5
Progression du capital des Caisses locales	17,4	10,9
Autres impacts	-1,1	-0,5
<b>Capitaux propres consolidés en fin de période</b>	<b>2 498,1</b>	<b>2 548,5</b>

## 1.3 Analyse des comptes individuels

### 1.3.1 Résultat financier sur base individuelle

(en milliers d'euros)	30/06/2021	30/06/2022	Variation
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	66 491	77 012	15,8%
Produits nets de commissions	60 646	67 118	10,7%
Produits nets sur opérations financières	25 008	24 485	-2,1%
Autres produits d'exploitation	1 297	1 400	7,9%
<b>Produit net bancaire</b>	<b>153 442</b>	<b>170 015</b>	<b>10,8%</b>
Frais de personnel	-52 127	-53 411	2,5%
Autres frais administratifs	-33 745	-35 559	5,4%
Dotations aux amortissements	-3 625	-3 918	8,1%
<b>Résultat brut d'exploitation</b>	<b>63 945</b>	<b>77 127</b>	<b>20,6%</b>
Coût du risque	-11 931	-24 295	103,6%
Résultat net sur actifs immobilisés	47	684	1355,3%
FRBG	0	0	-
Charge fiscale	-11 614	-8 986	-22,6%
<b>Résultat net</b>	<b>40 447</b>	<b>44 530</b>	<b>10,1%</b>

#### Le produit net bancaire

Le Produit Net Bancaire, qui mesure l'activité des établissements bancaires, s'établit à 170 millions d'euros, en progression de +10,8 %. Il bénéficie de plusieurs éléments exceptionnels pour un montant proche de 25 millions d'euros (accroissement des dividendes versés par Crédit Agricole S.A., reprise de provision sur l'épargne logement suite à la hausse des taux, ajustement de modèle de couverture de taux).

Les produits nets d'intérêts et revenus assimilés s'élèvent à 77 millions d'euros, en progression par rapport au 30/06/2021 de 15.8%. Ils comprennent les intérêts perçus sur les financements à la clientèle, les intérêts des placements monétaires et de fonds propres, déduction faite des charges associées, telles que les charges sur avances de Crédit Agricole S.A., les coûts de la collecte monétaire, et le résultat net de la macro-couverture des opérations de protection contre le risque de taux. Ce poste intègre une reprise de provision épargne logement de 8,8 millions d'euros au 30/06/2022 (provision stable au 30/06/2021), et un produit lié à un ajustement de modèle de couverture de taux.

La marge d'intérêt commence à être impactée par la remontée brutale des taux d'intérêt sur le premier semestre 2022, impact plus important sur les ressources financières que sur les crédits octroyés aux clients.

Les produits nets de commission enregistrent la rémunération versée par Crédit Agricole S.A. pour le placement des produits d'épargne ainsi que celle relative à la vente de produits et services à la clientèle : ils s'élèvent à 67,1 millions d'euros, en progression de +10,7 % par rapport au 30/06/2021. Cette augmentation est portée par les assurances, les services relatifs au fonctionnement des comptes ainsi qu'à des opérations ponctuelles de couvertures de taux pour les clients.

Les produits nets sur opérations financières comprennent notamment les produits financiers issus des emplois de fonds propres en titres de placement.

Au 30/06/2022, ce poste s'élève à 24,5 millions d'euros, du fait principalement de l'acompte sur dividende versé par la SAS Rue La Boétie qui s'élève à 31,6 millions d'euros au 30/06/2022 (contre 20 millions d'euros au 30/06/2021).

La forte volatilité des marchés impacte les provisions comptabilisées sur le portefeuille de titres de placement, tandis que ce dégage un effet favorable sur le portefeuille d'obligations d'état français indexés sur l'inflation.

### **Les charges générales d'exploitation**

Les charges générales d'exploitation recouvrent les moyens mis en œuvre en matière de ressources humaines, matérielles et les moyens engagés dans le développement du digital. Elles s'élèvent à 88,9 millions d'euros (hors amortissements) au 30/06/2022 en progression de 3,4 millions d'euros (+3,8 %) :

- Les charges de personnel sont en progression de +2,5 % à 53,4 millions d'euros ;
- Les autres frais de fonctionnement (y compris les dotations aux amortissements et provisions) augmentent de 2,1 millions d'euros à 39,5 millions d'euros.

Elles sont maîtrisées tout en poursuivant la politique de recrutement et de formation (90 nouveaux embauchés CDI sur le semestre pour renforcer les lignes commerciales et créer des viviers pour offrir toutes les compétences attendues lors des prises de postes) ainsi que l'investissement dans le réseau d'agences et le digital.

Le Revenu Brut d'Exploitation qui en résulte s'établit à 77,1 millions d'euros, en progression de +20,6 %.

### **Le coût du risque**

La variation du coût du risque d'une année sur l'autre résulte des mouvements relatifs aux dépréciations sur clients douteux et litigieux, aux provisions bâloises et aux autres provisions liées à des risques de crédit (engagements par signature et litiges clients notamment).

Le coût du risque s'élève à -24,3 millions d'euros. Le poids des encours en défaut est en baisse et s'établit à 1,49 % au 30/06/2022 (-0,22 pt sur 1 an). Leur niveau de couverture par les dépréciations s'établit à 60 % (contre 61 % au 30/06/2021). Dans un environnement incertain, les provisions bâloises d'anticipation ont été renforcées de +25,2 millions d'euros sur la période eu égard au contexte macro-économique alors que le risque causé reste très faible.

### **Le résultat net**

Le résultat net est en progression de +10,1 % à 44,5 millions d'euros, après :

- Le résultat net sur actifs immobilisés qui ressort à 684 000 euros au 30/06/2022 (contre 47 000 euros au 30/06/2021) ;
- L'imputation de l'impôt sur les sociétés pour 9 millions d'euros, qui est en recul de -22,6 %, avec une diminution du taux d'impôt par rapport à 2021 ainsi que de la base imposable.

### **1.3.2 Bilan et variation des capitaux propres sur base individuelle**

Au 30/06/2022, le bilan de la Caisse régionale progresse de +0,6 % par rapport à fin 2021 pour s'élever à 16,1 milliards d'euros.

#### **À L'ACTIF :**

<b>(en milliards d'euros)</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>30/06/2022</b>	<b>Variation</b>
Crédits clients	11,5	11,8	2,3%
Trésorerie et banques	2,3	2,3	0,3%
Immobilisations et titres	1,9	1,8	-4,2%
Comptes d'encaissement et de régularisation	0,3	0,2	-30,4%
<b>TOTAL</b>	<b>16,0</b>	<b>16,1</b>	<b>0,6%</b>

Les principales évolutions du bilan actif sur le 1<sup>er</sup> semestre sont :

- Les opérations avec la clientèle qui s'établissent à 11,8 milliards d'euros au niveau individuel et représentent 73,2 % du total de l'actif. Sur le 1<sup>er</sup> semestre, 1,2 milliards d'euros de crédits ont été réalisés (-5,1 % par rapport au 1<sup>er</sup> semestre 2021). Le marché de l'habitat recule avec 640 millions d'euros de financements réalisés, le relais étant pris par l'ensemble des marchés Entreprises, Professionnels et Agriculture avec 460 millions d'euros de financements réalisés.
- Le poste « Trésorerie et banques » correspond aux placements des excédents monétaires de la Caisse régionale, à vue et à terme, ainsi qu'aux encaisses détenues par les agences. Au 30/06/2022, ce poste s'établit à 2,3 milliards d'euros.
- Le poste « Immobilisations et titres » se compose des immobilisations, des titres de participation et des placements de la Caisse régionale. Il s'élève à 1,8 milliards d'euros au 30/06/2022.
- Le compartiment « Comptes d'encaissements et de régularisation » comprend les produits à recevoir, les comptes techniques d'encaissements et les débiteurs divers.

**AU PASSIF :**

(en milliards d'euros)	31/12/2021	30/06/2022	Variation
Opérations internes au Crédit Agricole	8,4	8,3	-1,4%
Comptes créditeurs de la clientèle	4,9	5,0	2,3%
Compte de tiers et divers	0,3	0,5	78,1%
Provisions, dettes subordonnées et FRBG	0,8	0,6	-16,8%
Capitaux propres	1,7	1,7	2,1%
<b>TOTAL</b>	<b>16,0</b>	<b>16,1</b>	<b>0,6%</b>

Les principales évolutions du bilan passif sur le 1<sup>er</sup> semestre sont :

- Le poste « opérations internes au Crédit Agricole » qui se compose principalement des avances et emprunts accordés par Crédit Agricole S.A. et nécessaires au refinancement de l'encours des prêts :
  - Les « avances globales » peuvent être sollicitées auprès de Crédit Agricole S.A. depuis le 1er janvier 2005, à hauteur maximale de 50 % des nouvelles réalisations de crédits amortissables de 24 mois ou plus. L'encours est de 2,1 milliards d'euros.
  - Les « avances miroirs » représentent 50 % des ressources d'épargne collectées par la Caisse régionale et remontées à Crédit Agricole S.A. Ce poste progresse en même temps que l'épargne bancaire de la clientèle. Ce poste représente 2 542 millions d'euros.
  - Les emprunts en blanc sollicités auprès de Crédit Agricole S.A. s'élèvent à 3 461 millions d'euros.
- Le poste « comptes créditeurs de la clientèle » comprend la collecte faite auprès de la clientèle en Dépôts à Vue et en Dépôts à Terme et atteint 5 milliards d'euros sous l'effet du développement des Dépôts à Vue.
- Les « comptes de tiers et divers » sont principalement constitués des charges à payer et des flux financiers à régler. Ce poste s'élève à 0,5 millions d'euros.
- Le poste « provisions, dettes subordonnées et FRBG » peut se détailler comme suit :
  - Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 215,2 millions d'euros et progressent de +8 %. Les provisions baloises sur créances saines et sensibles progressent de +25,2 millions d'euros sur le 1er semestre.
  - Le montant des dettes subordonnées s'élève à 351 millions d'euros et comprend les dépôts des Caisses Locales (BMTN et comptes courants bloqués).
  - Le FRBG contribue à la solidité de la Caisse régionale, il est stable par rapport au 31 décembre 2021 (63,7 millions d'euros).
- Les capitaux propres s'élèvent à 1 716 millions d'euros (+2,1 %), ils sont constitués du capital social pour 96 millions d'euros, des primes d'émission pour 199 millions d'euros, des réserves pour 1 376 millions d'euros et du résultat net généré au 1<sup>er</sup> semestre pour 44,5 millions d'euros.

### 1.3.3 Hors-bilan sur base individuelle

(en millions d'euros)	31/12/2021	30/06/2022	Variation
<b>Engagements donnés</b>	<b>1,8</b>	<b>1,8</b>	<b>-1,1%</b>
Engagement de financement	1,4	1,4	-0,3%
Engagement de garantie	0,4	0,4	-4,2%
Engagement sur titres	0,0	0,0	-14,7%

(en milliards d'euros)	31/12/2021	30/06/2022	Variation
<b>Engagements reçus</b>	<b>3,9</b>	<b>4,1</b>	<b>4,2%</b>
Engagement de financement	0,0	0,0	-1,1%
Engagement de garantie	3,9	4,0	4,2%
Engagement sur titres	0,0	0,0	484,4%

Les **engagements donnés** s'élèvent 1 819 millions d'euros, en recul sensiblement de -1,1 % par rapport au 31/12/2021.

Les **engagements reçus** s'élèvent à 4 055 millions d'euros en progression de +4,2 %, en raison de l'augmentation de notre encours de crédits habitat garanti par la CAMCA (société de caution).

## 1.4 Capital social et sa rémunération

Le capital social de la Caisse régionale n'a pas évolué entre le 31/12/2021 et le 30/06/2022.

### 1.4.1 Les parts sociales

Exercices	Total net versé	Taux d'intérêt net
2019	837 709,04	1,50%
2020	837 709,04	1,50%
2021	893 556,30	1,60%

### 1.4.2 Les certificats coopératifs d'associé

Exercices	Total net versé	Dividende net par CCA
2019	5 124 536,27	3,24
2020	4 618 409,24	2,92
2021	4 713 308,06	2,98

### 1.4.3 Les certificats coopératifs d'investissement

Chaque année, la Caisse régionale propose à l'Assemblée Générale de ses sociétaires de distribuer aux porteurs de CCI/CCA, un montant annuel d'au moins 30 % du résultat net social appliqué à la quote-part du capital représentée par ces titres.

Ainsi, au titre de l'exercice 2021, un dividende de 2,98 euros a été proposé et approuvé en Assemblée Générale. Il a été versé le 19 mai 2022.

Ci-dessous la distribution des 3 derniers exercices :

Exercices	Total net versé	Dividende net par CCI
2019	3 491 187,48	3,24
2020	3 126 306,76	2,92
2021	3 172 829,84	2,98

## 1.5 Evénements postérieurs à la clôture et perspectives pour le groupe Caisse

Par un arrêt rendu le 13/07/2022, la Cour de cassation a confirmé la mise hors de cause de la Caisse régionale dans le litige l'opposant à la SCI ROMIS, en présence de la société Pacifica et de la société Hospitalière d'assurances mutuelles.

La Cour de cassation a confirmé la décision rendue par la Cour d'appel, ce qui met un terme définitif à ce litige.

Sur ce dossier, la Caisse régionale avait constitué une provision à hauteur de 600 milliers d'euros, provision qui sera reprise sur le second semestre 2022.

## 1.6 Informations diverses

### 1.6.1 Bilan semestriel du contrat de liquidité

Le programme de rachat de CCI est destiné à permettre à la Caisse régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses CCI en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- d'assurer l'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AMAFI ;
- de procéder à l'annulation des CCI acquis.

Synthèse du programme de rachat des CCI	Objectif Animation du marché	Objectif Annulation des CCI	Cumul
Nbre de CCI détenus au 31/12/2021	8 304	3 869	12 173
Nbre de CCI acquis en 2022	2 246	6 636	8 882
Cours moyen des titres acquis en 2022	74,35 €	76,64 €	76,06 €
Nbre de CCI vendus en 2022	2 264		2 264
Cours moyen des titres vendus en 2022	75,85 €		75,85 €
Nbre de CCI annulés en 2022		0	0
Nbre de CCI détenus au 30/06/2022	8 286	10 505	18 791
Cours moyen des titres détenus au 30/06/2022	89,12 €	79,55 €	83,77 €
Valeur d'acquisition des CCI détenus au 30/06/2022	738 479,23 €	835 648,45 €	1 574 127,68 €
Pourcentage de détention au 30/06/2022	0,8%	1,0%	1,8%

## 1.6.2 Calendrier de publication des résultats

Date	Événement
08 février 2022	Communication sur les résultats de l'exercice 2021*
25 mars 2022	Assemblée Générale
02 mai 2022	Information financière 1er trimestre 2022*
02 août 2022	Communication sur les résultats du 1 <sup>er</sup> semestre 2022*
31 octobre 2022	Information financière 3 <sup>ème</sup> trimestre 2022*

\* Ces informations sont publiées avant Bourse.

## 2 Facteurs de risques et informations prudentielles

### 2.1 Informations prudentielles

Dans le cadre des accords de Bâle 3, le règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 (*Capital Requirements Regulation*, dit « CRR ») tel que modifié par CRR n° 2019/876 (dit « CRR 2 ») impose aux établissements assujettis (incluant notamment les établissements de crédit et les entreprises d'investissement) de publier des informations prudentielles. Ces informations sont à disposition sur le site internet de la Caisse régionale dans le document « Informations au titre du Pilier 3 ».

L'adéquation du capital en vision réglementaire porte sur les ratios de solvabilité et sur le ratio de levier. Chacun de ces ratios rapporte un montant de fonds propres prudentiels à une exposition en risque ou en levier.

Fonds propres prudentiels phasés simplifiés (en milliers d'euros) et ratios de solvabilité (en %)	30/06/2022	31/12/2021
<b>FONDS PROPRES DE BASE DE CATEGORIE 1 (CET1)</b>	<b>1 391 429</b>	<b>1 420 276</b>
dont Instruments de capital et réserves	2 489 016	2 482 004
dont Filtres prudentiels et autres ajustements réglementaires	(1 097 587)	(1 061 728)
<b>FONDS PROPRES ADDITIONNELS DE CATEGORIE 1</b>	-	-
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 1 (TIER 1)</b>	<b>1 391 429</b>	<b>1 420 276</b>
<b>FONDS PROPRES DE CATEGORIE 2</b>	-	-
<b>FONDS PROPRES TOTAUX</b>	<b>1 391 429</b>	<b>1 420 276</b>
<b>TOTAL DES EMPLOIS PONDÉRÉS (RWA)</b>	<b>5 267 842</b>	<b>5 112 551</b>
<b>RATIO CET1</b>	<b>26,41%</b>	<b>27,78%</b>
<b>RATIO TIER 1</b>	<b>26,41%</b>	<b>27,78%</b>
<b>RATIO TOTAL CAPITAL</b>	<b>26,41%</b>	<b>27,78%</b>
<b>TOTAL DE L'EXPOSITION EN LEVIER</b>	<b>15 205 121</b>	<b>14 190 663</b>
<b>RATIO DE LEVIER</b>	<b>9,15%</b>	<b>10,01%</b>

Au 30 juin 2022, les ratios de solvabilité et le ratio de levier de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou sont au-dessus des exigences minimales qui s'imposent.

### 2.2 Facteurs de risques

Cette partie présente les principaux risques auxquels la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou est exposée, ainsi que les principaux risques liés à la détention des actions et titres obligataires émis par la Caisse régionale du fait de sa structure. D'autres parties du présent chapitre exposent l'appétence au risque de la Caisse régionale et les dispositifs mis en œuvre pour les gérer. L'information relative à la gestion des risques auxquels la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou est exposée est présentée en conformité avec la norme IFRS 7 relative aux informations à fournir sur les instruments financiers.

Les risques propres à l'activité de la Caisse régionale sont présentés dans la présente section sous les six catégories suivantes : (i) risques de crédit et de contrepartie, (ii) risques financiers, (iii) risques

opérationnels et risques connexes, (iv) risques liés à l'environnement dans lequel l'entreprise évolue, (v) risques liés à la stratégie et aux opérations de la Caisse régionale et (vi) risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole.

Au sein de chacune de ces six catégories, les risques que la Caisse régionale considère actuellement comme étant les plus importants, sur la base d'une évaluation de leur probabilité de survenance et de leur impact potentiel, sont présentés en premier. Toutefois, même un risque actuellement considéré comme moins important, pourrait avoir un impact significatif sur la Caisse régionale s'il se concrétisait à l'avenir.

Ces facteurs de risque sont détaillés ci-dessous.

## 2.2.1 Risques de crédit et de contrepartie

### a) La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou est exposée au risque de crédit de ses contreparties

Le risque d'insolvabilité de ses clients et contreparties est l'un des principaux risques auxquels la Caisse régionale est exposée. Le risque de crédit affecte les comptes consolidés de la Caisse régionale lorsqu'une contrepartie n'est pas en mesure d'honorer ses obligations et que la valeur comptable de ses obligations figurant dans les livres de la banque est positive. Cette contrepartie peut être une banque, un établissement financier, une entreprise industrielle ou commerciale, un État ou des entités étatiques, un fonds d'investissement ou une personne physique. Le taux de défaut des contreparties pourrait augmenter par rapport aux taux récents historiquement bas, la Caisse régionale pourrait avoir à enregistrer des charges et provisions significatives pour créances douteuses ou irrécouvrables, ce qui affecterait alors sa rentabilité.

Bien que la Caisse régionale cherche à réduire son exposition au risque de crédit en utilisant des méthodes d'atténuation du risque telles que la constitution de collatéral, l'obtention de garanties, la conclusion de contrats de dérivés de crédit et d'accords de compensation, il ne peut être certain que ces techniques permettront de compenser les pertes résultant des défauts des contreparties. En outre, la Caisse régionale est exposée au risque de défaut de toute partie qui lui fournit la couverture du risque de crédit (telle qu'une contrepartie au titre d'un instrument dérivé) ou au risque de perte de valeur du collatéral. Par ailleurs, seule une partie du risque de crédit supporté par la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou est couverte par ces techniques. En conséquence, la Caisse régionale est exposée de manière significative au risque de défaut de ses contreparties.

Au 30 juin 2022, l'exposition au risque de crédit et de contrepartie (y compris risque de dilution et risque de règlement livraison) de la Caisse régionale s'élevait à 16,9 milliards d'euros avant prise en compte des méthodes d'atténuation du risque. Par ailleurs, les montants des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque de crédit et au risque de contrepartie auxquels est exposé la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou étaient respectivement de 2,55 milliards d'euros et de 4,94 milliards d'euros au 30 juin 2022. À cette date d'arrêt, le montant brut des prêts et titres de créances en défaut s'élevait à 0,189 milliards d'euros.

### b) Toute augmentation substantielle des provisions pour pertes sur prêts ou toute évolution significative du risque de pertes estimées par la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou liées à son portefeuille de prêts et de créances pourrait peser sur ses résultats et sa situation financière

Dans le cadre de ses activités de prêt, la Caisse régionale comptabilise périodiquement, lorsque cela est nécessaire, des charges pour créances douteuses afin d'enregistrer les pertes réelles ou potentielles de son portefeuille de prêts et de créances, elles-mêmes comptabilisées dans son compte de résultat au poste "Coût du risque". Le niveau global des provisions de la Caisse régionale est établi en fonction de l'historique de pertes, du volume et du type de prêts accordés, des normes sectorielles, des arrêtés des prêts, de la conjoncture économique et d'autres facteurs liés au taux de recouvrement

des divers types de prêts, ou à des méthodes statistiques basées sur des scénarios collectivement applicables à tous les actifs concernés. Bien que la Caisse régionale s'efforce de constituer des provisions adaptées, il pourrait être amené à l'avenir à augmenter les provisions pour créances douteuses en réponse à une augmentation des actifs non performants ou pour d'autres raisons (telles que des évolutions macro-économiques et sectorielles), comme la dégradation des conditions de marché ou des facteurs affectant certains pays ou industries notamment dans le contexte actuel de crise. L'augmentation significative des provisions pour créances douteuses, la modification substantielle du risque de perte, tel qu'estimé, inhérent à son portefeuille de prêts non douteux, ou la réalisation de pertes sur prêts supérieure aux montants provisionnés, pourraient avoir un effet défavorable sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale.

Au 30 juin 2022, le montant brut des prêts, avances et titres de créance de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou s'élevait à 13,7 milliards d'euros. Au titre du risque de crédit, les montants de provisions, dépréciations cumulées, et des ajustements s'y rapportant s'élevaient à 0,286 milliards d'euros.

**c) Une détérioration de la qualité de crédit des entreprises industrielles et commerciales pourrait avoir une incidence défavorable sur les résultats de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou**

La qualité du crédit des emprunteurs corporates pourrait être amenée à se détériorer de façon significative, principalement en raison d'une augmentation de l'incertitude économique et, dans certains secteurs, des risques liés aux politiques commerciales des grandes puissances économiques. Les risques pourraient être amplifiés par des pratiques récentes ayant consisté pour les prêteurs à réduire leur niveau de protection en termes de covenants bancaires inclus dans leur documentation de prêt, ce qui pourrait réduire leurs possibilités d'intervention précoce pour protéger les actifs sous-jacents et limiter le risque de non-paiement. Si une tendance de détérioration de la qualité du crédit devait apparaître, la Caisse régionale pourrait être contrainte d'enregistrer des charges de dépréciation d'actifs ou déprécier la valeur de son portefeuille de créances, ce qui pourrait se répercuter de manière significative sur la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou.

Au 30 juin 2022, l'exposition brute de la Caisse régionale sur les secteurs hors administrations publiques, banques, assurances et personnes privées s'élève à 4,36 milliards d'euros (dont 0,109 milliards d'euros en défaut) et provisionnés à hauteur de près de 0,218 milliards d'euros.

**d) La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou pourrait être impactée de manière défavorable par des événements affectant les secteurs auxquels elle est fortement exposée**

Les expositions crédit de la Caisse régionale sont très diversifiées du fait de ses activités complètes de banque universelle de proximité.

À fin juin 2022, la part de la clientèle de détail dans le portefeuille total d'engagements commerciaux de la Caisse régionale représentait 77.6 %, soit 10,638 milliards d'euros. Au 30 juin 2022, le portefeuille d'engagements commerciaux de la Caisse régionale était composé à hauteur de 56.3 % d'emprunteurs personnes privées représentant un montant d'environ 7,721 milliards d'euros, et à hauteur de 13,6 % d'emprunteurs du secteur immobilier représentant un montant d'environ 1,867 milliards d'euros. Si ces secteurs ou d'autres secteurs représentant une part significative du portefeuille de la Caisse régionale devaient être frappés par une conjoncture défavorable, la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale pourraient en être affectées.

**e) La solidité et le comportement des autres institutions financières et acteurs du marché pourraient avoir un impact défavorable sur la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou**

La capacité de la Caisse régionale à effectuer des opérations de financement ou d'investissement et à conclure des transactions portant sur des produits dérivés pourrait être affectée défavorablement par

la solidité des autres institutions financières ou acteurs du marché. Les établissements financiers sont interconnectés en raison de leurs activités de trading, de compensation, de contrepartie, de financement ou autres. Par conséquent, les défaillances d'un ou de plusieurs établissements financiers, voire de simples rumeurs ou interrogations concernant un ou plusieurs établissements financiers, ou la perte de confiance dans l'industrie financière de manière générale, pourraient conduire à une contraction généralisée de la liquidité sur le marché et pourraient à l'avenir entraîner des pertes ou défaillances supplémentaires. La Caisse régionale est exposée à de nombreuses contreparties financières y compris des courtiers, des banques commerciales, des banques d'investissement, des fonds communs de placement et de couverture ainsi que d'autres clients institutionnels, avec lesquelles elle conclut de manière habituelle des transactions. Nombre de ces opérations exposent la Caisse régionale à un risque de crédit en cas de défaillance ou de difficultés financières. En outre, le risque de crédit de la Caisse régionale serait exacerbé si les actifs détenus en garantie par la Caisse régionale ne pouvaient pas être cédés ou si leur prix ne leur permettait pas de couvrir l'intégralité de l'exposition de la Caisse régionale au titre des prêts produits dérivés en défaut. Au 30 juin 2022, le montant total des expositions brutes de la Caisse régionale sur des contreparties Établissements de crédit et assimilés était de 1,618 milliards d'euros (y compris vis-à-vis des Caisses régionales).

**f) La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou est exposée au risque de contrepartie concentré dans les territoires où elle exerce ses activités**

Le portefeuille de la Caisse régionale est principalement exposé sur les départements de L'Indre-et-Loire et de la Vienne.

**g) Le Groupe Crédit Agricole est soumis à un risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché.**

Le Groupe Crédit Agricole est soumis au risque de contrepartie dans la conduite de ses activités de marché.

Toutefois la Caisse régionale n'exerce en son nom propre aucune activité de marché et ne détient pas en conséquence de portefeuille de négociation. Son exposition au risque de marché ne concerne que les valeurs détenues en banking book, traitées au paragraphe « 2.3.2 Risque de marché ».

## **2.2.2 Risques financiers**

**a) La fin de l'environnement de taux d'intérêt bas pourrait impacter la rentabilité et la situation financière de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou**

Ces dernières années, les marchés mondiaux ont été caractérisés par des taux d'intérêt bas ce qui est actuellement en train d'évoluer. Dans le contexte récent de remontée graduelle des taux d'intérêt, la Caisse régionale pourrait voir ses résultats notablement altérés par le renchérissement du coût de ses ressources (augmentation de la rémunération des passifs réglementés sous l'effet conjugué d'une hausse des taux courts et d'une hausse pérenne de l'inflation, ou un risque d'arbitrage par les clients des passifs non rémunérés), et par un risque de transmission partielle ou différée de la hausse des taux de marché aux crédits originés sous les effets conjugués d'une possible baisse de la nouvelle production et d'une concurrence renforcée. Les efforts déployés pour réduire le coût des dépôts pourraient être contrecarrés par la prédominance, des produits d'épargne réglementés (tels que le plan d'épargne logement (PEL)) rémunérés par des taux d'intérêt plus élevés.

Par ailleurs, l'inflation est revenue au centre des préoccupations. Son accélération très vive a résulté de la combinaison de plusieurs facteurs : pressions subies en amont avec de fortes hausses des prix des matières premières et des goulets d'étranglement, tensions en aval issues du fort rebond de la consommation des ménages soutenue par des aides financières substantielles et une épargne élevée héritée de la crise de 2020, effets de base après une inflation très faible en 2020. Alors que l'offre

demeurait restreinte au sortir de la crise (manque de main-d'œuvre ou de biens), la normalisation de la demande a engendré des hausses de prix dans des secteurs spécifiques notamment ceux préalablement très pénalisés par la pandémie (hôtellerie, restauration ou automobile). Outre les impacts indirects liés à la conséquence sur les taux d'intérêt, ces pressions inflationnistes pourraient avoir des impacts directs significatifs sur les charges de la Caisse régionale (salaires, achats).

**b) Toute évolution défavorable de la courbe des taux pèse ou est susceptible de peser sur les revenus consolidés ou la rentabilité de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou**

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou au travers de son activité de banque de détail est exposée aux variations de taux d'intérêts. Le montant des marges nettes d'intérêts encaissés sur une période donnée impacte de manière significative ses revenus consolidés et sa rentabilité pour cette période. Les taux d'intérêt sont sensiblement affectés par de nombreux facteurs sur lesquels la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou n'a pas d'emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché pourrait affecter différemment les actifs porteurs d'intérêts et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux pourrait diminuer la marge nette d'intérêt des activités de prêts de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou ainsi que sa valeur économique.

À fin mars 2022, en cas de baisse des taux d'intérêt dans les principales zones où la Caisse régionale est exposée, la valeur économique de la Caisse régionale serait positivement affectée à hauteur de 40 millions d'euros ; à l'inverse, à fin mars 2022, elle serait négativement affectée à hauteur de 148 millions d'euros sur sa valeur économique en cas de hausse des taux d'intérêt. Ces impacts sont calculés sur la base d'un bilan en extinction sur les 30 prochaines années, c'est-à-dire sans tenir compte de la production future, et n'intègrent donc pas l'impact dynamique éventuel d'une variation des positions au bilan. La durée d'écoulement moyenne des dépôts sans maturité contractuelle (dépôts à vue et livrets d'épargne) hors institutions financières est plafonnée à cinq ans. ; le bilan retenu exclut les fonds propres et les participations conformément aux dispositions réglementaires relatives au risque de taux (Supervisory Outlier Test ou test des valeurs extrêmes).

En considérant un horizon de un an et l'hypothèse d'un bilan constant (soit un renouvellement à l'identique des opérations arrivant à terme), à fin mars 2022, en cas de baisse des taux d'intérêt de -50 points de base dans les principales zones où la Caisse régionale est exposée (2), la marge nette d'intérêts de la Caisse régionale baisserait de 5 millions d'euros ; à l'inverse, à fin mars 2022, en cas de hausse des taux d'intérêt de +50 points de base dans les principales zones où la Caisse régionale est exposée, la marge nette d'intérêts de la Caisse régionale serait en hausse de +7 millions d'euros.

Ces sensibilités du produit net d'intérêts ci-dessus sont calculées d'une part avec un coefficient de transmission (ou pass-through rate) de 100%, soit une répercussion immédiate et totale de la variation des taux d'intérêt aux actifs et passifs (pour l'ensemble des instruments à taux variable déjà au bilan, et seulement pour les nouvelles opérations s'agissant des instruments à taux fixe) et d'autre part avec un maintien des dépôts à vue à leur niveau actuel élevé sans rémunération (reprise des hypothèses des tests de résistance de l'EBA) ; dans les faits, la variation de la marge nette d'intérêt se matérialiserait plus progressivement que le laissent supposer les résultats donnés ci-dessus.

On constate une inversion des sensibilités entre les deux approches : la valeur économique de la Caisse régionale baisse en cas de hausse des taux alors que la marge nette d'intérêt augmente.

La baisse de la valeur économique en cas de hausse des taux provient d'un volume de passifs à taux fixe globalement plus faible que les actifs à taux fixe sur les échéances à venir.

À l'inverse, la marge nette d'intérêts augmente en cas de hausse des taux, car la sensibilité des actifs renouvelés à une variation de taux est plus élevée que celle des passifs renouvelés, du fait de la présence au sein des passifs des fonds propres et des ressources de clientèle de détail (dépôts à vue et épargne réglementée) peu ou pas sensibles à la hausse des taux.

Les résultats de la Caisse régionale pourraient être également affectés par une variation des taux aussi bien à la hausse qu'à la baisse en cas d'inefficacité comptable des couvertures. De façon plus générale, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait conduire à des corrections importantes sur

certaines marchés ou catégories d'actifs, et à une hausse de la volatilité sur les marchés.

Enfin, toute augmentation des taux plus forte ou plus rapide que prévu pourrait menacer i) la croissance économique dans l'Union européenne, aux États-Unis et ailleurs, ii) éprouver la résistance des portefeuilles de prêts et d'obligations, et iii) conduire à une augmentation des créances douteuses et des cas de défaut. Plus généralement, la fin des politiques monétaires accommodantes pourrait entraîner des corrections importantes sur certains marchés ou catégories d'actifs (par exemple, les sociétés et emprunteurs souverains ne bénéficiant pas d'une notation investment grade, certains marchés actions et immobiliers) qui ont particulièrement bénéficié d'un environnement prolongé de taux d'intérêt bas et d'une importante liquidité. Ces corrections pourraient se propager à l'ensemble des marchés financiers, du fait notamment d'une hausse importante de la volatilité. En conséquence, les opérations de la Caisse régionale et ses activités pourraient être perturbées de manière significative.

**c) Des ajustements apportés à la valeur comptable des portefeuilles de titres et d'instruments dérivés, ainsi que de la dette, pourraient impacter son résultat net et ses capitaux propres**

La valeur comptable des portefeuilles de titres, d'instruments dérivés et de certains autres actifs de la Caisse régionale, ainsi que de sa dette propre inscrite dans son bilan, est ajustée à chaque date d'établissement de ses états financiers. Les ajustements de valeur effectués reflètent notamment le risque de crédit inhérent à la dette propre de la Caisse régionale, ainsi que des variations de valeur liées aux marchés taux et action. La plupart de ces ajustements sont effectués sur la base de la variation de la juste valeur des actifs et des passifs de la Caisse régionale au cours d'un exercice comptable, cette variation étant enregistrée au niveau du compte de résultat ou directement dans les capitaux propres. Les variations comptabilisées dans le compte de résultat, si elles ne sont pas compensées par des variations inverses de la juste valeur d'autres actifs, ont un impact sur le résultat net consolidé. Tout ajustement à la juste valeur affecte les capitaux propres et, par conséquent, le ratio d'adéquation des fonds propres de la Caisse régionale. Le fait que les ajustements à la juste valeur soient comptabilisés pour un exercice comptable donné ne signifie pas que des ajustements complémentaires ne seront pas nécessaires pour des périodes ultérieures.

Au 30 juin 2022, l'encours brut des titres de créances détenus par Caisse régionale de la Touraine et du Poitou s'élevait à 942 millions d'euros. Les dépréciations et provisions cumulées et ajustements négatifs de la juste valeur dus au risque de crédit étaient de 15 millions d'euros.

**d) La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou peut subir des pertes liées à la détention de titres de capital**

La valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale pourrait décliner, occasionnant ainsi des pertes pour la Caisse régionale. La Caisse régionale supporte le risque d'une baisse de valeur des titres de capital qu'elle détient dans l'exercice de ses activités de tenue de marché et de trading, principalement dans le cadre de la détention d'actions cotées, dans l'exercice d'activités de private equity et dans le cadre de prises de participations stratégiques dans le capital de sociétés en vue d'exercer le contrôle et d'influencer la stratégie de l'émetteur. Dans l'hypothèse de participations stratégiques, le degré de contrôle de la Caisse régionale peut être limité et tout désaccord avec d'autres actionnaires ou avec la Direction de l'entité concernée pourrait avoir un impact défavorable sur la capacité de la Caisse régionale à influencer les politiques de cette entité. Si la valeur des titres de capital détenus par la Caisse régionale venait à diminuer de manière significative, la Caisse régionale pourrait être contrainte de réévaluer ces titres à leur juste valeur ou de comptabiliser des charges de dépréciation dans ses états financiers consolidés, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur ses résultats et sa situation financière.

Au 30 juin 2022, la Caisse régionale détenait selon le bilan comptable près de 1 424 millions d'euros d'instruments de capitaux propres dont 149 millions d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par résultat et 1 275 millions d'euros étaient comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres.

**e) La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou doit assurer une gestion actif-passif adéquate afin de maîtriser le risque de perte. Des replis prolongés du marché pourraient réduire la liquidité, rendant plus difficile la cession d'actifs et pouvant engendrer des pertes significatives**

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou est exposée au risque que la maturité, le taux d'intérêt ou la devise de ses actifs ne correspondent pas à ceux de ses passifs. L'échéancier de paiement d'un certain nombre d'actifs est incertain, et si la Caisse régionale percevait des revenus inférieurs aux prévisions à un moment donné, elle pourrait avoir besoin d'un financement supplémentaire provenant du marché pour faire face à ses obligations. Bien que la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou s'impose des limites strictes concernant les écarts entre ses actifs et ses passifs dans le cadre de ses procédures de gestion des risques, il ne peut être garanti que ces limites seront pleinement efficaces pour éliminer toute perte potentielle qui résulterait de l'inadéquation entre ces actifs et passifs.

L'objectif de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées. Au 30 juin 2022, la Caisse régionale affichait un ratio LCR (*Liquidity Coverage Ratio* – ratio prudentiel destiné à assurer la résilience à court terme du profil de risque de liquidité) de 171,8 % supérieur au plancher réglementaire de 100 %.

**f) L'évolution des prix, la volatilité ainsi que de nombreux paramètres exposent la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou à des risques de marché**

Les activités de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou sont impactées de manière significative par les conditions des marchés financiers qui sont, à leur tour, affectées par la conjoncture économique, actuelle et à venir, en France, en Europe et dans les autres régions du monde au sein desquelles elle opère. Une évolution défavorable des conditions du marché, de la conjoncture économique ou du contexte géopolitique pourrait à l'avenir mettre les établissements financiers à l'épreuve en complexifiant l'environnement au sein duquel ils opèrent. La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou est ainsi fortement exposée aux risques suivants : les fluctuations des taux d'intérêt, des cours des titres, des taux de change, de la prime applicable à ses émissions obligataires ainsi que des prix du pétrole, des métaux précieux et autres matières premières.

À titre d'exemple, la Caisse régionale est sensible à la potentielle volatilité et à l'augmentation des prix du pétrole, du gaz naturel et des produits agricoles tels que le blé, ce qui peut avoir un impact sur l'activité de financement des matières premières ainsi qu'un impact sur le secteur agricole français, qui représente une clientèle importante. Par ailleurs, la Caisse régionale est sensible à la potentielle volatilité des marchés qui serait engendrée par l'action concertée d'investisseurs, par le biais de plateformes de réseaux sociaux pour gonfler le prix de l'action de certains émetteurs ou de certaines matières premières. De telles activités, que le Certificat Coopératif d'Investissement de la Caisse régionale en soit la cible ou non, peuvent créer une incertitude sur les valorisations et engendrer des conditions de marché imprévisibles, et pourraient avoir des effets défavorables sur la Caisse régionale et ses contreparties. Si les conditions financières de la Caisse régionale ou de ses contreparties devaient se détériorer, la Caisse régionale pourrait subir des pertes.

La Caisse régionale utilise un modèle de *Value at Risk* (VaR) pour quantifier son exposition aux pertes potentielles liées aux risques de marché. Au 31 mai 2022, la VaR du portefeuille de la Caisse régionale s'élevait à 11,3 millions d'euros.

Elle réalise également des *stress tests* afin de quantifier son exposition potentielle dans des scénarios extrêmes. Toutefois, ces techniques reposent sur des méthodologies statistiques basées sur des observations historiques qui peuvent s'avérer peu représentatives des conditions de marché futures. En conséquence, l'exposition de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou aux risques de marché dans des scénarios extrêmes pourrait être plus importante que les expositions anticipées par ces techniques de quantification.

**g) Les événements futurs pourraient s'écarter des hypothèses et estimations retenues par la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou dans le cadre de la préparation des états financiers, ce qui pourrait engendrer des pertes imprévues**

Conformément aux normes et interprétations IFRS en vigueur, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou est tenue de prendre en compte certaines estimations dans la préparation de ses états financiers, y compris notamment des estimations comptables pour déterminer les provisions pour pertes sur prêts, les provisions pour litiges futurs et la juste valeur de certains actifs et passifs. Si les estimations ainsi déterminées s'avéraient substantiellement inexactes, ou si les méthodes permettant de déterminer ces estimations étaient modifiées dans les normes ou interprétations IFRS, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou pourrait enregistrer des pertes imprévues.

**h) Les stratégies de couverture mises en place par la Caisse régionale pourraient ne pas écarter tout risque de pertes**

Si l'un quelconque des instruments ou stratégies de couverture utilisés par la Caisse régionale pour couvrir le risque de taux auquel elle est exposée dans la conduite de ses activités s'avérait inopérant, la Caisse régionale pourrait subir des pertes. Nombre de ses stratégies sont fondées sur l'observation du comportement passé du marché et l'analyse des corrélations historiques. Par exemple, si la Caisse régionale détient une position longue sur un actif, elle pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Toutefois, la couverture mise en place par la Caisse régionale pourrait n'être que partielle ou les stratégies pourraient ne pas permettre une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché ou ne pas couvrir tous les types de risques futurs. Toute évolution inattendue du marché pourrait également diminuer l'efficacité des stratégies de couverture de la Caisse régionale. En outre la manière dont les gains et les pertes résultant des couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par la Caisse régionale

Au 30 juin 2022, l'encours de swaps de macro couverture s'élève à 3 milliards d'euros de notionnel.

### **2.2.3 Risques opérationnels et risques connexes**

Le **risque opérationnel** de la Caisse régionale inclut le risque de non-conformité, le risque juridique et également les risques générés par le recours à des prestations externalisées.

Sur la période allant de 2019 à 2021, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse régionale se répartissent tel que suit : la catégorie « Exécution, livraison et gestion processus » représente 40,8% des pertes opérationnelles, la catégorie « pratique en matière d'emploi et sécurité » 37,7%, et la catégorie « Fraude externe » représente 15,9% des pertes opérationnelles. Les autres incidents de risque opérationnel se répartissent la catégorie « Clients, produits et pratiques commerciales » (3,6%), les « dommages aux actifs corporels » (1%), la « fraude interne » (0,6%), le « dysfonctionnement de l'activité et des systèmes » (0,5%).

Au 30 juin 2022, les incidents de risque opérationnel pour la Caisse régionale se répartissent tel que suit : la catégorie « dysfonctionnement de l'activité et des systèmes » représente 47,8% des pertes opérationnelles, la catégorie « Fraude externe » 23,3%, la « pratique en matière d'emploi et sécurité » 16,4%, la catégorie « Exécution, livraison et gestion processus » 10,4%, la catégorie « Clients, produits et pratiques commerciales » 1,6% et les « dommages aux actifs corporels » représentent 0,6% des pertes opérationnelles.

Par ailleurs, le montant des actifs pondérés par les risques (RWAs) relatifs au risque opérationnel auquel est exposée la Caisse régionale s'élève à 557,3 millions d'euros au 30 juin 2022.

**a) La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est exposée aux risques de fraude externe et interne**

La fraude se définit comme un acte intentionnel effectué dans l'objectif d'obtenir un avantage matériel ou immatériel au détriment d'une personne ou d'une organisation perpétré en contrevenant aux lois, règlements ou règles internes ou en portant atteinte aux droits d'autrui ou encore en dissimulant tout ou partie d'une opération ou d'un ensemble d'opérations ou de leurs caractéristiques.

À fin juin 2022, le montant de la fraude avérée pour le périmètre de la Caisse régionale s'élève à 0,07 million d'euros, en baisse de 42,9% comparé au premier semestre 2021.

Dans un contexte d'augmentation des tentatives de fraude externe et de complexification de leurs modes opératoires (via notamment la cybercriminalité), les principaux enjeux résident désormais dans la proactivité des acteurs bancaires. La prévention de la fraude vise ainsi à préserver les intérêts de la Banque et à protéger les clients. Les conséquences de ces risques de fraude pourraient s'avérer significatives.

**b) La Caisse Régionale de la Touraine et du Poitou est exposée aux risques liés à la sécurité et à la fiabilité de ses systèmes informatiques et de ceux des tiers**

La technologie est au cœur de l'activité des banques en France, et la Caisse régionale continue à déployer son modèle multicanal dans le cadre d'une relation durable avec ses clients. Dans ce contexte, la Caisse régionale est confrontée au cyber risque, c'est-à-dire au risque causé par un acte malveillant et/ou frauduleux, commis virtuellement, avec pour intention de manipuler des informations (données personnelles, bancaires/ assurantielles, techniques ou stratégiques), processus et utilisateurs dans le but de porter significativement préjudice aux sociétés, leurs employés, partenaires et clients. Le cyber risque est devenu une priorité en matière de risques opérationnels. Le patrimoine informationnel des entreprises est exposé à de nouvelles menaces complexes et évolutives qui pourraient impacter de manière significative, en termes financiers comme de réputation, toutes les entreprises et plus spécifiquement les établissements du secteur bancaire. La professionnalisation des organisations criminelles à l'origine des cyber-attaques a conduit les autorités réglementaires et de supervision à investir le champ de la gestion des risques dans ce domaine.

Comme la plupart des banques, la Caisse régionale dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information dans la conduite de l'ensemble de ses métiers. Toute panne, interruption ou défaillance dans la sécurité dans ces systèmes pourrait engendrer des pannes ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion des fichiers clients, de comptabilité générale, des dépôts, de service et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, les systèmes d'information de la Caisse régionale devenaient défaillants, même sur une courte période, la Caisse régionale se trouverait dans l'incapacité de répondre aux besoins de certains de ses clients dans les délais impartis et pourrait ainsi perdre des opportunités commerciales. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de la Caisse régionale, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence qui pourraient être déployés, pourrait engendrer des coûts significatifs en termes de récupération et de vérification d'information. La Caisse régionale ne peut assurer que de telles défaillances ou interruptions ne se produiront pas ou, si elles se produisaient, qu'elles seraient traitées d'une manière adéquate. La survenance de toute défaillance ou interruption pourrait en conséquence impacter sa situation financière et ses résultats.

La Caisse régionale est aussi exposée au risque d'interruption ou de dysfonctionnement opérationnel d'un agent compensateur, de marchés des changes, de chambres de compensation, de banques depositaires ou de tout autre intermédiaire financier ou prestataire externe de services auxquels la Caisse Régionale a recours pour exécuter ou faciliter ses transactions sur instruments financiers. La Caisse Régionale est également exposée au risque de défaillance des fournisseurs de service informatique externes, telles que les entreprises offrant des espaces de stockage de données "cloud". En raison de son interconnexion grandissante avec ses clients, la Caisse Régionale pourrait également voir augmenter son exposition au risque de dysfonctionnement opérationnel des systèmes

d'information de ses clients. Les systèmes de communication et d'information de la Caisse régionale, et ceux de ses clients, de ses prestataires de services et de ses contreparties, pourraient également être sujets à des dysfonctionnements ou interruptions en conséquence d'un cyber-crime ou d'un acte de cyber-terrorisme. La Caisse régionale ne peut garantir que de tels dysfonctionnements ou interruptions dans ses propres systèmes ou dans ceux de tiers ne se produiront pas ou, s'ils se produisent, qu'ils seront résolus de manière adéquate.

Sur la période allant de 2019 à 2021, les pertes opérationnelles au titre du risque de dysfonctionnement de l'activité et des systèmes ont représenté 0,5% des pertes opérationnelles. Au 30 juin 2022, le montant des pertes suite à dysfonctionnement, pour le périmètre de la Caisse régionale, s'élève à 0,15 million d'euros.

**c) Les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre par la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou pourraient l'exposer à des risques non identifiés ou non anticipés, susceptibles d'engendrer des pertes significatives**

Les techniques et stratégies de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale pourraient ne pas garantir une diminution effective de son exposition au risque dans tous les environnements de marché ou de son exposition à tout type de risques, y compris aux risques qu'elle ne saurait pas identifier ou anticiper. Par ailleurs, les procédures et politiques de gestion des risques utilisées par la Caisse régionale ne permettent pas non plus de garantir une diminution effective de son exposition dans toutes les configurations de marché. Ces procédures pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que la Caisse régionale n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils qualitatifs que la Caisse régionale utilise dans le cadre de la gestion des risques s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour évaluer son exposition, la Caisse régionale applique des outils statistiques et autres à ces observations. Ces outils et indicateurs pourraient toutefois ne pas prédire efficacement l'exposition au risque de la Caisse Régionale. Cette exposition pourrait, par exemple, naître de facteurs qu'elle n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques ou de mouvements de marché sans précédent. Ceci diminuerait sa capacité à gérer ses risques et pourrait impacter son résultat. Les pertes subies par la Caisse régionale pourraient alors s'avérer être nettement supérieures aux pertes anticipées sur la base des mesures historiques.

Par ailleurs, certains des processus que la Caisse régionale utilise pour évaluer son exposition au risque sont le résultat d'analyses et de facteurs complexes qui pourraient se révéler incertains. Les modèles tant qualitatifs que quantitatifs utilisés par la Caisse régionale pourraient ne pas s'avérer exhaustifs et pourraient exposer la Caisse régionale à des pertes significatives ou imprévues. En outre, bien qu'aucun fait significatif n'ait à ce jour été identifié à ce titre, les systèmes de gestion du risque sont également soumis à un risque de défaut opérationnel, y compris la fraude.

Au 30 juin 2022, la Caisse régionale a une exigence de fonds propres prudentiels de 44,58 millions d'euros au titre de la couverture du risque opérationnel, en méthodologie avancée (AMA) basée sur les pertes constatées et les hypothèses de pertes à moyen et long terme, et en méthodologie standard (TSA).

**d) Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou pourrait avoir un impact défavorable sur son activité**

Les activités de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou dépendent en grande partie du maintien d'une réputation solide en matière de conformité et d'éthique. Toute procédure judiciaire ou mauvaise publicité visant la Caisse régionale sur des sujets tels que la conformité ou d'autres questions similaires pourrait porter préjudice à sa réputation, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur ses activités. Ces questions englobent une gestion inadéquate de conflits d'intérêts potentiels ou d'exigences légales et réglementaires ou des problématiques en matière de concurrence, de déontologie, de blanchiment, de sécurité de l'information et de pratiques commerciales. La Caisse régionale est exposée à tout manquement d'un salarié, ainsi qu'à toute fraude ou malversation commise par des intermédiaires

financiers, ce qui pourrait également nuire à sa réputation. Tout préjudice porté à la réputation de la Caisse régionale pourrait entraîner une baisse d'activité, susceptible de peser sur ses résultats et sa situation financière. Une gestion inadéquate de ces problématiques pourrait également engendrer un risque juridique supplémentaire, ce qui pourrait accroître le nombre de litiges et exposer la Caisse régionale à des amendes ou des sanctions réglementaires.

Le risque de réputation est significatif pour la Caisse régionale et géré par le Département Contrôle Conformité qui assure notamment la prévention et le contrôle des risques de non-conformité avec dans ce cadre, la prévention du blanchiment de capitaux, la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention de la fraude et de la corruption, le respect des embargos et des obligations de gel des avoirs.

**e) La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou est exposée au risque de payer des dommages-intérêts ou des amendes élevés résultant de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives qui pourraient être engagées à son encontre**

La Caisse régionale a fait par le passé, et pourrait encore faire à l'avenir, l'objet de procédures judiciaires, arbitrales ou administratives. Lorsqu'elles ont une issue défavorable pour la Caisse régionale, ces procédures sont susceptibles de donner lieu au paiement de dommages et intérêts, d'amendes ou de pénalités élevés. Bien que, dans de nombreux cas, la Caisse régionale dispose de moyens de défense importants, la Caisse régionale pourrait, même lorsque l'issue de la procédure engagée à son encontre lui est finalement favorable, devoir supporter des coûts importants et mobiliser des ressources importantes pour la défense de ses intérêts.

Le service Juridique a deux objectifs principaux : la maîtrise du risque juridique, potentiellement générateur de litiges et de responsabilités, tant civiles que disciplinaires ou pénales, et l'appui juridique nécessaire afin de permettre d'exercer ses activités. Les provisions pour litiges représentent 33 900 euros au 30 juin 2022, contre 224 550 euros au 30 juin 2021.

## **2.2.4 Risques liés à l'environnement dans lequel la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou évolue**

**a) Les résultats d'exploitation et la situation financière de la Caisse régionale peuvent être affectés par les perturbations de la situation économique mondiale et des marchés financiers résultant du conflit entre la Russie et l'Ukraine.**

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine, ainsi que les mesures de sanctions économiques contre la Russie adoptées en réponse par un certain nombre de pays peuvent avoir des répercussions économiques et financières importantes, dont une hausse des prix des matières premières. Celles-ci pourraient avoir des effets négatifs sur la Caisse régionale et ses clients. Ces conditions peuvent évoluer au fur et à mesure de l'évolution du conflit.

**b) La pandémie de coronavirus (COVID-19) en cours pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou**

Les incertitudes perdurent sur les évolutions de la situation sanitaire en Europe, du fait d'une certaine difficulté à continuer à faire augmenter le niveau de vaccination et de rappel de vaccination de la population, ainsi que du fait du développement de variants plus contagieux.

Des incertitudes subsistent quant aux dommages effectifs causés par la crise sur l'appareil productif (défaillances d'entreprises, goulots d'étranglement sur les chaînes d'approvisionnement mondiales) et le marché du travail (chômage).

De plus, les évolutions très inégales de l'épidémie et de la vaccination à travers le monde, en particulier dans certains pays émergents qui peinent à contrôler le virus, conduisent au maintien de mesures gouvernementales restrictives et continuent à perturber le commerce mondial et les chaînes d'approvisionnement ainsi que la mobilité internationale.

Dans ce contexte, la Commission européenne a revu à la baisse en juillet 2022 ses prévisions de croissance pour l'année 2022 à 2,6% pour la zone euro et 2,4 % pour la France. En dépit de l'effet des mesures de soutien mises en œuvre dans de nombreux pays, les effets de la pandémie sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale ont eu et sont susceptibles de continuer à avoir un impact défavorable significatif sur les résultats des métiers et la situation financière du Groupe Crédit Agricole. Cet impact incluait et pourrait inclure à l'avenir :

1. une baisse des revenus notamment (a) imputable à un ralentissement de la production dans certaines activités, (b) liée à une baisse des revenus de commissions et de frais, conséquence notamment de la moindre collecte en gestion d'actifs dans un contexte d'aversion au risque et d'une baisse des commissions bancaires et d'assurance, et (c) liée à une baisse des revenus dans la gestion d'actifs et l'assurance ;
2. une dégradation du coût du risque résultant de perspectives macroéconomiques moins favorables et de la détérioration des capacités de remboursement des entreprises et des consommateurs ;
3. un risque accru de dégradation des notations suite aux revues sectorielles de certaines agences de notation et suite aux revues internes des modèles de Crédit Agricole S.A. ;
4. des actifs pondérés par les risques (Risk Weighted Assets ou RWA) plus élevés en raison de la détérioration des paramètres de risque, qui pourraient à leur tour affecter la situation de capital du Groupe Crédit Agricole (et notamment son ratio de solvabilité) ; et
5. une dégradation de la liquidité du Groupe Crédit Agricole (affectant son ratio de liquidité à court terme (LCR)) due à divers facteurs comprenant notamment une augmentation des tirages des clients corporate sur les lignes de crédit.

Ainsi, le coût du risque pourrait continuer à être affecté en 2022 par l'évolution de la situation sanitaire et macroéconomique mondiale, ainsi que par la détérioration des capacités de remboursement des entreprises (entreprises fragiles, fraudes révélées par la crise) et des consommateurs, par la dégradation des notations des contreparties dont les encours passent des Stage 1 à Stage 2, et par la sensibilité de certains secteurs, notamment :

6. touchés par les ralentissements voire par les ruptures des chaînes d'approvisionnement mondiales (automobile) ;
7. qui demeurent fragilisés par des changements structurels des habitudes de consommateurs induites par la crise sanitaire, par exemple dans les secteurs de la distribution de biens non alimentaires. En outre, le secteur de l'immobilier commercial fait également l'objet d'un suivi rapproché, la crise sanitaire ayant accéléré les menaces préexistantes dans certains segments.

Au 30 juin 2022, les expositions de la Caisse régionale aux secteurs considérés comme "sensibles" sont les suivantes : (a) l'aéronautique avec 8,1 millions d'euros en EAD (*Exposure at Default*<sup>1</sup>) dont 0 % en défaut, (b) le tourisme, l'hôtellerie, la restauration avec 117,9 millions d'euros en EAD dont 3,1 % en défaut, (c) la distribution de biens non alimentaires avec 399,9 millions d'euros en EAD dont 2,87 % en défaut, (d) l'automobile avec 140,1 millions d'euros en EAD dont 2,45 % en défaut.

Enfin, le ratio CET1 de la Caisse régionale s'établit à 26,41 % au 30 juin 2022 versus 27,78 % au 31 décembre 2021.

Cette évolution ne préjuge en rien du niveau qu'atteindra le ratio CET1 sur les prochains trimestres 2022. En particulier, l'incertitude reste forte sur l'évolution du taux de chômage, l'utilisation de l'épargne accumulée, le scénario sanitaire et, plus généralement, sur les conséquences de l'évolution de l'activité économique sur le résultat conservé, les emplois pondérés, les décisions des autorités publiques et les évolutions réglementaires.

---

<sup>1</sup> Valeur exposée au risque : exposition de Crédit Agricole S.A. en cas de défaut de la contrepartie. L'EAD comprend les expositions inscrites au bilan et en hors-bilan. Les expositions hors bilan sont converties en équivalent bilan à l'aide de facteurs de conversion internes ou réglementaires (hypothèse de tirage).

**c) Des conditions économiques et financières défavorables ont eu par le passé, et pourraient avoir à l'avenir, un impact sur la Caisse régionale et les marchés sur lesquels elle opère**

Dans l'exercice de ses activités, la Caisse régionale est spécifiquement exposée de manière significative à l'évolution des marchés financiers et, plus généralement, à l'évolution de la conjoncture économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2022, 100 % du produit net bancaire de la Caisse régionale a été réalisé en France. Une détérioration des conditions économiques sur les principaux marchés sur lesquels la Caisse régionale intervient pourrait notamment avoir une ou plusieurs des conséquences suivantes :

- un contexte économique défavorable pourrait affecter les activités et les opérations des clients de la Caisse régionale, ce qui pourrait accroître le taux de défaut sur les emprunts et autres créances clients ;
- les politiques macroéconomiques adoptées en réponse aux conditions économiques, réelles ou anticipées, pourraient avoir des effets imprévus, et potentiellement des conséquences sur les paramètres de marché tels que les taux d'intérêt et les taux de change, lesquels pourraient à leur tour impacter les activités de la Caisse régionale les plus exposées au risque de marché ;
- la perception favorable de la conjoncture économique, globale ou sectorielle, pourrait favoriser la constitution de bulles spéculatives, ce qui pourrait, en conséquence, exacerber l'impact des corrections qui pourraient être opérées lorsque la conjoncture se détériorera ;
- une perturbation économique significative (à l'image de la crise financière de 2008 ou de la crise de la dette souveraine en Europe en 2011) pourrait avoir un impact significatif sur toutes les activités de la Caisse régionale, en particulier si la perturbation était caractérisée par une absence de liquidité sur les marchés, qui rendrait difficile la cession de certaines catégories d'actifs à leur valeur de marché estimée, voire empêcherait toute cession ;

À ce titre, une détérioration supplémentaire des conditions économiques accroîtrait les difficultés et les défaillances d'entreprises et le taux de chômage pourraient repartir à la hausse, augmentant la probabilité de défaut des clients. L'accroissement de l'incertitude pourrait avoir un impact négatif fort sur la valorisation des actifs risqués, sur les devises des pays en difficulté, et sur le prix des matières premières.

- En France, peut s'opérer une baisse de confiance sensible dans le cas d'une dégradation plus marquée du contexte social qui conduirait les ménages à moins consommer et à épargner par précaution, et les entreprises à retarder leurs investissements, ce qui serait dommageable à la croissance et à la qualité d'une dette privée qui a davantage progressé que dans le reste de l'Europe.

Il est difficile d'anticiper le repli de la conjoncture économique ou des marchés financiers, et de déterminer quels marchés seront les plus touchés. Si la conjoncture économique ou les conditions de marché en France ou ailleurs en Europe, ou les marchés financiers dans leur globalité, venaient à se détériorer ou devenaient plus volatiles de manière significative, les opérations de la Caisse régionale pourraient être perturbées et ses activités, ses résultats et sa situation financière pourraient en conséquence subir un impact défavorable significatif.

**d) La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou intervient dans un environnement très réglementé et les évolutions législatives et réglementaires en cours pourraient impacter de manière importante sa rentabilité ainsi que sa situation financière**

La Caisse régionale est soumise à une réglementation importante et à de nombreux régimes de surveillance dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses activités.

Cette réglementation couvre notamment, à titre d'illustration :

- les exigences réglementaires et prudentielles applicables aux établissements de crédit, en ce compris les règles prudentielles en matière d'adéquation et d'exigences minimales de fonds propres et de liquidité, de diversification des risques, de gouvernance, de restriction en termes de prises de participations et de rémunérations telles que définies notamment par (i) le

Règlement (UE) n° 575/2013 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant les exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/876 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019 et par le Règlement (UE) 2020/873 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2020) et (ii) la Directive 2013/36/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 concernant l'accès à l'activité des établissements de crédit et la surveillance prudentielle des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée, notamment, par la Directive (UE) 2019/878 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) telle que transposée en droit interne ; aux termes de ces réglementations, les établissements de crédit tels que la Caisse régionale doivent se conformer à des exigences de ratio de fonds propres minimum, de diversification des risques et de liquidité, de politique monétaire, de reporting/déclarations, ainsi qu'à des restrictions sur les investissements en participations. Ainsi au 30 juin 2022 le ratio de fonds propres de base de catégorie 1 (CET1) phasé de la Caisse régionale ainsi que son ratio global étaient de 26,41 % ;

- les règles applicables au redressement et à la résolution bancaire telles que définies notamment par (i) la Directive 2014/59/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (telle que modifiée notamment par la Directive (UE) 2019/879 du Parlement et du Conseil du 20 mai 2019 en ce qui concerne la capacité d'absorption des pertes et de recapitalisation des établissements de crédit et des entreprises d'investissement), telle que transposée en droit interne et (ii) le Règlement (UE) n° 806/2014 du Parlement européen et du Conseil du 15 juillet 2014 établissant des règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit et certaines entreprises d'investissement dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique (tel que modifié, notamment, par le Règlement (UE) 2019/877 du Parlement européen et du Conseil du 20 mai 2019) ; dans ce cadre le Groupe Crédit Agricole est placé sous la surveillance de la BCE à laquelle un plan de redressement Groupe Crédit Agricole est soumis chaque année conformément à la réglementation applicable (pour plus d'informations, se référer à la section "Gestion des risques" de l'Amendement A01 de l'URD 2019). En outre, la contribution du Groupe Crédit Agricole au financement annuel du Fonds de résolution unique peut être significative. Ainsi, en 2021, la contribution du Groupe Crédit Agricole au Fonds de résolution unique s'établit à 479 millions d'euros en 2021 (ce montant intègre les 185 millions d'euros de trop-perçu entre 2016 et 2020 restitué au Groupe Crédit Agricole) ;
- les réglementations applicables aux instruments financiers (en ce compris les actions et autres titres émis par Crédit Agricole S.A.), ainsi que les règles relatives à l'information financière, à la divulgation d'informations et aux abus de marché (Règlement (UE) n° 596/2014 du Parlement européen et du Conseil du 16 avril 2014 sur les abus de marché) qui accroît notamment les obligations du Groupe Crédit Agricole en matière de transparence et de reporting ;
- les politiques monétaires, de liquidité et de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités de régulation ;
- les réglementations encadrant certains types de transactions et d'investissements, tels que les instruments dérivés et opérations de financement sur titres et les fonds monétaires (Règlement (UE) n° 648/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux) ;
- les réglementations des infrastructures de marché, telles que les plateformes de négociation, les contreparties centrales, les dépositaires centraux et les systèmes de règlement-livraison de titres ;
- la législation fiscale et comptable dans les juridictions où le Groupe Crédit Agricole exerce ses

activités, et

- les règles et procédures relatives au contrôle interne, à la gestion des risques et à la conformité.

En conséquence de certaines de ces mesures, le Groupe Crédit Agricole a notamment été contraint de réduire la taille de certaines de ses activités afin de se conformer aux nouvelles exigences créées par ces dernières. Ces mesures ont également accru les coûts de mise en conformité et il est probable qu'elles continueront de le faire. En outre, certaines de ces mesures pourraient accroître de manière importante les coûts de financement du Groupe Crédit Agricole, notamment en obligeant le Groupe Crédit Agricole à augmenter la part de son financement constituée de capital et de dettes subordonnées, dont les coûts sont plus élevés que ceux des titres de créance senior.

Le non-respect de ces réglementations pourrait avoir des conséquences importantes pour le Groupe Crédit Agricole : un niveau élevé d'intervention des autorités réglementaires ainsi que des amendes, des sanctions internationales politiques, des blâmes publics, des atteintes portées à la réputation, une suspension forcée des opérations ou, dans des cas extrêmes, le retrait de l'autorisation d'exploitation. Par ailleurs, des contraintes réglementaires pourraient limiter de manière importante la capacité du Groupe Crédit Agricole à développer ses activités ou à poursuivre certaines de ses activités.

De surcroît, des mesures législatives et réglementaires sont entrées en vigueur ces dernières années ou pourraient être adoptées ou modifiées en vue d'introduire ou de renforcer un certain nombre de changements, dont certains permanents, dans l'environnement financier global. Même si ces nouvelles mesures visent à prévenir la survenance d'une nouvelle crise financière mondiale, elles ont modifié de manière significative, et sont susceptibles de continuer à modifier, l'environnement dans lequel le Groupe Crédit Agricole et d'autres institutions financières opèrent. À ce titre, ces mesures qui ont été ou qui pourraient être adoptées à l'avenir incluent un renforcement des exigences de fonds propres et de liquidité des taxes sur les transactions financières, des plafonds ou taxes sur les rémunérations des salariés dépassant certains niveaux déterminés, des limites imposées aux banques commerciales concernant les types d'activités qu'elles sont autorisées à exercer (interdiction ou limitation des activités de trading pour compte propre, des investissements et participations dans des fonds de capital-investissement et des hedge funds), l'obligation de circonscrire certaines activités, des restrictions sur les types d'entités autorisées à réaliser des opérations de swap, certains types d'activités ou de produits financiers tels que les produits dérivés, la mise en place d'une procédure de dépréciation ou de conversion obligatoire de certains instruments de dette en titres de capital en cas de procédure de résolution, et plus généralement des dispositifs renforcés de redressement et de résolution, de nouvelles méthodologies de pondération des risques (notamment dans les activités d'assurance), des tests de résistance périodiques et le renforcement des pouvoirs des autorités de supervision et de nouvelles règles de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Certaines des nouvelles mesures adoptées après la crise financière devraient ainsi être modifiées, affectant la prévisibilité des régimes réglementaires auxquels la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou est soumis et nécessitant une mise en œuvre rapide susceptible de mobiliser d'importantes ressources au sein de la Caisse régionale. En outre, l'adoption de ces nouvelles mesures pourrait accroître les contraintes pesant sur le Groupe Crédit Agricole et nécessiter un renforcement des actions menées par le Groupe Crédit Agricole présentées ci-dessus en réponse au contexte réglementaire existant.

Par ailleurs, l'environnement politique global a évolué de manière défavorable pour les banques et le secteur financier, ce qui s'est traduit par une forte pression politique pesant sur les organes législatifs et réglementaires favorisant l'adoption de mesures réglementaires renforcées, bien que celles-ci puissent également impacter le financement de l'économie et d'autres activités économiques.

Étant donné l'incertitude persistante liée aux nouvelles mesures législatives et réglementaires dont l'ampleur et la portée sont largement imprévisibles, il est impossible de prévoir leur impact réel sur le Groupe Crédit Agricole, mais son impact pourrait être très important. Parallèlement, dans le contexte

de la crise sanitaire liée à la Covid-19, un certain nombre d'ajustements et de nouveautés réglementaires (ainsi que des reports quant à la date d'application de certaines règles notamment liées aux exigences prudentielles) ont été mises en place par les autorités nationales et européennes. Le caractère pérenne ou temporaire de ces ajustements et nouveautés, ainsi que l'évolution de la réglementation prise en lien avec ladite situation sanitaire, sont encore pour partie incertains, de sorte qu'il demeure difficile de déterminer ou de mesurer avec certitude leurs impacts réels sur la Caisse régionale à ce stade.

## **2.2.5 Risques liés à la stratégie et aux opérations**

### **a) La Caisse régionale pourrait ne pas être en mesure d'atteindre les objectifs fixés**

La Caisse régionale s'est fixée des objectifs commerciaux et financiers. Ces objectifs financiers ont été établis principalement à des fins de planification interne et d'affectation des ressources, et reposent sur un certain nombre d'hypothèses relatives à la conjoncture économique et à l'activité des métiers du Groupe Crédit Agricole. Ces objectifs financiers ne constituent ni des projections ni des prévisions de résultats. Les résultats actuels de la Caisse régionale sont susceptibles de s'écarter (et pourraient s'écarter sensiblement), à plusieurs titres, de ces objectifs, notamment en raison de la réalisation d'un ou de plusieurs des facteurs de risque décrits dans la présente section.

### **b) Le commissionnement en assurance dommages pourrait être affecté par une dégradation élevée de la sinistralité**

Une dégradation élevée de la sinistralité en assurance dommages pourrait avoir pour conséquence une réduction des commissions que la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou perçoit sur cette activité.

### **c) Des événements défavorables pourraient affecter simultanément plusieurs activités de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou**

Bien que les principales activités de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou soient chacune soumise à des risques propres et à des cycles de marché différents, il est possible que des événements défavorables affectent simultanément plusieurs activités. Par exemple, une baisse des taux d'intérêts pourrait impacter simultanément la marge d'intérêt sur les prêts, le rendement et donc la commission réalisée sur les produits de gestion d'actif, et les rendements sur placement des filiales d'assurance. Dans une telle situation, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou pourrait ne pas tirer avantage de la diversification de ses activités dans les conditions escomptées. Par exemple, des conditions macroéconomiques défavorables pourraient impacter la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou à plusieurs titres, en augmentant le risque de défaut dans le cadre de ses activités de prêt, en réduisant la valeur de ses portefeuilles de titres et les revenus dans ses activités générant des commissions. Lorsqu'un événement affecte défavorablement plusieurs activités, son impact sur les résultats et la situation financière de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou est d'autant plus important.

### **d) La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou est exposée au changement climatique**

Les risques climatiques peuvent affecter la Caisse régionale de deux façons : directement en portant sur ses outils d'exploitation ou, indirectement, en affectant ses contreparties. Cela conduit à considérer les risques climatiques comme des facteurs de risques influençant les autres risques existants, notamment de crédit, volet pour lequel les impacts pourraient être significatifs pour les contreparties de la Caisse régionale, et, de fait, indirectement l'affecter. À titre d'exemple, lorsque la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou prête à des entreprises dont les activités émettent des gaz à effet de serre, elle se retrouve exposée au risque qu'une réglementation, ou des limitations plus strictes soient imposées à son emprunteur, ce qui pourrait avoir un impact défavorable sur la qualité de crédit de ce dernier. De telles conséquences peuvent aussi naître des changements technologiques accélérant la transition vers une économie plus sobre en carbone, ou de changements de comportements des clients finaux. De la même

manière, ces impacts défavorables peuvent être liés à des événements de risque physique – de type catastrophe naturelle, mais aussi changement sur le long terme des modèles climatiques (hausse des fréquences et des incidences d'évènements de type sécheresse, inondation, élévation du niveau de la mer ...) – impactant négativement les contreparties de la Caisse régionale dans l'exercice de ses activités. Enfin, les impacts négatifs des contreparties sur d'autres facteurs environnementaux notamment de réduction/perte de biodiversité, ou usage des ressources peuvent dégrader la qualité de la contrepartie ou entraîner des risques de réputation.

Avec l'accélération des contraintes de transition pour lutter contre les changements climatiques, l'intensification des phénomènes climatiques aigus et l'enjeu de préservation des ressources, la Caisse régionale devra adapter ses activités et la sélection de ses contreparties de manière appropriée afin d'atteindre ses objectifs stratégiques et éviter de subir des pertes.

À travers le Plan moyen terme et sa stratégie climat, le Groupe Crédit Agricole s'est engagé à sortir totalement du charbon thermique en 2030, pour les pays de l'Union européenne et de l'OCDE, et en 2040 pour le reste du monde. Des engagements complémentaires ont été pris sur le pétrole et le gaz de schiste. Enfin, le Groupe Crédit Agricole a rejoint l'initiative Net Zero Banking Alliance, pour confirmer son implication dans l'accompagnement de l'économie vers un objectif de neutralité carbone en 2050, avec des jalons contraignants intermédiaires.

**e) La Caisse régionale doit maintenir des notations de crédit élevées, au risque de voir ses activités et rentabilité défavorablement affectées**

Sur les trois agences de notations sollicitées par le Groupe Crédit Agricole, la perspective est stable. Pour rappel, les notations du Groupe Crédit Agricole selon Moody's, S&P et Fitch Ratings sont respectivement de Aa3, A+ et A+.

Les notations de crédit ont un impact important sur la liquidité de la Caisse régionale. Une dégradation importante des notations pourrait avoir une incidence défavorable importante sur la liquidité et la compétitivité de la Caisse régionale, augmenter son coût de financement, limiter son accès aux marchés de capitaux, déclencher des obligations au titre du programme d'émission de *covered bonds* ou de stipulations contractuelles de certains contrats de *trading*, de dérivés et de couverture ou encore affecter la valeur des obligations qu'elle émet sur le marché.

Le coût de financement à long terme non garanti de la Caisse régionale auprès des investisseurs et celui de Crédit Agricole CIB est directement lié à ses *spreads* de crédit (correspondant au montant excédant le taux d'intérêt des titres souverains de même maturité payé aux investisseurs dans des instruments de dette) qui dépendent à leur tour dans une certaine mesure de sa notation de crédit. Une augmentation des *spreads* de crédit peut augmenter de manière importante le coût de financement de la Caisse régionale. Les *spreads* de crédit changent en permanence en fonction du marché et connaissent des évolutions imprévisibles et hautement volatiles. Les *spreads* de crédit sont également influencés par la perception qu'a le marché de la solvabilité de l'émetteur. En outre, les *spreads* de crédit peuvent être influencés par les fluctuations des coûts d'acquisition des swaps de crédit indexés sur les titres de créance de la Caisse régionale, qui sont influencés à la fois par la notation de ces titres et par un certain nombre de facteurs de marché échappant au contrôle de la Caisse régionale.

**f) La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou est confrontée à une forte concurrence**

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou est confrontée à une concurrence forte, sur tous les marchés des services financiers, pour tous les produits et services qu'elle offre, y compris dans le cadre de ses activités de banque de détail. Au 30/06/2022, sur son territoire, la Caisse régionale représente 36,02% de part de marché sur les crédits à l'habitat, 41,16% sur les crédits à l'équipement et 37,09% sur les crédits la consommation.

Les marchés européens des services financiers sont matures et la demande de services financiers est, dans une certaine mesure, corrélée au développement économique global. Dans ce contexte, la

concurrence repose sur de nombreux facteurs, notamment les produits et services offerts, les prix, les modalités de distribution, les services proposés aux clients, la renommée de la marque, la solidité financière perçue par le marché et la volonté d'utiliser le capital pour répondre aux besoins des clients. Le phénomène de concentration a donné naissance à un certain nombre de sociétés qui, à l'instar de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits, allant de l'assurance, des prêts et dépôts aux services de courtage, de banque d'investissement et de gestion d'actifs.

En outre, de nouveaux concurrents compétitifs (y compris ceux qui utilisent des solutions technologiques innovantes), qui peuvent être soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels, émergent également sur le marché. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis à des institutions n'étant pas des banques d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires, et aux institutions financières et à d'autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques, reposant sur la technologie de l'Internet, incluant la négociation électronique d'instruments financiers. Ces nouveaux entrants exercent des pressions à la baisse sur les prix des produits et services offerts par la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou et parviennent à conquérir des parts de marché dans un secteur historiquement stable entre les acteurs financiers traditionnels. De surcroît, de nouveaux usages, notamment de paiements et de banque au quotidien, des nouvelles devises, tels que le bitcoin, et de nouvelles technologies facilitant le traitement des transactions, comme la blockchain, transforment peu à peu le secteur et les modes de consommation des clients. Il est difficile de prédire les effets de l'émergence de ces nouvelles technologies, dont le cadre réglementaire est toujours en cours de définition, mais leur utilisation accrue pourrait redessiner le paysage concurrentiel du secteur bancaire et financier. La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou doit donc s'attacher à maintenir sa compétitivité en France ou sur les autres grands marchés sur lesquels elle intervient, adapter ses systèmes et renforcer son empreinte technologique pour conserver ses parts de marché et son niveau de résultats.

## 2.2.6 Risques liés à la structure du Groupe Crédit Agricole

- a) **Si l'un des membres du Réseau rencontrait des difficultés financières, Crédit Agricole S.A. serait tenue de mobiliser les ressources du Réseau (en ce compris ses propres ressources) au soutien de l'entité concernée**

Crédit Agricole S.A. est l'organe central du Réseau Crédit Agricole composé de Crédit Agricole S.A., des Caisses régionales et des Caisses locales, en application de l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier, ainsi que de Crédit Agricole CIB et BforBank en tant que membres affiliés (le "Réseau").

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chacun des établissements membres du Réseau comme de l'ensemble. Ainsi, chaque membre du Réseau bénéficie de cette solidarité financière interne et y contribue. Les dispositions générales du Code monétaire et financier ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité financière interne. En particulier, ceux-ci ont institué un Fonds pour risques bancaires de liquidité et de solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des membres du Réseau qui viendraient à connaître des difficultés.

Bien que Crédit Agricole S.A. n'ait pas connaissance de circonstances susceptibles d'exiger à ce jour de recourir au FRBLS pour venir au soutien d'un membre du Réseau, rien ne garantit qu'il ne sera pas nécessaire d'y faire appel à l'avenir. Dans une telle hypothèse, si les ressources du FRBLS devaient être insuffisantes, Crédit Agricole S.A., en raison de ses missions d'organe central, aura l'obligation de

comblent le déficit en mobilisant ses propres ressources et le cas échéant celles des autres membres du Réseau.

En raison de cette obligation, si un membre du Réseau venait à rencontrer des difficultés financières majeures, l'événement sous-jacent à ces difficultés financières pourrait alors impacter la situation financière de Crédit Agricole S.A. et celle des autres membres du Réseau ainsi appelés en soutien au titre du mécanisme de solidarité financière.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la Directive (UE) 2014/59 (dite "BRRD"), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019 dite "BRRD2" est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de "point d'entrée unique élargi" ("extended SPE") qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. À ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existant au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elle considère que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La Loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le Code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57-I du Code monétaire et financier). Ainsi les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le Groupe Crédit Agricole, elles procéderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber

les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de fonds propres de catégorie 2 . Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette, c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L. 613-55-5 du Code monétaire et financier en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe Crédit Agricole dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le Groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe donc un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe Crédit Agricole quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R. 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au Groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble.

**b) L'avantage pratique de la Garantie de 1988 émise par les Caisses régionales peut être limité par la mise en œuvre du régime de résolution qui s'appliquerait avant la liquidation.**

Le régime de résolution prévu par la DRRB pourrait limiter l'effet pratique de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, à hauteur de leur capital, réserves et report à nouveau (la "**Garantie de 1988**").

Ce régime de résolution n'a pas d'impact sur le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier, appliqué au Réseau, ce mécanisme devant s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

Cependant, l'application au Groupe Crédit Agricole des procédures de résolution pourrait limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la Garantie de 1988, étant précisé que ladite Garantie de 1988 ne peut être appelée que si les actifs de Crédit Agricole S.A. s'avéraient être insuffisants pour couvrir ses obligations à l'issue de sa liquidation ou dissolution. Du fait de cette limitation, les porteurs de titres obligataires et les créanciers de Crédit Agricole S.A. pourraient ne pas pouvoir bénéficier de la protection qu'offrirait cette Garantie de 1988.

## 2.3 Gestion des risques

L'organisation, les principes et outils de gestion et de surveillance de ces risques sont décrits de manière détaillée au sein du rapport financier annuel 2021, dans le chapitre 5-3 Gestion des risques. Les principales catégories de risques auxquels la Caisse régionale est exposée sont : les risques de crédit, les risques de marché (risques de taux, de change, de prix), les risques structurels de gestion de bilan (risque de taux d'intérêt global, risque de change, risque de liquidité), ainsi que les risques juridiques.

### 2.3.1 Risques de crédit

Un risque de crédit se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un État et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

La Caisse régionale applique les exigences réglementaires du Comité de la Réglementation Bancaire, les règles internes du Groupe Crédit Agricole, ainsi que les recommandations du Comité de Bâle.

Le Conseil d'Administration définit la politique de maîtrise du risque de crédit et les règles acceptables pour la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou. Le respect de la mise en œuvre de la Politique Crédit et du bon fonctionnement du dispositif d'octroi et de surveillance des risques crédits entre dans le périmètre de contrôle de la Caisse régionale.

Les principes, méthodologies et dispositif de gestion du risque de crédit sont décrits de manière détaillée au sein du rapport financier annuel 2021, dans le chapitre 5.3.4 Gestion des risques.

## Exposition par classe d'actifs et niveau de risque

**Suivi des emplois pondérés Bâle II par classe d'actifs et niveau de risque Bâle II au 30/06/22**

	EAD	% EAD	EL	% EL	RWA	RWA/EAD en %
<b>RETAIL (Banque de Détail)</b>						
Créances saines	10 502 M€	98,72 %	19 M€	20,86 %	1 271 M€	11,95 %
Créances en défaut	136 M€	1,30 %	72 M€	79,14 %		
<b>Total Retail</b>	<b>10 638 M€</b>		<b>92 M€</b>		<b>1 271 M€</b>	<b>12,11 %</b>
<b>CORPORATE (Grande Clientèle)</b>						
Créances saines	3 024 M€	98,29 %	10 M€	32,67 %	1 326 M€	43,10 %
Créances en défaut	53 M€	1,74 %	21 M€	67,33 %		
<b>Total Corporate</b>	<b>3 076 M€</b>		<b>31 M€</b>		<b>1 326 M€</b>	<b>43,85 %</b>
<b>Total Bâle II</b>						
Créances saines	13 525 M€	98,62 %	29 M€	32,67 %	2 597 M€	18,94 %
Créances en défaut	189 M€	1,39 %	93 M€	67,33 %	0 M€	
<b>Total Bâle2</b>	<b>13 714 M€</b>	<b>100,00 %</b>	<b>122 M€</b>	<b>100,00 %</b>	<b>2 597 M€</b>	<b>19,20 %</b>

Sources : Tableaux de bord MicroStrategy Coût du risque et Vue globale sur le risque de contrepartie

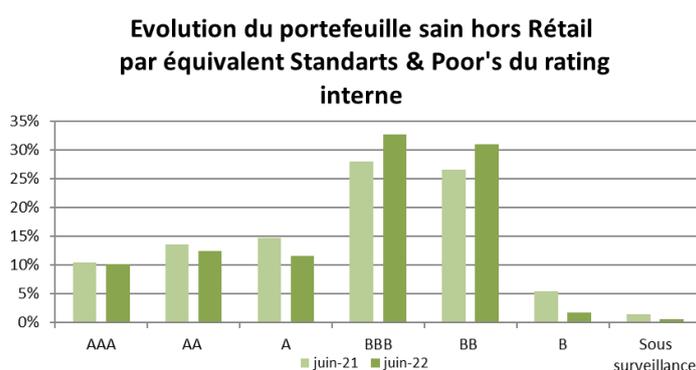
EAD : Exposition au moment du défaut EL : Montant de la perte attendue (Expected Loss)

Conformément au principe mis en œuvre par le Groupe Crédit Agricole dans le cadre de la réglementation Bâle II, la Caisse régionale prend en compte les sûretés réelles ou personnelles en tant que technique de réduction du risque. La Caisse régionale valorise ces garanties conformément aux règles en vigueur dans le Groupe.

### Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne couvre 96,2 % de l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institution financière, Administrations et Collectivités publiques). Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après correspond aux engagements accordés à ses clients sains hors banque de détail.

La répartition du portefeuille par rating présentée en équivalent notation Standard & Poors est la suivante :



### Politique de dépréciation et couverture des risques

La constitution de provisions pour risque de contrepartie est déterminée sur la base d'un examen individuel des créances (provisions pour créances douteuses).

La Caisse régionale se doit de constituer des provisions à hauteur des pertes probables relatives à des créances non dépréciées sur base individuelle.

Les différents types de provisions sont les suivants :

- Dépréciation sur créances douteuses : dépréciations individuelles portant sur des créances comptables identifiées comme douteuses,
- Dépréciation sur créances non douteuses : provision portant sur des encours sains et sensibles, calculés selon la nouvelle norme comptable IFRS9.

### Provisions sur créances non douteuses

	30/06/2021	30/06/2022	Dotations 2022
Forward Looking Central (encours non stressé)	21,0	21,9	0,9
Provisions Filières (Forward Looking Local)	129,4	161,1	31,7
<b>Total</b>	<b>150,3</b>	<b>183,1</b>	<b>32,8</b>

L'évaluation des provisions est basée sur un calcul de perte de crédit attendue (ECL = Expected Credit Loss) qui combine :

- l'exposition en cas de défaut, incluant les perspectives de remboursement anticipé
- la probabilité de défaut
- la perte en cas de défaut
- une prise en compte de la maturité

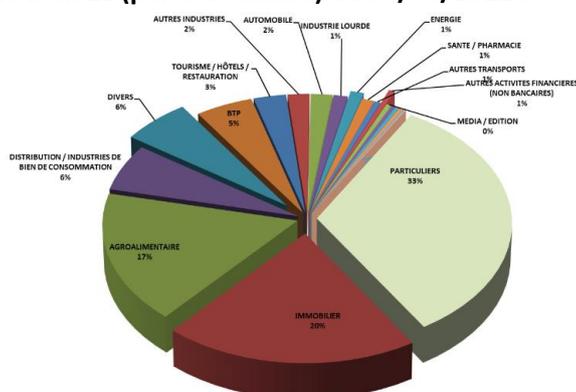
Dans le Groupe Crédit Agricole, deux niveaux de prise en compte des perspectives économiques sont retenus :

- le «*forward looking central*» établi par CASA/DRG et s'appliquant à toutes les entités.
- Le «*forward looking local*» qui permet notamment à chaque Caisse régionale de mieux appréhender son risque local.

La Caisse régionale possède 183,1 M€ de provisions sur des créances non douteuses, compte tenu des perspectives économiques difficiles. Ces provisions concernent certaines filières économiques spécifiques dont notamment LBO et FSA, l'élevage et les céréaliers en agriculture, les professionnels de l'immobilier, artisans du BTP, le commerce de détail, l'énergie et une sélection sur des financements Habitats Générations 2011 à 2013, sur les financements à l'habitat longue durée (plus de 240 mois), sur les Foncières et sur les entreprises ayant recours aux Prêts Garantis par l'Etat.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la nouvelle norme comptable IFRS9 entraine un calcul de provisionnement dès la réalisation du crédit quelle que soit sa notation.

### Ventilation des encours Bâle II en EL (perte attendue) au 30/06/2022 :



### Coûts du Risque (en vision consolidée)

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)</b>	<b>- 25 250</b>	<b>- 18 407</b>	<b>- 10 924</b>
<b>Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	<b>- 11 736</b>	<b>- 26 324</b>	<b>- 213</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	29	- 26	- 20
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 9 449	- 23 529	- 1 518
Engagements par signature	- 2 316	- 2 769	1 325
<b>Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	<b>- 13 514</b>	<b>7 917</b>	<b>- 10 711</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 11 834	11 294	- 4 102
Engagements par signature	- 1 680	- 3 377	- 6 609
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)</b>	<b>259</b>	<b>- 3 079</b>	<b>- 2 776</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	126	- 1 187	- 2 415
Engagements par signature	133	- 1 892	- 361
<b>Autres actifs (C)</b>	<b>48</b>	<b>- 37</b>	<b>- 21</b>
<b>Risques et charges (D)</b>	<b>222</b>	<b>2 029</b>	<b>1 723</b>
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)</b>	<b>- 24 721</b>	<b>- 19 494</b>	<b>- 11 998</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 424	- 1 493	- 1 178
Récupérations sur prêts et créances comptabilisés au coût amorti	398	1 122	604
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-
Décotes sur crédits restructurés	- 215	- 282	- 97
Pertes sur engagements par signature	-	-	-
Autres pertes	-	-	-
Autres produits	-	-	-
<b>Coût du risque</b>	<b>- 24 962</b>	<b>- 20 147</b>	<b>- 12 669</b>

## Application de la norme IFRS9

### **Evaluation du risque de crédit**

Afin de tenir compte des effets du conflit russo-ukrainien et de la crise Covid-19, toujours présente sur la sphère économique, le Groupe a actualisé ses prévisions macro-économiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit pour l'arrêté du deuxième trimestre 2022.

### **Informations sur les scénarios macroéconomiques retenus au deuxième trimestre 2022 :**

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur juin 2022, avec des projections qui se présentent comme suit à l'horizon 2023.

Ces quatre scénarios intègrent des hypothèses différenciées tant sur les effets de la crise covid-19 que sur les effets du conflit russo-ukrainien et ses répercussions sur la sphère économique (inflation en hausse, révision croissance PIB à la baisse).

Pour rappel, les projections macro-économiques s'appuient sur une fin d'année 2021 qui a enregistré une forte croissance du PIB en zone euro et aux Etats-Unis mais également le démarrage d'un choc d'inflation (core inflation à 5,5% sur un an à décembre aux Etats-Unis et 5% pour la Zone euro).

### **PREMIER SCENARIO : « scénario central »**

Il prévoit un scénario géopolitique « médian » avec une poursuite du conflit en Ukraine, des sanctions maintenues en 2022-2023 et une forme d'accord de sortie de crise à moyen terme.

#### **Forte accélération de l'inflation en zone euro**

L'inflation moyenne de la zone en 2022 progresserait très fortement pour refluer ensuite graduellement. Cela est lié à la reprise post Covid-19 et au conflit ukrainien, avec un choc sur les prix énergétiques et une hausse des prix des intrants (métaux, produits agricoles...). Plus globalement, on constate une hausse des coûts intermédiaires, des difficultés d'approvisionnement, une perturbation des chaînes de valeur et des risques de pénurie.

Ces chocs conduisent à une révision à la baisse de la croissance en zone euro. La production dans certains secteurs est affectée par la hausse des coûts intermédiaires et les perturbations des chaînes de valeur. La rentabilité des entreprises est dégradée, d'où un freinage de l'investissement. Le pouvoir d'achat des ménages est diminué par le choc inflationniste. Les hausses de salaires restent assez modérées et la confiance se détériore. Les réserves d'épargne accumulées limitent ces effets négatifs mais un freinage de la consommation est tout de même observé.

Ces effets négatifs sont en partie amortis par des mesures de soutien budgétaire. Au total, la croissance 2022 est révisée de 4,1% à 3,3% en France et de 3,9% à 2,9% en zone euro.

#### **Ce choc inflationniste conduit à un resserrement des politiques monétaires**

Aux Etats-Unis, la Fed continue de relever ses taux d'intérêt de manière accélérée jusqu'au début de 2023 avant de les stabiliser. Le « Quantitative Tightening » est plus précoce et plus rapide que prévu. Toutefois, les hausses de taux longs sont plus mesurées, avec même un repli graduel à partir de mi-2022 (ralentissement de la croissance et freinage graduel de l'inflation).

En zone euro, le resserrement monétaire est plus prudent et moins rapide, l'inflation ayant augmenté plus tardivement. Après avoir stabilisé son bilan, la BCE commence à relever ses taux directeurs au second semestre 2022 et va continuer à les relever en 2023.

Les taux longs montent en zone euro, mais la courbe des taux s'aplatit à mesure que la BCE progresse dans son ajustement monétaire. Les spreads s'écartent en particulier en Italie à l'approche des échéances politiques mais la BCE s'emploiera à corriger des écartements injustifiés des spreads.

### **DEUXIEME SCENARIO : Scénario « adverse modéré » (scénario un peu plus dégradé que le premier)**

**Scénario géopolitique :** persistance et impact du conflit plus marqués que dans le scénario central.

### **Choc sur les prix énergétiques plus prononcé**

La Chine décide de ne pas acheter massivement le pétrole russe et de ne pas compenser la baisse des achats européens ; les sanctions sont maintenues sur l'Iran et le Venezuela et la réponse de l'Arabie Saoudite est insuffisante. Ainsi, l'offre de pétrole se trouve réduite, la demande se concentre alors sur le pétrole du Moyen-Orient et de la Mer du Nord et on observe une forte tension sur les prix pétroliers en 2022-2023, qui avoisinent 180 dollars le baril. **Choc d'inflation plus fort que dans le 1<sup>er</sup> scénario en 2022-2023.**

### **La réponse budgétaire et monétaire reste mesurée**

Les Etats européens ne réagissent pas massivement à ce choc inflationniste : les mesures de soutien budgétaire sont limitées. La Fed et la BCE remontent leurs taux un peu plus rapidement que dans le scénario central face à une inflation plus élevée et plus durable. Ceci affecte la croissance et a peu d'effet sur l'inflation. Le Bund reste assez bas (valeur refuge) mais les spreads France et Italie s'écartent (phénomène de fragmentation, inquiétudes sur la soutenabilité de la dette).

### **« Stagflation » en zone euro**

La zone euro connaît alors une phase de baisse du pouvoir d'achat, un net freinage de la consommation, une forte détérioration des profits des entreprises, une remontée du chômage ainsi que des faillites. Il n'y a cependant pas de repli annuel du PIB en 2022-2023, mais la croissance est très nettement ralentie. Un repli des marchés boursiers et correction mesurée sur l'immobilier sont prévus pour la zone euro dans ce scénario.

### **TROISIEME SCÉNARIO : Scénario « favorable »**

Dans ce scénario favorable, il est supposé que la Chine intervient dans les négociations liées au conflit russo-ukrainien et qu'un règlement du conflit se met en place plus rapidement que dans le scénario « central ». Les sanctions sont alors prolongées mais allégées sur la Russie. Les prix énergétiques baissent assez rapidement. On observe une accalmie progressive sur les prix des métaux et des céréales, mais certaines chaînes de production restent durablement perturbées.

**Dans la zone euro**, ce scénario conduit à un net repli de l'inflation et un redressement de la confiance et des anticipations des agents économiques. On observe une reprise de la consommation liée à l'amélioration du pouvoir d'achat, à une confiance restaurée et à l'utilisation d'une partie du surplus d'épargne accumulé. L'amélioration des anticipations et la résorption partielle des tensions sur les approvisionnements conduisent à une reprise des dépenses d'investissement en 2022-2023.

### **Evolutions financières**

Le resserrement de la Fed est plus mesuré que dans le scénario central, et les taux longs américain légèrement plus bas. De même, le Bund reste bas, un peu en deçà du niveau retenu dans le scénario central, en liaison avec l'évolution des taux longs américain et la politique de la BCE. Les spreads français et italiens sont du même ordre que dans le scénario central. La Bourse et les marchés immobiliers sont bien orientés.

### **QUATRIEME SCÉNARIO : Scénario « adverse sévère » (scénario le plus dégradé)**

**Le choc du 2<sup>ème</sup> scénario est accentué sur les prix du pétrole et l'inflation.**

Dans ce scénario, les sanctions sont renforcées, des problèmes d'approvisionnement encore plus marqués apparaissent. On constate une persistance du conflit, induisant une forte réduction des importations de pétrole russe par les pays européens. La Chine n'achète pas suffisamment de pétrole à la Russie pour libérer l'offre pétrolière du Golfe. Les sanctions sont maintenues sur l'Iran et le Venezuela et réponse de l'Arabie Saoudite s'avère insuffisante. Ainsi, on observe une hausse des prix du pétrole très prononcée : les prix pétroliers avoisinent 200 dollars le baril en 2022-2023. **Le choc d'inflation est très fort.**

### **Erreurs de politique monétaire**

La principale différence par rapport au 2<sup>ème</sup> scénario tient aux politiques monétaires. Face aux chiffres très élevés d'inflation, la Fed remonte fortement le taux des Fed Funds au second semestre 2022 et en 2023, sans pour autant enrayer l'inflation : fortes inquiétudes des investisseurs et nette remontée des taux longs américains.

De même la BCE remonte ses taux plus nettement et plus rapidement que dans le scénario adverse modéré (remontée du Bund). Cela entraîne une remontée beaucoup plus nette des OAT et des BTP italiens : il y a un phénomène de fragmentation, couplé à de fortes inquiétudes des investisseurs.

### Légère récession en zone euro

On observe une forte hausse de l'inflation et une remontée significative des coûts de financement. Cela entraîne une baisse du pouvoir d'achat et un très net ralentissement de la consommation. La zone euro connaît alors une forte dégradation du climat des affaires et un léger repli des dépenses d'investissement, couplés à des risques spécifiques dans certains pays, en France notamment (conflits sociaux très marqués). De ce fait, il y a une légère récession en zone euro en 2023, ainsi qu'un net repli des marchés boursiers et une correction significative de l'immobilier.

### Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

	Réf.	Scénario central				Adverse modéré				Scénario favorable				Adverse sévère			
	2021	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025	2022	2023	2024	2025
PIB - ZE	5,2	2,9	2,4	1,8	1,4	1,8	0,6	1,1	1,2	3,9	2,9	1,7	1,3	1,0	-0,8	0,3	0,9
Tx Chômage - ZE	7,8	7,3	7,0	6,8	6,7	7,3	7,4	7,3	7,3	6,7	6,1	5,9	5,8	7,5	8,0	8,2	8,2
Tx inflation - ZE	2,6	6,5	3,0	2,5	2,0	7,9	4,8	1,3	0,7	5,3	2,3	1,5	1,2	8,6	4,5	0,8	0,6
PIB - France	7,0	3,3	2,1	1,8	1,5	2,4	0,9	2,0	1,6	4,0	2,5	2,0	1,7	1,9	-0,3	1,2	1,2
Tx Chômage - France	7,9	7,5	7,4	7,2	7,0	7,8	8,3	8,0	7,9	7,2	6,9	6,7	6,6	8,2	9,0	8,7	8,5
Tx inflation - France	1,6	4,2	2,5	2,3	1,8	5,5	3,9	0,9	0,5	3,6	2	1,7	1,4	6,1	4,6	0,6	0
OAT 10 ans	0,2	1,4	1,5	1,6	1,6	1,8	2,2	1,9	1,9	2,6	3,3	2,8	2,8	1	1,35	1,5	1,5

### **Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS 9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux :**

Le scénario central est actuellement pondéré à 55 % pour le calcul des ECL IFRS 9 centraux du deuxième trimestre 2022.

### **Evolution des ECL**

L'évolution de la structure des encours et des ECL au cours de la période est détaillée dans la partie 3.1 des comptes consolidés au 30 juin 2022.

Les commentaires ci-dessous portent sur le périmètre des actifs financiers au coût amorti (prêts et créances sur la clientèle) qui représente environ 85% des corrections de valeurs pour pertes.

Structure des encours : dans un contexte économique incertain, la structure des portefeuilles a évolué sur le semestre à la faveur de stress locaux. Les encours en stage 1 ont progressé de 138,3 millions d'euros sur le semestre et de 76,8 millions d'euros sur le stage 2 à 9,94% vs 9,47% fin 2021. Globalement le poids des encours en stage 1 est désormais de 90,1% vs 90,5% fin 2021. Les encours défaillants (stage 3) sont en baisse de 3,2 millions d'euros.

Structure et évolution des ECL : les corrections de valeur pour perte sur les contreparties les mieux notées (stage 1) ont progressé de 18,8% sur le semestre, en lien avec la croissance des encours et les stress locaux réalisés eu égard au contexte macro-économique. Le taux de couverture moyen progresse à 0,55% vs 0,47% fin 2021.

Les ECL du portefeuille en stage 2 progressent également de 14,1%, en lien avec les stress locaux réalisés eu égard au contexte macro-économique, conduisant à une augmentation du taux de couverture moyen à 8,02% vs 7,52% fin 2021.

Le taux de couverture des créances dépréciées (stage 3) s'inscrit en baisse (59,95% vs 62,34% fin 2021). Les ECL en stage 3 sont en diminution de 5,51% car il n'y a pas de dégradation des portefeuilles, ni de nécessité à des renforcements de couvertures sur dossiers déjà en défaut.

### 2.3.2 Risques de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêt : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;
- les prix : le risque de prix résulte de la variation et de la volatilité des cours des actions, des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières ;
- les *spreads* de crédit : le risque de crédit correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution des *spreads* de crédit des indices ou des émetteurs. Pour les produits plus complexes de crédit s'ajoute également le risque de variation de juste valeur lié à l'évolution de la corrélation entre les défauts des émetteurs ;
- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise.

#### a) Objectifs et politique

La maîtrise des risques de marché de la Caisse régionale repose sur un dispositif structuré, comprenant une organisation indépendante des hiérarchies opérationnelles, des méthodologies d'identification et de mesure des risques, des procédures de surveillance et de consolidation. En termes de périmètre, ce dispositif couvre l'ensemble des risques de marché.

Dans un contexte de marché marqué par la hausse et la volatilité des taux et les incertitudes liées au contexte géopolitique, la Caisse régionale a poursuivi une politique de gestion prudente des risques de marché en cohérence avec son cadre d'appétence aux risques.

#### b) Gestion du risque

##### Dispositif local et central

Le contrôle des risques de marché du Groupe Crédit Agricole est structuré sur deux niveaux distincts et complémentaires :

- au niveau central, la Direction des risques et contrôles permanents Groupe assure la coordination sur tous les sujets de pilotage et de contrôle des risques de marché à caractère transverse. Elle norme les données et les traitements afin d'assurer l'homogénéité de la mesure consolidée des risques et des contrôles. Elle tient informés les organes exécutifs (Direction générale de Crédit Agricole S.A.) et délibérants (Conseil d'administration, Comité des risques du conseil) de l'état des risques de marché ;
- au niveau de la Caisse régionale, un Responsable des Risques et Contrôles Permanents pilote et contrôle les risques de marché issus des activités. Ce Responsable est nommé par le Directeur Général de la Caisse régionale et lui est directement rattaché.

##### Les Comités de décision et de suivi des risques

Le Comité Financier composé de la Direction Générale, du Directeur Financier, du Responsable du service Contrôle de gestion-Gestion Financière et du responsable du Contrôle Permanent se réunit chaque mois. Il prend les décisions liées à la stratégie et au risque :

- Propose, adapte et exécute la politique financière ;
- Propose la politique d'allocation cible de fonds propres, la politique de refinancement et celle de gestion de la liquidité ;
- Propose les critères d'acceptation des nouvelles contreparties ;
- Contrôle l'évolution de la contribution au PNB des opérations effectuées ;
- Fixe le dispositif de limites de marché et d'alertes, validé par le Conseil d'Administration et en assure la révision annuelle.

### c) Méthodologie de mesure et d'encadrement des risques de marché

#### Indicateurs

Le dispositif de mesure et d'encadrement des risques de marché repose sur la combinaison de plusieurs indicateurs dont la plupart font l'objet de limites globales ou spécifiques. Il s'appuie notamment sur la *Value at Risk* (VaR), la VaR stressée, les scénarios de stress et des indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risque, combinaison d'indicateurs qualitatifs et quantitatifs) et repose sur un processus d'évaluation des positions au sein de chaque entité présentant des risques de marché. Le processus de contrôles permanents intègre des procédures de validation et de *backtesting* des modèles.

#### 1- La VaR (*Value at Risk*)

L'élément central du dispositif de mesure des risques de marché est la *Value at Risk* (VaR). Elle peut être définie comme étant la perte théorique maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. La Caisse régionale retient un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de temps d'un jour, en s'appuyant sur un an d'historique de données. Ceci permet le suivi au jour le jour des risques de marché pris par la Caisse régionale dans ses activités de placements en quantifiant le niveau de perte considéré comme maximal dans 99 cas sur 100, à la suite de la réalisation d'un certain nombre de facteurs de risque.

Le processus de mesure d'une VaR historique sur les positions en risque à une date donnée s'appuie sur les principes suivants :

- constitution d'une base historique de facteurs de risque reflétant le risque des positions détenues par la Caisse régionale (taux, cours des actions, de change et de matières premières, volatilités, *spreads* de crédit, corrélation, etc.) ;
- détermination de 261 scénarios correspondant aux variations des facteurs de risque sur un jour, observées sur une année glissante ;
- déformation des paramètres correspondants à la date J selon les 261 scénarios ;
- revalorisation des positions du jour sur la base des 261 scénarios et calcul de la variation de Mark-to-Market associée.

La valeur en risque à 99 % est égale, sur la base de 261 scénarios, à la moyenne entre les deuxième et troisième plus mauvais résultats observés.

La compensation se définit comme la différence entre la VaR totale et la somme des VaR par type de risque. Elle représente les effets de diversification entre des positions détenues simultanément sur des facteurs de risque différents. Une procédure de *backtesting* (comparaison entre le résultat mensuel et la VaR théorique du mois précédent) permet de confirmer la pertinence de cette méthodologie.

La méthodologie de calcul de VaR fait l'objet d'améliorations et d'adaptations continues pour tenir compte, entre autres, des évolutions de la sensibilité des positions aux facteurs de risque et de la pertinence des méthodes au regard des nouvelles conditions de marché. Les travaux visent par exemple à intégrer de nouveaux facteurs de risque ou à bénéficier d'une granularité plus fine sur les facteurs de risque existants.

#### Limites du calcul de la VaR historique

Les principales limites méthodologiques attachées au modèle de VaR sont les suivantes :

- l'utilisation de chocs quotidiens suppose que toutes les positions peuvent être liquidées ou couvertes en un jour, ce qui n'est pas toujours le cas pour certains produits et dans certaines situations de crise ;
- l'utilisation d'un intervalle de confiance à 99 % exclut les pertes pouvant survenir au-delà de cet intervalle : la VaR est donc un indicateur de risque sous des conditions normales de marché et ne prenant pas en compte les mouvements d'ampleur exceptionnelle.

### **Le backtesting**

Un processus de *backtesting* permet de contrôler la pertinence du modèle de VaR pour la Caisse régionale. Il vérifie *a posteriori* que le nombre d'exceptions (journées pour lesquelles le niveau de perte est supérieur à la VaR) reste conforme à l'intervalle de confiance de 99 % (une perte quotidienne ne devrait statistiquement excéder la VaR calculée que deux ou trois fois par an). Ce contrôle est effectué mensuellement par le Middle-Office.

### **2- Les stress scenarios**

En complément de la mesure de la VaR, un deuxième indicateur de risque, le stress scénario, permet d'appréhender plus correctement l'impact des conditions extrêmes de marché.

Les calculs de stress s'appliquent sur les titres comptabilisés en titres de placement et en titres d'investissement. Le dispositif Groupe est basé sur des encadrements en stress basés sur deux scénarios :

- Stress Groupe : stress élaboré à partir d'une dégradation marquée sur le souverain France qui se propage sur les autres limites souverains, corporate et bancaires, et en particulier sur les titres périphériques.
- Stress Adverse 1 an : il reprend, pour chaque facteur de risque (spread de crédit, taux d'intérêt et inflation), la plus grande variation sur un an, observée sur un historique long (supérieur à 10 ans).

	<i>(en millions d'euros)</i>	31/12/2021	30/06/2022
Pertes potentielles selon le stress	Stress Groupe sur portefeuille JVR et JCR (TP) (hors EMTN)	28,1	26,6
	Stress Adverse 1 an sur portefeuille JVR et JCR (TP) (hors EMTN)	40,8	37,5
	Stress sur Produits complexes (EMTN)	23,9	10,3
	Stress Groupe sur portefeuille CAM (TI)	21,1	28,5

Le contrôle des scénarios de stress est effectué mensuellement par le Middle-Office. Comme pour la VaR, il est réalisé avec un décalage d'un mois sur la base des fichiers reçus de Crédit Agricole S.A. (RiskMetrics). Aucun dépassement n'a été constaté sur les six premiers mois de 2022.

### **3- Les indicateurs complémentaires**

La Caisse régionale choisit une allocation de portefeuille permettant d'assurer une contribution régulière au PNB y compris dans un scénario stressé.

Dans le but de maîtriser au mieux son risque, la Caisse régionale s'est fixé plusieurs limites de placements (limite d'exposition par poche d'actif, limite sur contreparties).

La Caisse régionale gère également sur son portefeuille de titres de placement un dispositif d'alerte pour encadrer le risque de moins-values.

Les seuils d'alerte validés par le Conseil d'Administration sont les suivants :

- Alerte de perte globale 1 % maxi des fonds propres N-1 ;
- Alerte par facteur de risque :
- Perte maxi 0,5 % des fonds propres sur les classes d'actifs obligataires et alternatifs.
- Perte maxi 0,5 % des fonds propres sur les classes d'actifs actions et diversifiés.

- Une alerte est faite auprès de la Direction Générale en cas de moins-values latentes générées sur l'année civile supérieures à 2,5 M€.

Le suivi de ces limites est mensuel néanmoins un point hebdomadaire est fait par la gestion financière et c'est ce reporting qui sert d'alerte en cas de fortes fluctuations à la baisse. Au cours du premier semestre 2022, une alerte auprès de la Direction Générale a été déclenchée suite au franchissement du plafond de 2,5 M€ de moins-values latentes générées sur l'année civile. Cette alerte est encore active à fin juin.

### **Utilisation des dérivés de crédit**

La Caisse régionale n'utilise pas les dérivés de crédit (CDS).

#### **d) Expositions**

La VaR réglementaire est mesurée à partir d'un modèle interne au Groupe Crédit Agricole validé par l'ACPR.

Le tableau ci-dessous restitue l'évolution de la VaR sur les placements de la Caisse régionale entre le 31 décembre 2021 et le 30 juin 2022 :

<i>(en millions d'euros)</i>	<b>31/12/2021</b>	<b>30/06/2022</b>
VaR du portefeuille hors EMTN (RiskMetrics)	6,1	9,9
VaR sur EMTN (Thomson Reuters)	2,7	0,5
VaR totale du portefeuille	8,8	10,4

#### **e) Risque action**

Le risque action trouve son origine dans le portefeuille de placement. Il regroupe tout le risque action pur, quel que soit le support et l'intention de détention :

- Les titres de capital, les parts ou actions d'OPC investis sur cette famille d'actifs.
- Les titres de dette émis dont la performance est assise sur un indice, un panier ou une composition de performance action, que ces titres soient ou pas à capital garanti ou partiellement garanti (EMTN structurés Actions).

A fin juin 2022, la partie actions des titres de participation et de placement (EMTN structurés actions et FPCI) représente 1 113 millions d'euros en valeur comptable. Sur son seul portefeuille de titres de placement, la Caisse régionale est exposée aux marchés actions à hauteur de 96 millions d'euros en valeur comptable.

Le portefeuille actions en titres de placement de la Caisse régionale est limité à un maximum de :

- 8.5 % des Excédents de fonds propres en Actions et EMTN Structurés actions
- 3 % des Excédents de fonds propres en FPCI.

Les limites sur portefeuille de placement n'ont pas été franchies au 1<sup>er</sup> semestre 2022 et le suivi de ces limites est mensuel. Le portefeuille actions de la Caisse régionale s'inscrit dans un souci de diversification de placements et ceci dans un volume limité. Il ne s'agit pas d'une activité spéculative.

## **2.3.3 Gestion du bilan**

### **a) Gestion du bilan – Risques financiers structurels**

La Direction Financière de la Caisse régionale définit les principes de la gestion financière et en assure la cohérence d'application au sein de la Caisse régionale. Chaque année elle détermine et propose à la validation du Conseil d'Administration de la Caisse régionale sa politique financière pour l'année à venir et les orientations stratégiques qu'elle souhaite prendre en matière notamment de risque de taux et de risque de liquidité. Elle a la responsabilité de l'organisation des flux financiers, de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels.

## **b) Risque de taux d'intérêt global**

### **Objectifs**

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à stabiliser les marges futures de la Caisse régionale contre les impacts défavorables d'une évolution adverse des taux d'intérêts.

Les variations de taux d'intérêt impactent en effet la marge d'intérêt en raison des décalages de durées et de type d'indexation entre les emplois et les ressources. La gestion du risque de taux vise par des opérations de bilan ou de hors bilan à limiter cette volatilité de la marge.

L'analyse du risque de taux mesure l'impact d'une variation de taux de marché sur le PNB de la Caisse régionale. Les Gaps mis en évidence par l'analyse résultent d'un déséquilibre quant à la nature de taux ou l'échéancier entre l'Actif et le Passif. Les principaux postes du bilan qui génèrent un risque de taux sont :

- les crédits et leur refinancement ;
- les fonds propres et leurs emplois ;
- les placements et emprunts monétaires.

La Caisse régionale vise à maîtriser l'exposition de son résultat aux variations des taux de marché par le respect des limites qu'elle s'est fixées.

### **Gouvernance**

La Caisse régionale a décidé en 2014 de regrouper son activité risque de taux au sein d'une coopération avec les Caisses régionales du Centre (Centre Loire, Val de France et Centre Ouest) afin de créer un pôle d'expertise sur ce domaine. Le pôle de coopération risque de taux calcule et analyse le risque de taux de la Caisse régionale chaque mois à l'aide de l'outil Palma interne au Groupe Crédit Agricole.

Les résultats de cette analyse ainsi que les éventuelles propositions de couverture sont présentés en Comité Financier où sont présents : la Direction Générale, le Directeur Financier, le responsable du service Contrôle de Gestion - Gestion Financière et le Contrôle Permanent.

Le Comité Financier prend les décisions de couverture éventuelle du risque de taux. Les mesures sont mises en place par le service Gestion Financière qui rend compte régulièrement à la Direction des opérations réalisées.

L'analyse du risque de taux ainsi que les décisions prises en Comité Financier sont également présentées au Conseil d'Administration.

Les limites en VAN, bien que plus restrictives que la recommandation de Crédit Agricole S.A., et les limites de concentration du Gap Synthétique n'ont pas fait l'objet de dépassement durant le semestre. Des seuils d'alerte qui constituent des seuils de gestion permettent à la Caisse régionale de maîtriser son risque de taux selon sa stratégie et ses perspectives d'évolution des taux avant que les limites globales ne soient atteintes. Chaque dépassement de seuil d'alerte a fait l'objet d'une présentation en Comité Financier ainsi que de propositions de couverture ou de non couverture si des évolutions à venir (évolution d'activité ou évolution de convention) permettaient de résorber ces dépassements.

### **Dispositif de mesure et d'encadrement**

#### **1- MESURE**

La mesure du risque de taux s'appuie principalement sur le calcul de *gaps* ou impasses de taux.

Cette méthodologie consiste à projeter dans le futur les encours à taux connu et les encours indexés sur l'inflation en fonction de leurs caractéristiques contractuelles (date de maturité, profil d'amortissement) ou d'une modélisation de l'écoulement des encours lorsque :

- le profil d'échéancement n'est pas connu (produits sans échéance contractuelle tels que les dépôts à vue, les livrets ou les fonds propres) ;
- des options implicites vendues à la clientèle sont incorporées (remboursements anticipés sur crédits, épargne-logement...).

La définition de ces modèles repose habituellement sur l'analyse statistique du comportement passé de la clientèle complétée d'une analyse qualitative (contexte économique et réglementaire, stratégie commerciale...).

Les données permettant de réaliser l'analyse proviennent de bases de données internes dont le contrôle de la fiabilisation est régulièrement réalisé. Le scénario d'évolution de taux et les conventions d'écoulement (des produits sans échéance) qui sont retenus sont les modèles nationaux fournis par Crédit Agricole S.A. hormis pour les remboursements anticipés de DAT pour lesquels la Caisse régionale utilise ses propres hypothèses déterminées à partir des données observées en local.

La Caisse régionale calcule le Gap de taux fixe synthétique et vérifie qu'il respecte bien les limites. Elle analyse également le Gap inflation et le Gap de taux fixe sur lequel elle prend les couvertures éventuelles visant à réduire son exposition aux variations de taux.

Les règles applicables en France sur la fixation du taux du Livret A indexent une fraction de cette rémunération à l'inflation moyenne constatée sur des périodes de six mois glissants. La rémunération des autres livrets de la Banque de proximité est également corrélée à la même moyenne semestrielle de l'inflation. La Caisse régionale est donc amenée à couvrir le risque associé à ces postes du bilan au moyen d'instruments (de bilan ou de hors bilan) ayant pour sous-jacent l'inflation.

Les risques sur options sont, quant à eux, retenus dans les impasses à hauteur de leur équivalent delta. Une part de ces risques peut être couverte par des achats d'options.

## 2- DISPOSITIF DE LIMITES

Les limites mises en place permettent de borner la somme des pertes maximales actualisées sur les 30 prochaines années (limite VAN) et le montant de perte maximale annuelle sur les 10 prochaines années en cas de choc de taux (limite de concentration des gaps).

Les règles de fixation des limites visent à protéger la valeur patrimoniale de la Caisse régionale dans le respect des dispositions du Pilier 2 de la réglementation Bâle 3 en matière de risque de taux d'intérêt global et à limiter la volatilité dans le temps de la marge d'intérêts en évitant des concentrations de risque importantes sur certaines maturités. Ces limites sont approuvées par le Conseil d'Administration de la Caisse régionale.

Afin d'encadrer son risque de taux, la Caisse régionale s'est fixée des limites dont Crédit Agricole S.A. a fourni le principe de détermination et qui reposent sur :

- une limite VAN Taux (Valeur Actualisée Nette) qui encadre l'impact actualisé sur 30 ans d'une variation de 200 bps des taux. Crédit Agricole S.A. recommande de déterminer la limite en VAN à 10 % maximum des fonds propres. La Caisse régionale s'est fixé une limite encore plus restrictive à 9 % des fonds propres prudentiels. Un seuil d'alerte à 7 % des fonds propres prudentiels a également été mis en place.
- une limite VAN Taux + Inflation : dans le but de renforcer l'encadrement du risque Inflation une limite VAN Taux + Inflation a été ajoutée. Celle-ci encadre l'impact actualisé sur 30 ans d'une variation de 200 bps sur les taux de marché cumulé à un impact de 100 bps sur l'Inflation. Cette limite VAN taux + Inflation est fixée au même niveau que la limite VAN Taux.
- des limites de concentration des Gaps qui encadrent le Gap des 10 premières années et qui visent à limiter la concentration du risque sur une année en particulier. Les limites de concentration que la Caisse régionale s'est fixées suivant les préconisations de Crédit Agricole S.A. sont les suivantes :
  - Limite sur les 2 premières années : 5 % du PNB d'activité. C'est à dire qu'en année 1 et 2 la perte annuelle maximum autorisée ne doit pas dépasser 5 % du PNB d'activité budgété.
  - Limite sur les années 3 à 10 : 4 % du PNB d'activité.
- une limite encadrant le risque de base (Limite en VAN et limite de concentration). Le risque de base provient de l'évolution différenciée des spreads de liquidité sur les différents index de taux.

La Caisse régionale assure la couverture de son risque de taux par le biais d'instruments financiers de bilan ou de hors bilan.

### 3- EVALUATION DU BESOIN EN CAPITAL INTERNE

Une mesure de l'évaluation du besoin en capital interne au titre du risque de taux est réalisée en tenant compte :

- du risque de taux directionnel (calculé à partir des impasses) ;
- du risque de taux optionnel (effet gamma des caps, principalement) ;
- du risque comportemental (remboursements anticipés sur les crédits à taux fixe, notamment).
- des limites sur l'exposition en risque de taux

Cette mesure est réalisée en s'appuyant sur un jeu de scénarios internes intégrant des déformations de la courbe de taux calibrés selon une méthode cohérente avec celle utilisée pour l'évaluation des autres risques mesurés au titre du Pilier 2.

Les impasses de taux de la Caisse régionale sont ventilées par nature de risque (taux nominal/taux réel) dans les différentes devises. Elles mesurent l'excédent ou le déficit de ressources à taux fixe. Conventionnellement, un chiffre positif (négatif) représente un risque à la hausse (baisse) des taux sur l'année considérée. Il indique une sensibilité économique à la variation des taux d'intérêt.

Les résultats de ces mesures au 30 juin 2022 sur le périmètre de la Caisse régionale sont les suivants

#### IMPASSES EN EUROS (AU 30 JUIN 2022)

(GAP en m€)	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Gap synthétique au 30 juin 2022	-233	-98	-48	-156	21	52	203	205	144	141

L'impact cumulé sur les 30 prochaines années d'une hausse des taux de +200 points de base (scénario le plus défavorable) correspond à une perte de 41,5 millions d'euros, soit 3,09 % des fonds propres prudentiels (Tier 1 + Tier 2).

#### c) Risque de change

Le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise. La Caisse régionale n'a pas de position de change de cette nature.

#### d) Risque de liquidité et de financement

La Caisse régionale est exposée, comme tous les établissements de crédit, au risque de liquidité, c'est-à-dire de ne pas disposer des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements. La réalisation de ce risque correspondrait, par exemple, à une crise de confiance générale des investisseurs des marchés monétaires et obligataires, ou à des retraits massifs des dépôts de la clientèle.

#### Objectifs et politique

L'objectif de la Caisse régionale en matière de gestion de sa liquidité est d'être en situation de pouvoir faire face à tout type de situation de crise de liquidité sur des périodes de temps prolongées.

Pour ce faire, la Caisse régionale s'appuie sur un système interne au Groupe Crédit Agricole de gestion et d'encadrement du risque de liquidité qui a pour objectifs :

- le maintien de réserves de liquidité ;
- l'adéquation de ces réserves avec les tombées de passifs à venir ;
- l'organisation du refinancement (répartition dans le temps de l'échéancier des refinancements à court et long terme, diversification des sources de refinancement) ;

- un développement équilibré des crédits et des dépôts de la clientèle.

Ce système comprend des indicateurs, des limites et seuils d'alerte. Le système intègre également le respect des contraintes réglementaires relatives à la liquidité, notamment le LCR ainsi que les éléments du suivi de la liquidité supplémentaires (ALMM).

### **Méthodologie et gouvernance du système interne de gestion et d'encadrement du risque de liquidité**

Le système de gestion et d'encadrement de la liquidité de la Caisse régionale est structuré autour d'indicateurs définis dans une norme et regroupés en deux ensembles :

- les indicateurs de court terme, constitués notamment des simulations de scénarios de crise et dont l'objet est d'encadrer le volume des refinancements court terme en fonction des réserves de liquidité, des flux de trésorerie engendrés par l'activité commerciale et de l'amortissement de la dette long terme ;
- les indicateurs de long terme, qui permettent de mesurer et d'encadrer l'échéancement de la dette long terme : les concentrations d'échéances sont soumises au respect de limites afin d'anticiper les besoins de refinancement du Groupe Crédit Agricole et de prévenir le risque de non-renouvellement du refinancement de marché ;

Les normes du système de gestion et d'encadrement du risque de liquidité du Groupe Crédit Agricole sont définies dans une convention entre Crédit Agricole S.A. et chaque entité du Groupe qui précise les principes, les règles et les recommandations. La Caisse régionale se voit ainsi notifier des limites sur les indicateurs.

Le Conseil d'administration de la Caisse régionale approuve la politique générale de gestion du risque de liquidité et valide les limites encadrant les principaux indicateurs, traduisant ainsi les niveaux d'appétence au risque de liquidité de la Caisse régionale.

La situation de liquidité de la Caisse régionale fait l'objet de présentations mensuelles en Comité Financier et plusieurs fois par an au Conseil d'Administration.

### **Gestion de la liquidité**

La gestion de la liquidité de la Caisse régionale repose sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer. Elle se concrétise, d'une part, par une politique de collecte auprès de la clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès :

- de Crédit Agricole S.A.. La Caisse régionale a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole S.A. sous plusieurs formes : compte courant de trésorerie, emprunts en blanc, avances globales ;
- ou sur le marché interbancaire. La Caisse régionale rédige chaque année un programme d'émission de titres de créances négociables déposé auprès de la Banque de France qui l'autorise à émettre des NEU CP (court terme) ou des NEU MTN (moyen terme) et ainsi à se refinancer sur le marché.

#### **1- Gestion de la liquidité Court Terme**

Le calibrage de la limite court terme est défini de façon à permettre à chaque entité du Groupe de résister à un environnement de liquidité très dégradé (stress-scénarios) sur une période d'une année. Cette résistance est mesurée en projetant sur l'horizon d'une année les sorties et les entrées ou réserves de «cash» prévues :

- la composante «entrée de cash» intègre principalement les actifs mobilisables auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE), les actifs cessibles des portefeuilles titres et la part des refinancements qui sont considérés comme pouvant être renouvelés dans une situation de stress.
- la composante «sortie de cash» intègre principalement les refinancements de marché court terme et moyen/long terme arrivant à échéance dans l'année ainsi que les besoins de refinancements additionnels nécessaires à l'activité commerciale.

La limite globale de liquidité court terme correspond au montant maximum de refinancement court terme autorisé pour la Caisse régionale.

La Caisse régionale est autorisée à utiliser le refinancement court terme au-delà de la limite ferme en fonction de l'utilisation de l'ensemble des Caisses régionales :

- La Limite Court Terme (LCT) ferme est applicable lorsque l'utilisation de LCT de toutes les Caisses régionales est supérieure à 90%.
- La Limite Court Terme conditionnelle 1 correspondant à 1,245 x la LCT ferme est applicable lorsque l'utilisation de LCT de toutes les Caisses régionales est comprise entre 80% et 90%.
- La Limite Court Terme conditionnelle 2 correspondant à 1,49 x la LCT ferme est applicable lorsque l'utilisation de LCT de toutes les Caisses régionales est inférieure à 80%.

La centralisation des informations permettant le suivi du risque de liquidité est réalisée via l'outil interne New Deal chaque mois et le contrôle du respect des limites est présenté régulièrement en Comité financier. Un suivi est réalisé par la Gestion Financière (en collaboration avec la Coopération GFC Liquidité CARCENTRE) afin de s'assurer du respect quotidien de cette limite court terme ainsi qu'un prévisionnel qui permet d'anticiper les opérations à réaliser pour ne pas dépasser la limite autorisée.

Le dépassement de la limite court terme entraîne une alerte et une éventuelle facturation de liquidité au coût équivalent à celle du déficit moyen terme. La Caisse régionale adapte le profil de son refinancement en fonction :

- des capacités de tirage sur son compte courant de trésorerie à Crédit Agricole S.A. ;
- du profil de son endettement court terme ;
- des prévisions du niveau de consommation de sa limite court terme.

La Caisse régionale vise à lisser son échéancier d'emprunts de manière à réduire la volatilité des Outflows liés à son refinancement dans son ratio LCR et dans les stress.

2022	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin
LCT (ferme)	358	357	357	357	357	357
LTC applicable (selon utilisation toute CR)	533	532	532	532	532	532
Conso. de LCT (fin de mois)	-61	-233	-186	-209	-173	-106
% de Conso (sur LCT applicable)	-11%	-44%	-35%	-39%	-33%	-20%
Disponible sur LCT applicable	594	765	718	741	705	638

## 2- Gestion de la liquidité Moyen et Long Terme

La volonté de Crédit Agricole S.A. est d'ajuster le profil de refinancement moyen long terme de sorte à garantir durablement la couverture des besoins en liquidité MLT, avec prise en compte de la capacité d'accès au marché (risque de concentration). Le risque de concentration d'échéances (risque d'illiquidité à MLT) est le risque de ne pas pouvoir lever sur les marchés le montant nécessaire au renouvellement des refinancements ou de lever à de mauvaises conditions. Il s'agit de maîtriser un risque d'illiquidité à moyen terme.

La mesure du risque de concentration des échéances se limite au compartiment ALM par la prise en compte des tombées de la dette à MLT (supérieures à 1 an en durée initiale). Compte tenu des besoins

du Groupe et de ses capacités de refinancement sur le marché, la limite de concentration des échéances long terme par semestre est actuellement de 1,8% des encours de crédits.

La Caisse régionale n'a constaté, au premier semestre 2022, aucun dépassement « actif » de la limite de concentration des échéances Long Terme.

Des dépassements sont constatés sur certains semestres du fait d'opérations non initiées par la Caisse régionale comme par exemple les refinancements TLTRO. Ces dépassements sont alors autorisés par Crédit Agricole S.A. puisque considérés comme « passifs », ils ont fait l'objet de présentations régulières en Comité Financier.

Au 30 juin 2022, la Caisse régionale respecte l'ensemble des limites de concentration.

### Données quantitatives

#### 1- Bilan cash au 30 juin 2022 (M€)

<b>BILAN SYNTHETIQUE</b>			
<b>Actifs</b>	<b>31/12/21</b>	<b>30/06/22</b>	<b>Variation</b>
Titres constitutifs de réserves	1 893	1 904	11
Reverse repo	0	0	0
Replacements CT	380	189	-191
Replacements LT	1 832	1 704	-128
Actifs de négoce nécessaires à l'activité	145	-1	-145
Actifs clientèle	11 768	12 037	269
Autres Actifs (Emplois permanents)	1 730	1 825	95
<b>Total</b>	<b>17 748</b>	<b>17 658</b>	<b>-89</b>

<b>Passifs</b>	<b>31/12/21</b>	<b>30/06/22</b>	<b>Variation</b>
Repo	29	29	0
Ressources de marché CT	166	83	-83
Ressources de marché LT	4 662	4 204	-458
Passifs de négoce nécessaires à l'activité	0	204	204
Ressources clientèle	10 096	10 270	174
Autres Passifs (Ressources permanentes)	2 795	2 870	74
<b>Total</b>	<b>17 748</b>	<b>17 658</b>	<b>-89</b>

Le différentiel ressources stables – actifs durables, appelé « position en ressources stables » (PRS), s'élève à 1 982 M€. Depuis 2021, Crédit Agricole S.A. demande aux Caisses régionale de suivre et d'assurer le respect de leur PRS corrigée des tirages de T-LTRO-III non prévus au budget 2020 et 2021. Celle-ci est appelée PRS\* et doit toujours être positive. Cette limite a toujours été respectée au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2022 et la PRS\* s'élève à 804 M€ au 30/06/2022.

Le coefficient des ressources stables sur emplois stables s'établit à 114,4% au 30 juin 2022.

## 2- Évolution des réserves de liquidité de la Caisse régionale (M€)

	31/12/2021		30/06/2022		Variation	
	Valeur de marché	Valeur en stress de marché	Valeur de marché	Valeur en stress de marché	Valeur de marché	Valeur en stress de marché
Emission d'états de l'OCDE, garanties par des états de l'OCDE ou des organismes supranationaux	314	289	356	335	42	45
Obligations sécurisées éligibles banque centrale	56	51	35	32	-21	-19
Emissions corporates, entités du secteur public et autres contreparties éligibles BC	188	158	131	112	-57	-47
Actions appartenant à un indice majeur	4	2	4	2	0	0
OPCVM à VL quotidienne	4	2	6	3	2	1
titres bancaires éligibles BC	0	0	0	0	0	0
OPCVM à VL non quotidienne	0	0	0	0		
Autres titres non éligibles BC	41	12	36	16	-5	4
Créances mobilisables auprès de la banque centrale (y compris autotitrisation)	1 140	1 140	1 008	1 008	-132	-132
Autres réserves mobilisables en central		0		0	0	0
<b>Total</b>	<b>1 748</b>	<b>1 655</b>	<b>1 576</b>	<b>1 508</b>	<b>-172</b>	<b>-147</b>

Les réserves de liquidité disponibles à fin juin 2022 régressent de 172 M€ principalement en raison de la baisse de 132 M€ des créances mobilisables auprès de la Banque centrale.

La déclinaison des limites du système de gestion et d'encadrement de la liquidité du Groupe Crédit Agricole au niveau de chaque filiale de Crédit Agricole S.A. et de chaque Caisse régionale assure une adéquation au niveau local entre le risque de liquidité et sa couverture par les réserves.

## 3- Ratios réglementaires

### - LCR

Depuis le mois de mars 2014, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Liquidity Coverage Ratio (LCR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le LCR a pour objectif de favoriser la résilience à court terme du profil de risque de liquidité des banques en veillant à ce qu'elles disposent d'un encours suffisant d'actifs liquides de haute qualité (HQLA, High Quality Liquid Assets) non grevés pouvant être convertis en liquidités, facilement et immédiatement, sur des marchés privés, dans l'hypothèse d'une crise de liquidité qui durerait 30 jours calendaires. Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil minimal fixé à 100% c'est-à-dire que les réserves de liquidité disponibles doivent être au minimum égales aux sorties nettes de trésorerie dans les 30 jours.

Au 30 juin 2022, le ratio LCR de la Caisse régionale est bien au-delà des attentes réglementaires et s'établit à 171.8%. La hausse du niveau du ratio LCR de la Caisse régionale est en ligne avec le recours du Groupe aux tirages T-LTRO 3 auprès de la Banque centrale.

### - NSFR

Par ailleurs, depuis le 28 juin 2021, les établissements de crédit de la zone euro ont l'obligation de transmettre à leurs superviseurs les reportings du Net Stable Funding Ratio (NSFR) définis par l'EBA (European Banking Authority). Le NSFR a pour objectif de garantir que l'établissement dispose de suffisamment de ressources dites « stables » (i.e. de maturité initiale supérieure à 1 an) pour financer ses actifs à moyen/long-terme.

Le ratio NSFR (Net Stable Funding Ratio) est un ratio de stock (le LCR étant un ratio de flux) qui compare les actifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an, aux passifs de maturité effective ou potentielle supérieure à un an. La définition du NSFR attribue à chaque élément du bilan une pondération traduisant sa potentialité d'avoir une maturité supérieure à un an. Le suivi du ratio NSFR est entrée en vigueur en 2021.

Les établissements de crédit sont assujettis à un seuil sur ce ratio, fixé à 100% depuis le 28 juin 2021. Le calcul du ratio est réalisé trimestriellement et s'établissait à 107% au 30 juin 2022.

### **Stratégie et conditions de refinancement au 1er semestre 2022**

La gestion du ratio LCR est réalisée en constituant des réserves de liquidité en Titres éligibles et en dépôts auprès de la BCE et en optimisant les flux nets de trésorerie (Outflows- Inflows).

La Caisse régionale a refinancé son activité par des emprunts court terme.

#### **e) Politique de couverture**

La gestion du risque de taux d'intérêt global vise à concilier les trois approches ci-dessous :

##### **Couverture de juste valeur :**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque de variation de juste valeur d'un instrument à taux fixe causée par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables. Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Concernant la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou, la couverture en juste valeur est utilisée dans les domaines suivants :

- La couverture du risque de taux d'intérêt global (macro couverture), avec des swaps prêteurs pour couvrir des passifs à taux fixe (DAV, émissions d'obligations...) et des swaps emprunteurs pour couvrir des actifs à taux fixe (prêts clients taux fixe).
- La couverture de certains crédits clients (structurés) par des swaps de micro couverture.

##### **Couverture de flux de trésorerie :**

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liée à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôt à taux variable.

La Caisse régionale ne comptabilise aucun swap en couverture de flux de trésorerie (CFH).

##### **Couverture de l'investissement net en devise :**

Au 30 juin 2022, la Caisse régionale n'a pas documenté de relation de couverture d'investissement net en devise.

## **2.3.4 Risques opérationnels**

Le risque opérationnel est défini comme le risque de pertes découlant d'une inadéquation ou d'une défaillance des processus, du personnel et des systèmes internes ou d'événements extérieurs.

Il inclut le risque juridique, le risque de non-conformité, le risque de fraude interne et externe, le risque de modèle et les risques induits par le recours à des prestations externalisées.

#### **a) Organisation et dispositif de surveillance**

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans la Caisse régionale comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe.

##### **Organisation et gouvernance de la fonction Gestion des risques opérationnels**

- supervision du dispositif par la Direction générale (*via* le volet risques opérationnels du Comité de contrôle interne) ;
- mission du responsable Risques et du manager Risques opérationnels en matière de pilotage en local du dispositif de maîtrise des risques opérationnels ;
- responsabilité dans la maîtrise de ses risques ;
- corpus de normes et procédures ;
- déclinaison de la démarche groupe Crédit Agricole d'appétence au risque mise en place en 2015 intégrant le risque opérationnel.

#### **Identification et évaluation qualitative des risques à travers des cartographies**

Les cartographies sont réalisées par les entités annuellement et exploitées par la Caisse régionale avec une validation des résultats et plans d'action associés en Comité de contrôle interne et une présentation en Comité des Risques du Conseil d'Administration.

Elles sont complétées par la mise en place d'indicateurs de risque permettant la surveillance des processus les plus sensibles.

#### **Collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents sensibles et significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque**

La fiabilité et la qualité des données collectées font l'objet de contrôles systématiques en local et en central.

#### **Calcul et reporting réglementaire des fonds propres au titre du risque opérationnel au niveau consolidé et au niveau entité.**

Production trimestrielle d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse groupe Crédit Agricole reprenant les principales sources de risques impactant les métiers et les plans d'action associés sur les incidents les plus importants.

#### **Outils**

La plateforme outil RCP (Risque et contrôle permanent) réunit les quatre briques fondamentales du dispositif (collecte des pertes, cartographie des risques opérationnels, contrôles permanents et plans d'action) partageant les mêmes référentiels et permettant un lien entre dispositif de cartographie et dispositif de maîtrise de risque (contrôles permanents, plans d'actions, etc.).

S'agissant de la composante du système d'information relative au calcul et à l'allocation des fonds propres réglementaires, le plan d'évolution s'est poursuivi avec une rationalisation des référentiels, une meilleure granularité des informations, une automatisation des contrôles des données reprises dans les états réglementaires COREP, visant ainsi à répondre aux principes de saine gestion du SI risque du Comité de Bâle.

Ces composantes font l'objet de contrôles consolidés communiqués en central.

Par ailleurs, les risques liés aux prestations essentielles externalisées sont intégrés dans chacune des composantes du dispositif Risque opérationnel et font l'objet d'un *reporting* dédié ainsi que de contrôles consolidés communiqués en central. Le dispositif du groupe Crédit Agricole est en cours d'adaptation conformément aux lignes directrices de l'EBA relatives à l'externalisation diffusées en 02/2019, la mise en conformité du stock des externalisations étant prévue pour le 31/12/2022.

### **b) Méthodologie**

La Caisse régionale utilise l'approche des mesures avancées (AMA). L'utilisation de l'AMA a été validée par l'Autorité de contrôle prudentiel en 2007.

#### **Méthodologie de calcul des exigences de fonds propres en méthode AMA**

La méthode AMA de calcul des fonds propres au titre du risque opérationnel a pour objectifs principaux :

- d'inciter à une meilleure maîtrise du coût du risque opérationnel ainsi qu'à la prévention des risques exceptionnels des différentes entités du Groupe ;
- de déterminer le niveau de fonds propres correspondant aux risques mesurés ;
- de favoriser l'amélioration de la maîtrise des risques dans le cadre du suivi des plans d'actions.

Les dispositifs mis en place dans le Groupe visent à respecter l'ensemble des critères qualitatifs (intégration de la mesure des risques dans la gestion quotidienne, indépendance de la fonction Risques, déclaration périodique des expositions au risque opérationnel, etc.) et des critères quantitatifs Bâle 3 (intervalle de confiance de 99,9 % sur une période d'un an ; prise en compte des données internes, des données externes, d'analyses de scénarios et de facteurs reflétant l'environnement ; prise en compte des facteurs de risque influençant la distribution statistique, etc.). Le modèle AMA de calcul des fonds propres repose sur un modèle actuariel unique de type **Loss Distribution Approach**.

Les facteurs internes (évolution du profil de risque de l'entité) sont pris en compte en fonction :

- de l'évolution de l'entité (organisationnelle, nouvelles activités...);
- de l'évolution des cartographies de risques ;
- d'une analyse de l'évolution de l'historique de pertes internes et de la qualité du dispositif de maîtrise du risque au travers notamment du dispositif de contrôles permanents.

S'agissant des facteurs externes, le Groupe utilise :

- la base externe consortiale ORX Insight à partir de laquelle une veille est réalisée sur les incidents observés dans les autres établissements ;
- les bases externes publiques SAS OpRisk et ORX News pour :
  - sensibiliser les entités aux principaux risques survenus dans les autres établissements,
  - aider les experts à la cotation des principales vulnérabilités du Groupe (scénarios majeurs).

Les principes qui ont gouverné la conception et la mise au point du modèle sont les suivants :

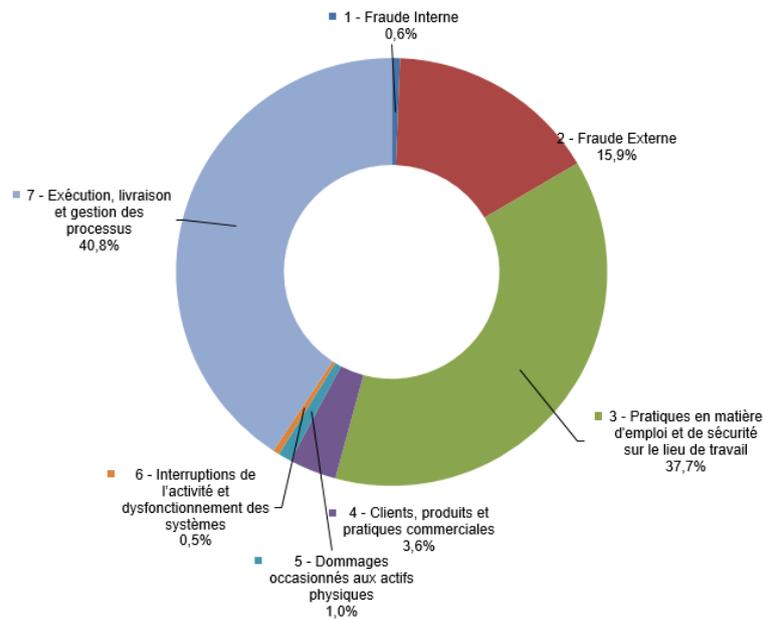
- intégration dans la politique de risques ;
- pragmatisme, la méthodologie devant s'adapter aux réalités opérationnelles ;
- caractère pédagogique, de manière à favoriser l'appropriation par la Direction générale et les métiers ;
- robustesse, capacité du modèle à donner des estimations réalistes et stables d'un exercice à l'autre.

Un comité semestriel de *backtesting* du modèle AMA (*Advanced Measurement Approach*) est en place et se consacre à analyser la sensibilité du modèle aux évolutions de profil de risques des entités. Chaque année, ce comité identifie des zones d'améliorations possibles qui font l'objet de plans d'action.

Le dispositif et la méthodologie Risques opérationnels ont fait l'objet de missions d'audit externe de la BCE en 2015 et 2016 et 2017. Ces missions ont permis de constater les avancées du Groupe, mais aussi de compléter l'approche prudentielle relative aux risques émergents (cyber risk, conformité/conduct risk).

### c) Exposition

#### Répartition des pertes opérationnelles par catégorie de risques bâloise (2019 à 2021)



D'une manière générale, le profil d'exposition en termes de risques opérationnels détectés ces trois dernières années reflète les principales activités ou risques de la Caisse régionale :

- une exposition sur la catégorie Exécution liée à des erreurs de traitement (absence ou non-exhaustivité des documents légaux, gestion des garanties, litiges avec fournisseurs, erreurs de saisie...),
- une exposition les pratiques en matière d'emploi et de sécurité sur le lieu de travail incluant les mesures de sécurité liées au COVID
- une exposition à la fraude externe qui reste significative, principalement liée à la fraude aux moyens de paiement (cartes bancaires, virements frauduleux, chèques).

Des plans d'action locaux correctifs et préventifs sont mis en place en vue de réduire l'exposition de la Caisse régionale au Risque Opérationnel.

### d) Assurance et couverture des risques opérationnels

La couverture du risque opérationnel de la Caisse régionale par les assurances est mise en place dans une perspective de protection de son bilan et de son compte de résultat. Pour les risques de forte intensité, des polices d'assurance sont souscrites par Crédit Agricole S.A. pour son propre compte et celui de ses filiales auprès des grands acteurs du marché de l'assurance et par la CAMCA pour les Caisses régionales. Elles permettent d'harmoniser la politique de transfert des risques relatifs aux biens et aux personnes et la mise en place de politiques d'assurances différenciées selon les métiers en matière de responsabilité civile professionnelle et de fraude. Les risques de moindre intensité sont gérés directement par la Caisse régionale.

En France, les risques de responsabilité civile vis à vis des tiers sont garantis par des polices de Responsabilité Civile Exploitation, Générale, Professionnelle. Il est à noter que les assurances de dommages aux biens d'exploitation (immobiliers et informatiques) incorporent également une garantie des recours des tiers pour tous les immeubles exposés à ces risques.

Les polices Pertes d'exploitation, Fraude et Tous risques valeurs, responsabilité civile professionnelle du Groupe et responsabilité civile des dirigeants et mandataires sociaux ont été renouvelées en 2020. Les polices "éligibles Bâle 2" sont ensuite utilisées au titre de la réduction de l'exigence de fonds propres au titre du risque opérationnel (dans la limite des 20 % autorisés).

Les risques combinant une faible intensité et une fréquence élevée qui ne peuvent être assurés dans des conditions économiques satisfaisantes sont conservés sous forme de franchise.

### 2.3.5 Risques juridiques

Le risque juridique est le risque de tout litige judiciaire avec une contrepartie, résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

La fonction juridique, rattachée à la Direction des Engagements, assure une veille opérationnelle sur les évolutions législatives et réglementaires. Elle participe à la procédure d'analyse des risques liés aux «nouvelles activités, nouveaux Produits» et conseille les Directions opérationnelles dans la mise en œuvre des normes et des nouveautés juridiques. Elle assiste également le réseau au quotidien et assume la validation des publications et des communications commerciales de la Caisse régionale. Elle bénéficie par ailleurs d'une animation fonctionnelle assurée par la Direction des affaires juridiques de Crédit agricole S.A..

Les principales procédures judiciaires et fiscales en cours impliquant la Caisse régionale sont :

- soit celles utilisées habituellement par les établissements de crédit en matière de recouvrement de créances ;
- soit celles utilisées habituellement dans le cadre de mise en jeu de la responsabilité des établissements de crédit, qui ne sont pas considérées comme susceptibles d'avoir des effets matériels sur la situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale, et qui ont fait l'objet de provisions en tenant compte des informations à disposition. Ainsi, il n'existe au 30/06/2022 à la connaissance de la Caisse régionale aucune procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage susceptible d'avoir, ou ayant eu récemment, des effets significatifs sur sa situation financière ou la rentabilité de la Caisse régionale et du Groupe Crédit Agricole.

Par ailleurs, comme indiqué dans son communiqué du 2 mai 2017, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a été assignée par des porteurs de CCI en vue d'obtenir le rachat de leurs titres. Cette action est initiée par l'Association de défense des actionnaires minoritaires (ADAM). La partie adverse a évalué sa demande à 80,8 M€. Le Tribunal Judiciaire d'Aix-en-Provence dans sa décision du 12 avril 2021 a rejeté la demande de ces porteurs et les a condamnés solidairement aux dépens ainsi qu'à l'indemnisation de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou. Cette décision correspond à l'analyse faite par la Caisse régionale sur l'absence de fondement de cette action. Les porteurs ont interjeté appel de cette décision par déclaration enregistrée par le greffe de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence en date du 21 juin 2021. A ce jour, la procédure d'appel est au stade de la mise en état.

### 2.3.6 Risques de non-conformité

*Le dispositif de contrôle des risques de non-conformité, vise à se prémunir contre les risques de non-conformité aux lois, règlements et normes internes et contribue ainsi à protéger l'image de la Caisse régionale. Le champ de compétence de la conformité concerne notamment les activités de services d'investissement, la protection de la clientèle, la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme, la prévention et lutte contre la fraude (externe et interne).*

L'analyse de la cartographie des risques qui permet de mesurer l'exposition et la couverture des risques de non-conformité et des risques de fraude a été réalisée au 31 décembre 2021.

### 3 Comptes consolidés

# **Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou**

## **COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2022**

(Ayant fait l'objet d'un examen limité)

**Examinés par le Conseil d'administration de la Caisse Régionale de Crédit Agricole  
Mutuel de la Touraine et du Poitou en date du 29 juillet 2022**

## SOMMAIRE

CADRE GENERAL.....	67
Présentation juridique de l'entité.....	67
ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	68
COMPTE DE RESULTAT.....	68
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	69
BILAN ACTIF.....	70
BILAN PASSIF.....	71
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	72
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	74
NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES.....	76
1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées.....	76
2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période.....	78
2.1 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2022.....	78
2.2 Autres événements significatifs de la période.....	79
3 Risque de crédit.....	80
3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période.....	80
3.2 Expositions au risque souverain.....	89
4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....	91
4.1 Produits et charges d'intérêts.....	91
4.2 Produits et charges de commissions.....	92
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	92
4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres.....	93
4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti.....	94
4.6 Produits (charges) nets des autres activités.....	94
4.7 Charges générales d'exploitation.....	94
4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	95
4.9 Coût du risque.....	96
4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs.....	97
4.11 Impôts.....	97
4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.....	99
5 Informations sectorielles.....	100
6 Notes relatives au bilan.....	101
6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	101
6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.....	101
6.3 Actifs financiers au coût amorti.....	104
6.4 Passifs financiers au coût amorti.....	105
6.5 Immeubles de placement.....	107
6.6 Ecarts d'acquisition.....	107
6.7 Provisions.....	108
6.8 Capitaux propres.....	109
7 Engagements de financement et de garantie et autres garanties.....	110
8 Reclassements d'instruments financiers.....	112
9 Juste valeur des instruments financiers et informations diverses.....	112
9.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur.....	112
9.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3.....	116
9.3 Réformes des indices de référence.....	119
10 Événements postérieurs au 30 juin 2022.....	121

**Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers**

## **CADRE GENERAL**

### ***Présentation juridique de l'entité***

#### ***CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINNE ET DU POITOU***

Société Coopérative à capital variable, régie par les dispositions du Livre V du Code Rural, au capital de 96 204 472,50 Euros

Siège Social et Services Administratifs :  
18 rue Salvador Allende  
CS 50307  
86008 POITIERS CEDEX

Direction Générale et Services Administratifs :  
45 Boulevard Winston Churchill  
BP 4114  
37041 TOURS CEDEX 1

RCS POITIERS : D 399 780 097

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Intérêts et produits assimilés	4.1	132 699	245 452	122 052
Intérêts et charges assimilées	4.1	- 58 389	- 111 919	- 55 364
Commissions (produits)	4.2	84 888	153 461	76 775
Commissions (charges)	4.2	- 18 031	- 34 547	- 16 284
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	11 494	12 794	11 225
<i>Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction</i>		5 402	1 409	1 413
<i>Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat</i>		6 092	11 385	9 812
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	34 075	25 592	20 750
<i>Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</i>		1 255	-	-
<i>Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)</i>		32 820	25 592	20 750
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	- 1 134	326	51
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-	-
Produits des autres activités	4.6	11 042	22 345	1 939
Charges des autres activités	4.6	- 3 876	- 6 706	- 2 373
<b>Produit net bancaire</b>		<b>192 768</b>	<b>306 798</b>	<b>158 771</b>
Charges générales d'exploitation	4.7	- 97 874	- 186 479	- 87 445
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	- 4 875	- 9 489	- 4 163
<b>Résultat brut d'exploitation</b>		<b>90 019</b>	<b>110 830</b>	<b>67 163</b>
Coût du risque	4.9	- 24 962	- 20 147	- 12 669
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>65 057</b>	<b>90 683</b>	<b>54 494</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	1	6	5
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.6	-	-	-
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>65 058</b>	<b>90 689</b>	<b>54 499</b>
Impôts sur les bénéfices	4.11	- 6 950	- 18 149	- 9 976
Résultat net d'impôts des activités abandonnées		-	-	-
<b>Résultat net</b>		<b>58 108</b>	<b>72 540</b>	<b>44 523</b>
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-
<b>Résultat net part du Groupe</b>		<b>58 108</b>	<b>72 540</b>	<b>44 523</b>

Par ailleurs, nous rappelons que la filiale Square Habitat Touraine Poitou a été intégrée au périmètre des comptes consolidés à compter 31 décembre 2021. Le compte de résultat à fin juin 2021 n'intègre pas la contribution de Square Habitat.

## **RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2021</b>	<b>30/06/2021</b>
<b>Résultat net</b>		<b>58 108</b>	<b>72 540</b>	<b>44 523</b>
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	3 380	1 395	1 049
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre (1)	4.12	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (1)	4.12	- 2 059	205 683	74 792
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>1 321</b>	<b>207 078</b>	<b>75 841</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	-	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	- 814	- 6 616	- 2 658
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.12	-	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>4.12</b>	<b>507</b>	<b>200 462</b>	<b>73 183</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.12	-	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	- 5 516	295	269
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.12	-	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>4.12</b>	<b>- 5 516</b>	<b>295</b>	<b>269</b>
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	-	-	-
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	754	- 144	- 68
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	-	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.12	-	-	-
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>4.12</b>	<b>- 4 762</b>	<b>151</b>	<b>201</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>4.12</b>	<b>- 4 255</b>	<b>200 613</b>	<b>73 384</b>
			-	-
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>		<b>53 853</b>	<b>273 153</b>	<b>117 907</b>
Dont part du Groupe		53 853	273 153	117 907
Dont participations ne donnant pas le contrôle		-	-	-
(1) Montant du transfert en réserves d'éléments non recyclables	4.12	-	684	674

## BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	30/06/2022	31/12/2021
Caisse, banques centrales		56 530	56 287
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	266 401	212 565
<i>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		69 128	13 163
<i>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</i>		197 273	199 402
Instruments dérivés de couverture		161 494	14 815
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3-6.2	1 310 406	1 375 185
<i>Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</i>		34 829	98 203
<i>Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</i>		1 275 577	1 276 982
Actifs financiers au coût amorti	3-6.3	14 364 549	14 185 099
<i>Prêts et créances sur les établissements de crédit</i>		1 891 235	1 952 486
<i>Prêts et créances sur la clientèle</i>		11 874 976	11 677 998
<i>Titres de dettes</i>		598 338	554 615
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		- 129 009	96 269
Actifs d'impôts courants et différés		64 156	57 251
Comptes de régularisation et actifs divers		182 364	275 472
Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		-	-
Participation aux bénéfices différée		-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence		-	-
Immeubles de placement	6.5	70 249	63 308
Immobilisations corporelles		57 829	60 246
Immobilisations incorporelles		2 363	2 378
Ecarts d'acquisition	6.6	3 579	3 579
<b>Total de l'Actif</b>		<b>16 410 911</b>	<b>16 402 454</b>

## BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Banques centrales		-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.1	65 787	15 227
<i>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</i>		65 787	15 227
<i>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</i>		-	-
Instruments dérivés de couverture		37 866	145 812
Passifs financiers au coût amorti	6.4	13 271 117	13 428 660
<i>Dettes envers les établissements de crédit</i>		8 259 680	8 384 100
<i>Dettes envers la clientèle</i>		4 957 607	4 848 117
<i>Dettes représentées par un titre</i>		53 830	196 443
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		- 20 141	- 483
Passifs d'impôts courants et différés		10 842	33
Comptes de régularisation et passifs divers		437 760	248 397
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées		-	-
Provisions techniques des contrats d'assurance		-	-
Provisions	6.7	59 133	66 740
Dettes subordonnées		-	-
<b>Total dettes</b>		<b>13 862 364</b>	<b>13 904 386</b>

<b>Capitaux propres</b>		<b>2 548 547</b>	<b>2 498 068</b>
Capitaux propres part du Groupe		<b>2 548 547</b>	<b>2 498 068</b>
Capital et réserves liées		632 104	621 679
Réserves consolidées		1 514 442	1 455 701
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		343 893	348 148
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur activités abandonnées		-	-
Résultat de l'exercice		58 108	72 540
Participations ne donnant pas le contrôle		-	-
<b>Total du passif</b>		<b>16 410 911</b>	<b>16 402 454</b>



(1) Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle

(2) Impact estimé de la 1ère application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies. Au 1er janvier 2020, l'impact sur les capitaux propres aurait été de + 276 milliers d'euros (+ 205 milliers d'euros net d'effet de la fiscalité).

(3) Le régime de retraite répondant aux conditions de l'article 137-11, maintenu en sus de la création d'un nouveau régime défini selon les prérogatives de l'article 137-11-2, a nécessité une régularisation de - 2 082 milliers d'euros (- 1 415 milliers d'euros net d'effet de la fiscalité) au titre des exercices antérieurs, ayant vocation à progressivement se retourner jusqu'au 31 décembre 2024

(4) Impact de l'intégration de la SAS Square Habitat Touraine Poitou dans le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou au 31 décembre 2021, correspondant principalement aux effets des réévaluations à la juste valeur des titres au cours des exercices antérieurs à 2021.

(5) Le montant des capitaux propres prend en compte l'impact de la 1ère application de la décision IFRIC du 21 avril 2021 décrit au renvoi (2)

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
<b>Résultat avant impôt</b>		<b>65 058</b>	<b>90 689</b>	<b>54 499</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles		4 875	9 490	4 163
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	6.6	-	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions		18 553	21 907	15 632
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence		-	-	-
Résultat net des activités d'investissement		- 1	- 6	- 5
Résultat net des activités de financement		50	60	31
Autres mouvements		12 614	- 5 839	14 602
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements</b>		<b>36 091</b>	<b>25 612</b>	<b>34 423</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit		- 475 270	695 892	876 900
Flux liés aux opérations avec la clientèle		- 150 884	- 235 092	- 379 767
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers		- 148 225	328 231	180 517
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers		258 829	205 761	33 313
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence		-	-	-
Impôts versés		- 2 719	- 19 871	- 5 732
<b>Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>		<b>- 518 269</b>	<b>974 921</b>	<b>705 231</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)</b>		<b>- 417 120</b>	<b>1 091 222</b>	<b>794 153</b>
<b>Flux liés aux participations (1)</b>		<b>2 248</b>	<b>- 3 987</b>	<b>- 1 364</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>		<b>- 2 126</b>	<b>- 8 073</b>	<b>- 1 902</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)</b>		<b>122</b>	<b>- 12 060</b>	<b>- 3 266</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (2)</b>		<b>- 2 866</b>	<b>14 308</b>	<b>4 419</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement</b>		<b>7 501</b>	<b>- 3 619</b>	<b>- 1 508</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)</b>		<b>4 635</b>	<b>10 689</b>	<b>2 911</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)</b>		<b>- 412 363</b>	<b>1 089 851</b>	<b>793 798</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>		<b>1 785 383</b>	<b>695 532</b>	<b>695 532</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		56 287	58 019	58 019
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		1 729 096	637 513	637 513
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>		<b>1 373 020</b>	<b>1 785 383</b>	<b>1 489 330</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *		56 530	56 287	50 036
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **		1 316 490	1 729 096	1 439 294
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>		<b>- 412 363</b>	<b>1 089 851</b>	<b>793 798</b>

\* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées)

\*\* Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.3 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.4 (hors intérêts courus)

(1) Flux liés aux participations: Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Ces opérations externes sont décrites dans la note 2 "Principales opérations de structure et événements significatifs de la période". Au cours du premier semestre 2022, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou s'élève à 2 248 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

- Cession des titres ABF DECISIONS pour 7 417 milliers d'euros (dont 4 600 milliers d'euros pour la SAS CATP EXPANSION)
- Acquisition de titres ABF Group pour 5 070 milliers d'euros (dont 2 888 milliers d'euros pour la SAS CATP EXPANSION)

(2) Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires : Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou à ses actionnaires, à hauteur de 13 800 milliers d'euros pour le premier semestre 2022. Ce montant comprend également l'évolution du capital des Caisses Locales pour 10 895 milliers d'euros.

# NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES

## 1 Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisées

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou au 30 juin 2022 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2021 établis, en application du règlement CE n°1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2022 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2022.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif dans le Groupe
<b>Amendement à IAS 16</b> Immobilisations corporelles - Produits antérieurs à l'utilisation prévue	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Non
<b>Améliorations des IFRS cycle 2018-2020</b> - <b>IFRS 1</b> Filiale devenant un nouvel adoptant, - <b>IFRS 9</b> Décomptabilisation d'un passif financier : frais et commissions à intégrer dans le test des 10 %, - <b>IAS 41</b> Impôts dans les évaluations de la juste valeur, et - <b>IFRS 16</b> Avantages incitatifs à la location	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Non
<b>Amendement à IFRS 3</b> Références au cadre conceptuel	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Non
<b>Amendement à IAS 37</b> Contrats déficitaires - coût d'exécution du contrat	1 <sup>er</sup> janvier 2022	Non

### Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne non encore appliquées par le Groupe au 30 juin 2022

La norme IFRS 17 Contrats d'assurance publiée en mai 2017 remplacera la norme IFRS 4. Elle sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2023.

La norme IFRS 17 définit de nouveaux principes en matière de valorisation, de comptabilisation des passifs des contrats d'assurance et d'appréciation de leur profitabilité, ainsi qu'en matière de présentation. Les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre se poursuivent en 2022.

Compte tenu de l'absence d'activité d'assurance au sein de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, la norme IFRS 17 n'aura pas d'impact attendu au niveau des comptes consolidés de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou au 1er janvier 2023.

### **Décisions IFRS IC pouvant affecter le Groupe**

#### Concerne en particulier, la décision IFRS IC IFRS 9 / IAS 20 relative à la comptabilisation du TLTRO III.

Une troisième série d'opérations de refinancement de long terme a été décidée en mars 2019 par la BCE dont les modalités ont été revues en septembre 2019 puis en mars, avril et décembre 2020 en lien avec la situation de la Covid-19.

Le mécanisme de TLTRO III vise à proposer un refinancement de long terme avec une bonification en cas d'atteinte d'un taux de croissance cible des crédits octroyés aux entreprises et aux ménages, appliquée sur la maturité de trois ans de l'opération TLTRO à laquelle s'ajoute une sur-bonification rémunérant une première incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2020 à juin 2021, puis une seconde incitation supplémentaire et temporaire sur la période d'une année de juin 2021 à juin 2022.

Pour rappel, le traitement comptable retenu par le Groupe depuis 2020 consiste à comptabiliser les bonifications dès que le Groupe estime avoir une assurance raisonnable que le niveau des encours éligibles permettra de remplir les conditions nécessaires à l'obtention de ces bonifications lors de leur exigibilité vis-à-vis de la BCE, c'est-à-dire au terme de l'opération de TLTRO III, et à rattacher cette bonification à la période à laquelle elle se rapporte prorata temporis. Ce traitement est maintenu pour l'arrêté comptable du 30 juin 2022.

Le groupe ayant atteint les conditions de performance nécessaires à la bonification et sur-bonification du TLTRO, le groupe bénéficiera de l'obtention de l'ensemble des bonifications et sur-bonifications à l'échéance de ce financement.

Ainsi, le Groupe a évalué les intérêts courus au taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à - 100 bps sur la période spéciale de taux d'intérêt (1er janvier 2021 – 23 juin 2021 pour la période afférente à l'exercice 2021), compte tenu de l'atteinte des seuils propres à la première incitation pendant la période spéciale de référence. Sur la période spéciale de taux d'intérêt additionnelle (24 juin 2021 – 23 juin 2022), le taux d'intérêt retenu est également le taux de la Facilité de Dépôts - 50 bps flooré à - 100 bps, compte tenu de l'atteinte des critères du niveau de crédits éligibles propres à la seconde incitation pendant la période spéciale de référence additionnelle.

## 2 Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

### 2.1 Information portant sur le périmètre de consolidation au 30 juin 2022

Le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas fait l'objet de variation significative par rapport au périmètre de consolidation du 31 décembre 2021, il comprend :

- La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou
- Les 64 Caisses locales
- Les 4 sociétés de titrisation (FCT Crédit Habitat)
- La SAS Foncière Touraine Poitou
- La SAS CATP Expansion
- La SAS Square Habitat Touraine Poitou : Nous rappelons que la filiale Square Habitat Touraine Poitou a été intégré au périmètre des comptes consolidés à compter du 31 décembre 2021.

Périmètre de consolidation du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou	Méthode de consolidation	Modification de périmètre (1)	Implantation	Siège social (si différent de l'implantation)	Type d'entité et nature du contrôle	% de contrôle		% d'intérêt	
						30/06/2022	31/12/2021	30/06/2022	31/12/2021
Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou	Intégration globale		France		Caisse régionale	NA	NA	NA	NA
64 Caisses locales	Intégration globale		France		Caisses locales	NA	NA	NA	NA
SAS Foncière Touraine Poitou	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
SAS CATP Expansion	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
SAS Square Habitat Touraine Poitou	Intégration globale		France		Filiale	100%	100%	100%	100%
FCT Crédit Agricole Habitat 2017	Intégration globale	Sortie	France		FCT	0%	100%	0%	100%
FCT Crédit Agricole Habitat 2018	Intégration globale		France		FCT	100%	100%	100%	100%
FCT Crédit Agricole Habitat 2019	Intégration globale		France		FCT	100%	100%	100%	100%
FCT Crédit Agricole Habitat 2020	Intégration globale		France		FCT	100%	100%	100%	100%
FCT Crédit Agricole Habitat 2022	Intégration globale	Entrée	France		FCT	100%	0%	100%	0%

## ➤ **FCT Crédit Agricole Habitat 2022**

Au 30/06/2022, une nouvelle entité (FCT Crédit Agricole Habitat 2022) a été consolidée au sein du groupe Crédit Agricole, née d'une opération de titrisation réalisée par les 39 Caisses régionales, le 9 mars 2022. Cette transaction est un RMBS français placé sur le marché.

Cette opération s'est traduite par une cession de crédits à l'habitat originés par les 39 Caisses régionales au FCT Crédit Agricole Habitat 2022 pour un montant de 1 milliard d'euros. Les titres senior adossés au portefeuille de créances habitat ont été placés auprès d'investisseurs (établissements de crédit (50%), fonds d'investissement (25%), banques centrales (25%)).

Dans le cadre de cette titrisation, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a cédé, à l'origine, des crédits habitat pour un montant de 18,6 millions d'euros au FCT Crédit Agricole Habitat 2022. Elle a souscrit pour 2,6 millions d'euros de titres subordonnés.

Par ailleurs, l'entité FCT Crédit Agricole Habitat 2017 est sortie du périmètre, l'opération de titrisation émise sur le marché ayant été débouclée le 28 mars 2022.

Au 30 juin 2022, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou ayant participé aux opérations de titrisation Crédit Agricole Habitat a consolidé ses quotes-parts (analyse par silo) de chacun des FCT, le complément de prix de cession, le mécanisme de garantie ainsi que la convention de remboursement interne limitant in fine la responsabilité de chaque cédant à hauteur des « gains et pertes » réellement constatés sur les créances qu'il a cédées au FCT.

## **2.2 Autres événements significatifs de la période**

### ➤ **Impacts liés aux opérations militaires en Ukraine**

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou ne possède pas d'expositions en lien avec le conflit en Ukraine.

### **3 Risque de crédit**

#### **3.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période**

(Cf. chapitre "Facteurs de risque – Risques de crédit")

##### ***Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période***

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

## Actifs financiers au coût amorti : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>554 783</b>	<b>- 168</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>554 783</b>	<b>- 168</b>	<b>554 615</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>- 1 900</b>	<b>1</b>	<b>1 900</b>	<b>- 52</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 51</b>	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 1 900	1	1 900	- 52			-	- 51	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-	
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-			-	-	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-			-	-	
<b>Total après transferts</b>	<b>552 883</b>	<b>- 167</b>	<b>1 900</b>	<b>- 52</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>554 783</b>	<b>- 219</b>	<b>554 564</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>49 974</b>	<b>- 21</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>49 974</b>	<b>- 21</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	137 036	- 160	-	-			137 036	- 160	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 87 062	18	-	-			- 87 062	18	
Passages à perte							-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-			-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		121		-				121	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-				-	
Variations de périmètre	-	-	-	-			-	-	
Autres	-	-	-	-			-	-	
<b>Total</b>	<b>602 857</b>	<b>- 188</b>	<b>1 900</b>	<b>- 52</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>604 757</b>	<b>- 240</b>	<b>604 517</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	- 6 179		-				- 6 179		
<b>Au 30 juin 2022</b>	<b>596 678</b>	<b>- 188</b>	<b>1 900</b>	<b>- 52</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>598 578</b>	<b>- 240</b>	<b>598 338</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-				-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

## Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>42 179</b>	-	-	-	-	-	<b>42 179</b>	-	<b>42 179</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>42 179</b>	-	-	-	-	-	<b>42 179</b>	-	<b>42 179</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>10 845</b>	-	-	-	-	-	<b>10 845</b>	-	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	19 292	- 3	-	-	-	-	19 292	- 3	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 8 447	2	-	-	-	-	- 8 447	2	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	1	-	-	-	-	-	1	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>53 024</b>	-	-	-	-	-	<b>53 024</b>	-	<b>53 024</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 30 juin 2022</b>	<b>53 024</b>	-	-	-	-	-	<b>53 024</b>	-	<b>53 024</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurées (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

## Actifs financiers au coût amorti : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>10 630 588</b>	<b>- 50 069</b>	<b>1 111 691</b>	<b>- 83 556</b>	<b>184 115</b>	<b>- 114 771</b>	<b>11 926 394</b>	<b>- 248 396</b>	<b>11 677 998</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>- 149 756</b>	<b>- 7 843</b>	<b>137 073</b>	<b>12 747</b>	<b>12 683</b>	<b>- 5 730</b>	<b>-</b>	<b>- 826</b>	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 411 905	1 843	411 905	- 6 483			-	- 4 640	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	267 822	- 10 174	- 267 822	18 133			-	7 959	
Transferts vers Stage 3 (1)	- 7 666	561	- 12 557	1 696	20 223	- 7 377	-	- 5 120	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	1 993	- 73	5 547	- 599	- 7 540	1 647	-	975	
<b>Total après transferts</b>	<b>10 480 832</b>	<b>- 57 912</b>	<b>1 248 764</b>	<b>- 70 809</b>	<b>196 798</b>	<b>- 120 501</b>	<b>11 926 394</b>	<b>- 249 222</b>	<b>11 677 172</b>
<b>Variations des valeurs comptables brutes et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>330 779</b>	<b>- 1 586</b>	<b>- 59 946</b>	<b>- 24 529</b>	<b>- 16 825</b>	<b>12 060</b>	<b>254 008</b>	<b>- 14 055</b>	
Nouvelle production : achat, octroi, origination, ... (2)	1 293 668	- 11 203	91 817	- 9 376			1 385 485	- 20 579	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 962 889	8 552	- 151 548	7 431	- 10 378	5 996	- 1 124 815	21 979	
Passages à perte					- 6 447	5 826	- 6 447	5 826	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	- 215	1	-	12	- 215	13	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		1 065		- 22 585		- 215		- 21 735	
Changements dans le modèle / méthodologie		-	-	-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	441	-	441	
<b>Total</b>	<b>10 811 611</b>	<b>- 59 498</b>	<b>1 188 818</b>	<b>- 95 338</b>	<b>179 973</b>	<b>- 108 441</b>	<b>12 180 402</b>	<b>- 263 277</b>	<b>11 917 125</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	- 42 733		- 323		907		- 42 149		
<b>Au 30 juin 2022 (4)</b>	<b>10 768 878</b>	<b>- 59 498</b>	<b>1 188 495</b>	<b>- 95 338</b>	<b>180 880</b>	<b>- 108 441</b>	<b>12 138 253</b>	<b>- 263 277</b>	<b>11 874 976</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-		-		-		

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées

(4) Au 30 juin 2022, le montant des prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés à la clientèle par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 244 589 milliers d'euros

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Titres de dettes

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>98 203</b>	<b>- 60</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>98 203</b>	<b>- 60</b>
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-			-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-			-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	<b>98 203</b>	<b>- 60</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>98 203</b>	<b>- 60</b>
<b>Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>- 63 374</b>	<b>30</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>- 63 374</b>	<b>30</b>
Réévaluation de juste valeur sur la période	- 4 210		-	-	-	-	- 4 210	
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	17 411	- 21	-	-			17 411	- 21
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	- 76 575	-	-	-	-	-	- 76 575	-
Passages à perte					-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		51		-		-		51
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>34 829</b>	<b>- 30</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>34 829</b>	<b>- 30</b>
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-		-	-	-	-	-	
<b>Au 30 juin 2022</b>	<b>34 829</b>	<b>- 30</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>34 829</b>	<b>- 30</b>
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-	-	-	-	-	

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur les établissements de crédit

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
<i>(en milliers d'euros)</i>								
<b>Au 31 décembre 2021</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Réévaluation de juste valeur sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	-	-	-	-	-	-	-	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-	-	-	-	-	-	-	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 30 juin 2022</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

## Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres : Prêts et créances sur la clientèle

	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
(en milliers d'euros)								
<b>Au 31 décembre 2021</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>								
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 2 vers Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers Stage 3 (1)	-	-	-	-	-	-	-	-
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total après transferts</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes</b>								
Réévaluation de juste valeur sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... (2)	-	-	-	-	-	-	-	-
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance...	-	-	-	-	-	-	-	-
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) (3)	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Au 30 juin 2022</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les originations en Stage 2 peuvent inclure des encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

(3) Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes)

## Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>1 307 037</b>	<b>- 7 943</b>	<b>129 239</b>	<b>- 7 995</b>	<b>10 588</b>	<b>- 3 278</b>	<b>1 446 864</b>	<b>- 19 216</b>	<b>1 427 648</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>- 28 949</b>	<b>- 519</b>	<b>28 783</b>	<b>644</b>	<b>166</b>	<b>- 25</b>	<b>-</b>	<b>100</b>	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 49 825	389	49 825	- 557			-	- 168	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	20 982	- 908	- 20 982	1 200			-	292	
Transferts vers Stage 3 (1)	- 176	1	- 142	3	318	- 33	-	- 29	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	70	- 1	82	- 2	- 152	8	-	5	
<b>Total après transferts</b>	<b>1 278 088</b>	<b>- 8 462</b>	<b>158 022</b>	<b>- 7 351</b>	<b>10 754</b>	<b>- 3 303</b>	<b>1 446 864</b>	<b>- 19 116</b>	<b>1 427 748</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>- 2 560</b>	<b>- 1 045</b>	<b>- 3 109</b>	<b>- 825</b>	<b>1 953</b>	<b>632</b>	<b>- 3 716</b>	<b>- 1 238</b>	
Nouveaux engagements donnés (2)	504 656	- 4 214	40 705	- 1 296			545 361	- 5 510	
Extinction des engagements	- 507 457	4 466	- 43 579	10 365	-	-	- 551 036	14 831	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		- 1 297		- 9 894		632		- 10 559	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	241	-	- 235	-	1 953	-	1 959	-	
<b>Au 30 juin 2022</b>	<b>1 275 528</b>	<b>- 9 507</b>	<b>154 913</b>	<b>- 8 176</b>	<b>12 707</b>	<b>- 2 671</b>	<b>1 443 148</b>	<b>- 20 354</b>	<b>1 422 794</b>

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

## Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	Engagements sains				Engagements provisionnés (Stage 3)		Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes					
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Au 31 décembre 2021</b>	<b>316 879</b>	<b>- 1 614</b>	<b>27 888</b>	<b>- 6 399</b>	<b>3 182</b>	<b>- 2 306</b>	<b>347 949</b>	<b>- 10 319</b>	<b>337 630</b>
<b>Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre</b>	<b>- 191</b>	<b>- 83</b>	<b>145</b>	<b>110</b>	<b>46</b>	<b>5</b>	<b>-</b>	<b>32</b>	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	- 1 254	9	1 254	- 54			-	- 45	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	1 095	- 92	- 1 095	159			-	67	
Transferts vers Stage 3 (1)	- 39	1	- 18	14	57	- 77	-	- 62	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	7	- 1	4	- 9	- 11	82	-	72	
<b>Total après transferts</b>	<b>316 688</b>	<b>- 1 697</b>	<b>28 033</b>	<b>- 6 289</b>	<b>3 228</b>	<b>- 2 301</b>	<b>347 949</b>	<b>- 10 287</b>	<b>337 662</b>
<b>Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes</b>	<b>- 10 541</b>	<b>- 669</b>	<b>1 586</b>	<b>- 1 609</b>	<b>- 48</b>	<b>- 479</b>	<b>- 9 003</b>	<b>- 2 757</b>	
Nouveaux engagements donnés (2)	32 368	- 340	14 029	- 2 351			46 397	- 2 691	
Extinction des engagements	- 42 909	158	- 12 443	577	- 48	15	- 55 400	750	
Passages à perte					-	-	-	-	
Modifications de flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		- 487		165		- 494		- 816	
Changements dans le modèle / méthodologie		-		-		-		-	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	
<b>Au 30 juin 2022</b>	<b>306 147</b>	<b>- 2 366</b>	<b>29 619</b>	<b>- 7 898</b>	<b>3 180</b>	<b>- 2 780</b>	<b>338 946</b>	<b>- 13 044</b>	<b>325 902</b>

(1) Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

(2) Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 peuvent inclure des engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

## 3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'Etat, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou au risque souverain sont les suivantes :

### Activité bancaire

30/06/2022  <i>(en milliers d'euros)</i>	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	-	15 373	13 118	28 491	-	28 491
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	272 306	272 306	-	272 306
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Iran	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	<b>15 373</b>	<b>285 424</b>	<b>300 797</b>	-	<b>300 797</b>

31/12/2021  <i>(en milliers d'euros)</i>	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	-	21 329	-	21 329	-	21 329
Arabie Saoudite	-	-	-	-	-	-	-
Autriche	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	-	-	-	-
Brésil	-	-	-	-	-	-	-
Chine	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	-	-	-	-	-	-	-
Etats-Unis	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	37 513	187 634	225 147	-	225 147
Grèce	-	-	-	-	-	-	-
Hong Kong	-	-	-	-	-	-	-
Iran	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	-	-	-	-	-
Japon	-	-	-	-	-	-	-
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Lituanie	-	-	-	-	-	-	-
Maroc	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Syrie	-	-	-	-	-	-	-
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	-	-	-	-	-
Yémen	-	-	-	-	-	-	-
Autres pays souverains	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>	-	-	<b>58 842</b>	<b>187 634</b>	<b>246 476</b>	-	<b>246 476</b>

## 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

### 4.1 Produits et charges d'intérêts

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Sur les actifs financiers au coût amorti	127 947	237 312	117 547
Opérations avec les établissements de crédit	1 850	3 729	1 962
Opérations internes au Crédit Agricole	12 226	27 436	13 424
Opérations avec la clientèle	105 143	198 753	98 563
Opérations de location-financement	-	-	-
Titres de dettes	8 728	7 394	3 598
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	761	1 149	552
Opérations avec les établissements de crédit	-	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-	-
Titres de dettes	761	1 149	552
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	3 991	6 991	3 953
Autres intérêts et produits assimilés	-	-	-
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>132 699</b>	<b>245 452</b>	<b>122 052</b>
Sur les passifs financiers au coût amorti	- 41 049	- 80 131	- 40 214
Opérations avec les établissements de crédit	- 1 189	- 3 612	- 1 991
Opérations internes au Crédit Agricole	- 37 745	- 72 633	- 36 293
Opérations avec la clientèle	- 2 305	- 4 132	- 2 076
Opérations de location-financement	-	-	-
Dettes représentées par un titre	190	246	146
Dettes subordonnées	-	-	-
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	- 17 306	- 31 711	- 15 095
Autres intérêts et charges assimilées	- 34	- 77	- 55
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>- 58 389</b>	<b>- 111 919</b>	<b>- 55 364</b>

(1) dont 1 226 milliers d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 30 juin 2022 contre 2 798 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et 1 441 milliers d'euros au 30 juin 2021

(2) dont 2 984 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 30 juin 2022 contre 125 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et 72 milliers d'euros au 30 juin 2021 (le montant au 30/06/2022 comprend les crédits d'impôts des prêts à taux zéro pour 2 913 milliers d'euros).

## 4.2 Produits et charges de commissions

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022			31/12/2021			30/06/2021		
	Produits	Charge s	Net	Produits	Charge s	Net	Produits	Charge s	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	-	- 97	- 97	-	- 283	- 283	-	- 106	- 106
Sur opérations internes au Crédit Agricole	7 802	- 10 556	- 2 754	15 521	- 20 070	- 4 549	7 661	- 9 931	- 2 270
Sur opérations avec la clientèle	2 705	- 1 013	1 692	4 880	- 2 240	2 640	2 464	- 1 248	1 216
Sur opérations sur titres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Sur opérations de change	71	-	71	119	-	119	72	-	72
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	1 354	-	1 354	268	-	268	115	-	115
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	70 931	- 6 233	64 698	129 297	- 11 672	117 625	64 281	- 4 978	59 303
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	2 025	- 132	1 893	3 376	- 282	3 094	2 182	- 21	2 161
<b>Total Produits et charges de commissions</b>	<b>84 888</b>	<b>- 18 031</b>	<b>66 857</b>	<b>153 461</b>	<b>- 34 547</b>	<b>118 914</b>	<b>76 775</b>	<b>- 16 284</b>	<b>60 491</b>

Les produits de commissions des opérations sont portés majoritairement par l'activité banque de proximité.

## 4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Dividendes reçus	797	1 647	1 510
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	5 397	1 429	1 428
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	9 627	4 068	3 461
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dette ne remplissant pas les critères SPPI	- 7 043	4 827	4 177
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-	-
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option (1)	-	-	-
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	261	380	148
Résultat de la comptabilité de couverture	2 455	443	501
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>11 494</b>	<b>12 794</b>	<b>11 225</b>

(1) Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option concernés

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022			31/12/2021			30/06/2021		
	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net	Profits	Pertes	Net
<b>Couverture de juste valeur</b>	<b>71 751</b>	<b>- 71 273</b>	<b>478</b>	<b>74 689</b>	<b>- 74 587</b>	<b>102</b>	<b>77 365</b>	<b>- 77 245</b>	<b>120</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	9 428	- 60 011	- 50 583	23 295	- 45 921	- 22 626	28 039	- 42 210	- 14 171
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	62 323	- 11 262	51 061	51 394	- 28 666	22 728	49 326	- 35 035	14 291
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>277 024</b>	<b>- 275 047</b>	<b>1 977</b>	<b>295 131</b>	<b>- 294 790</b>	<b>341</b>	<b>309 896</b>	<b>- 309 515</b>	<b>381</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	38 291	- 238 732	- 200 441	112 614	- 182 511	- 69 897	135 442	- 174 453	- 39 011
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	238 733	- 36 315	202 418	182 517	- 112 279	70 238	174 454	- 135 062	39 392
<b>Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>348 775</b>	<b>- 346 320</b>	<b>2 455</b>	<b>369 820</b>	<b>- 369 377</b>	<b>443</b>	<b>387 261</b>	<b>- 386 760</b>	<b>501</b>

#### 4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables (1)	1 255	-	-
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) (2)	32 820	25 592	20 750
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>34 075</b>	<b>25 592</b>	<b>20 750</b>

(1) Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque ».

(2) Dont acompte sur dividendes SAS Rue de la Boétie reçu en 2022 pour 31 635 milliers d'euros (contre 19 974 milliers d'euros en 2021).

#### 4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Titres de dettes	-	326	51
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
<b>Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</b>	<b>-</b>	<b>326</b>	<b>51</b>
Titres de dettes	- 1 134	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
<b>Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti</b>	<b>- 1 134</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti (1)</b>	<b>- 1 134</b>	<b>326</b>	<b>51</b>

(1) Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 « Coût du risque ».

#### 4.6 Produits (charges) nets des autres activités

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	-	-	-
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance	-	-	-
Autres produits nets de l'activité d'assurance	-	-	-
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance	-	-	-
Produits nets des immeubles de placement	- 243	192	- 33
Autres produits (charges) nets (1)	7 409	15 447	- 401
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>7 166</b>	<b>15 639</b>	<b>- 434</b>

(1) Dont 7 832 milliers d'euros au 30/06/2022 de produits nets suite à la consolidation de la SAS Square Habitat Touraine Poitou (contre 16 409 milliers d'euros au 31/12/2021 et 0 milliers d'euros au 30/06/2021)

#### 4.7 Charges générales d'exploitation

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Charges de personnel	- 58 148	- 115 241	- 51 874
Impôts, taxes et contributions réglementaires (1)	- 7 211	- 6 594	- 6 213
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	- 32 515	- 64 644	- 29 358
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>- 97 874</b>	<b>- 186 479</b>	<b>- 87 445</b>

(1) Dont 2 932 milliers d'euros comptabilisés au titre du fonds de résolution au 30 juin 2022 contre 1 489 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et 1 489 milliers d'euros au 30 juin 2021

#### 4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>- 4 875</b>	<b>- 9 524</b>	<b>- 4 163</b>
Immobilisations corporelles (1)	- 4 860	- 9 492	- 4 153
Immobilisations incorporelles	- 15	- 32	- 10
<b>Dotations (reprises) aux dépréciations</b>	<b>-</b>	<b>35</b>	<b>-</b>
Immobilisations corporelles	-	35	-
Immobilisations incorporelles	-	-	-
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>- 4 875</b>	<b>- 9 489</b>	<b>- 4 163</b>

(1) Dont 821 milliers d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 30 juin 2022 contre 1 699 milliers d'euros au 31 décembre 2021 et 771 milliers d'euros au 30 juin 2021

## 4.9 Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)</b>	<b>- 25 250</b>	<b>- 18 407</b>	<b>- 10 924</b>
<b>Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir</b>	<b>- 11 736</b>	<b>- 26 324</b>	<b>- 213</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	29	- 26	- 20
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 9 449	- 23 529	- 1 518
Engagements par signature	- 2 316	- 2 769	1 325
<b>Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie</b>	<b>- 13 514</b>	<b>7 917</b>	<b>- 10 711</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	- 11 834	11 294	- 4 102
Engagements par signature	- 1 680	- 3 377	- 6 609
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)</b>	<b>259</b>	<b>- 3 079</b>	<b>- 2 776</b>
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	126	- 1 187	- 2 415
Engagements par signature	133	- 1 892	- 361
<b>Autres actifs (C)</b>	<b>48</b>	<b>- 37</b>	<b>- 21</b>
<b>Risques et charges (D)</b>	<b>222</b>	<b>2 029</b>	<b>1 723</b>
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E)=(A)+(B)+(C)+(D)</b>	<b>- 24 721</b>	<b>- 19 494</b>	<b>- 11 998</b>
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	-	-
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	-	-	-
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	- 424	- 1 493	- 1 178
Récupérations sur prêts et créances	398	1 122	604
comptabilisés au coût amorti	398	1 122	604
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-	-
Décotes sur crédits restructurés	- 215	- 282	- 97
Pertes sur engagements par signature	-	-	-
Autres pertes	-	-	-
Autres produits	-	-	-
<b>Coût du risque</b>	<b>- 24 962</b>	<b>- 20 147</b>	<b>- 12 669</b>

## 4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>5</b>
Plus-values de cession	-	7	5
Moins-values de cession	1	- 1	-
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Plus-values de cession	-	-	-
Moins-values de cession	-	-	-
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>5</b>

## 4.11 Impôts

### Charge d'impôt

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
Charge d'impôt courant	- 9 766	- 20 911	- 11 830
Charge d'impôt différé	2 816	2 762	1 854
<b>Total Charge d'impôt</b>	<b>- 6 950</b>	<b>- 18 149</b>	<b>- 9 976</b>

### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 30 juin 2022

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	65 058	25,83%	- 16 804
Effet des différences permanentes			7 973
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			-4 275
Effet de l'imposition à taux réduit			419
Changement de taux			-
Effet des autres éléments			5 737
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>10,68%</b>	<b>- 6 950</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéficiaires taxables en France au 30 juin 2022.

### Au 31 décembre 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Base</b>	<b>Taux d'impôt</b>	<b>Impôt</b>
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	90 689	28,41%	- 25 765
Effet des différences permanentes			5 334
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			- 5 654
Effet de l'imposition à taux réduit			742
Changement de taux			-
Effet des autres éléments			7 194
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>20,01%</b>	<b>- 18 149</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2021.

### Au 30 juin 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Base</b>	<b>Taux d'impôt</b>	<b>Impôt</b>
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	54 499	28,41%	- 15 483
Effet des différences permanentes		-	5 427
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		-	-
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		-	- 3 876
Effet de l'imposition à taux réduit		-	338
Changement de taux		-	-
Effet des autres éléments		-	3 618
<b>Taux et charge effectifs d'impôt</b>		<b>18,30%</b>	<b>- 9 976</b>

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 30 juin 2021.

## 4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période.

### Détail des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021	30/06/2021
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>			
<b>Gains et pertes sur écarts de conversion</b>	-	-	-
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	-	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables</b>	<b>- 5 516</b>	<b>295</b>	<b>269</b>
Ecart de réévaluation de la période	- 4 232	270	249
Transferts en résultat	- 1 255	-	-
Autres variations	- 29	25	20
<b>Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en résultat	-	-	-
Autres variations	-	-	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>754</b>	<b>- 144</b>	<b>- 68</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables</b>	<b>- 4 762</b>	<b>151</b>	<b>201</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>			
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	3 380	1 395	1 049
<b>Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Ecart de réévaluation de la période	-	-	-
Transferts en réserves	-	-	-
Autres variations	-	-	-
<b>Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables</b>	<b>- 2 059</b>	<b>205 683</b>	<b>74 792</b>
Ecart de réévaluation de la période	- 2 059	205 009	74 118
Transferts en réserves	-	684	674
Autres variations	-	- 10	-
<b>Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence</b>	<b>- 814</b>	<b>- 6 616</b>	<b>- 2 658</b>
<b>Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables</b>	<b>507</b>	<b>200 462</b>	<b>73 183</b>
<b>Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>- 4 255</b>	<b>200 613</b>	<b>73 384</b>
Dont part du Groupe	- 4 255	200 613	73 384
Dont participations ne donnant pas le contrôle	-	-	-

## 5 Informations sectorielles

### Information par secteur opérationnel

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par la Direction générale pour le pilotage de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondant aux métiers de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou et conformes à la nomenclature en usage au sein de Crédit Agricole S.A., sont les suivants :

- Banque de proximité
- Gestion pour compte propre et divers

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

DECOMPOSITION DU PNB PAR SECTEUR D'ACTIVITE	31/06/2022				
	Produits nets d'intérêts	Produits nets des commissions	Produits nets sur opérations financières	Autres produits nets d'exploitation	Produit Net Bancaire
1 - Banque de Proximité	74 310	66 857		7 166	148 333
2 - Gestion pour compte propre et divers (1)			44 435		44 435
<b>TOTAUX</b>	<b>74 310</b>	<b>66 857</b>	<b>44 435</b>	<b>7 166</b>	<b>192 768</b>

(1) Dont acompte sur dividendes versés par la SAS Rue La Boétie pour 31 635 milliers d'euros.

DECOMPOSITION DU PNB PAR SECTEUR D'ACTIVITE	31/12/2021				
	Produits nets d'intérêts	Produits nets des commissions	Produits nets sur opérations financières	Autres produits nets d'exploitation	Produit Net Bancaire
1 - Banque de Proximité	133 533	118 914		15 639	268 086
2 - Gestion pour compte propre et divers (1)			38 712		38 712
<b>TOTAUX</b>	<b>133 533</b>	<b>118 914</b>	<b>38 712</b>	<b>15 639</b>	<b>306 798</b>

(1) Dont acompte sur dividendes versés par la SAS Rue La Boétie pour 19 974 milliers d'euros.

DECOMPOSITION DU PNB PAR SECTEUR D'ACTIVITE	30/06/2021				
	Produits nets d'intérêts	Produits nets des commissions	Produits nets sur opérations financières	Autres produits nets d'exploitation	Produit Net Bancaire
1 - Banque de Proximité	66 688	60 491		-484	126 745
2 - Gestion pour compte propre et divers (1)			32 026		32 026
<b>TOTAUX</b>	<b>66 688</b>	<b>60 491</b>	<b>32 026</b>	<b>-484</b>	<b>158 771</b>

(1) Dont acompte sur dividendes versés par la SAS Rue La Boétie pour 19 974 milliers d'euros.

## 6 Notes relatives au bilan

### 6.1 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	69 128	13 163
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	197 273	199 402
Instruments de capitaux propres	59 279	50 648
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI (1)	137 994	148 754
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>266 401</b>	<b>212 565</b>
Dont Titres prêtés	-	-

(1) Dont 60 783 milliers d'euros d'OPCVM au 30 juin 2022 (contre 50 652 milliers d'euros au 31 décembre 2021)

#### Passifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2022	31/12/2021
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	65 787	15 227
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>65 787</b>	<b>15 227</b>

### 6.2 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en milliers d'euros)	30/06/2022			31/12/2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	34 829	30	- 2 865	98 203	2 925	- 244
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 275 577	371 384	- 9 796	1 276 982	373 298	- 9 651
<b>Total</b>	<b>1 310 406</b>	<b>371 414</b>	<b>- 12 661</b>	<b>1 375 185</b>	<b>376 223</b>	<b>- 9 895</b>

### ***Instrumentes de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables***

	30/06/2022			31/12/2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées	15 373	10	- 477	58 842	2 841	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	19 456	20	- 2 388	39 361	84	- 244
<b>Total des titres de dettes</b>	<b>34 829</b>	<b>30</b>	<b>- 2 865</b>	<b>98 203</b>	<b>2 925</b>	<b>- 244</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
<b>Total des prêts et créances</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables</b>	<b>34 829</b>	<b>30</b>	<b>- 2 865</b>	<b>98 203</b>	<b>2 925</b>	<b>- 244</b>
Impôts sur les bénéfices		- 8	-		- 761	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)</b>		<b>22</b>	<b>- 2 865</b>		<b>2 164</b>	<b>- 244</b>

### ***Instrumentes de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables***

#### Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres non recyclables

	30/06/2022			31/12/2021		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	4 553	-	-	4 553	-	-
Titres de participation non consolidés	1 271 024	371 384	- 9 796	1 272 429	373 298	- 9 651
<b>Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables</b>	<b>1 275 577</b>	<b>371 384</b>	<b>- 9 796</b>	<b>1 276 982</b>	<b>373 298</b>	<b>- 9 651</b>
Impôts sur les bénéfices		- 10 720	-		- 10 779	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)</b>		<b>360 664</b>	<b>- 9 796</b>		<b>362 519</b>	<b>- 9 651</b>

Instruments de capitaux propres ayant été décomptabilisés au cours de la période

	30/06/2022			31/12/2021		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés <sup>(1)</sup>	Pertes cumulées réalisées <sup>(1)</sup>	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés <sup>(1)</sup>	Pertes cumulées réalisées <sup>(1)</sup>
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-	-	-
Titres de participation non consolidés	-	-	-	4	-	- 684
<b>Total Placements dans des instruments de capitaux propres</b>	-	-	-	<b>4</b>	-	<b>- 684</b>
Impôts sur les bénéfices		-	-		-	-
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables (nets d'impôt)</b>		-	-		-	<b>- 684</b>

(1) Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

### 6.3 Actifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1 891 235	1 952 486
Prêts et créances sur la clientèle	11 874 976	11 677 998
Titres de dettes	598 338	554 615
<b>Valeur au bilan</b>	<b>14 364 549</b>	<b>14 185 099</b>

#### ***Prêts et créances sur les établissements de crédit***

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	52 574	41 810
<i>dont comptes ordinaires débiteurs non douteux (1)</i>	19 055	8 507
<i>dont comptes et prêts au jour le jour non douteux (1)</i>	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	98	19
Prêts subordonnés	352	350
Autres prêts et créances	-	-
<b>Valeur brute</b>	<b>53 024</b>	<b>42 179</b>
Dépréciations	-	-
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>53 024</b>	<b>42 179</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	1 378 092	1 724 663
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	460 119	185 644
Prêts subordonnés	-	-
<b>Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>1 838 211</b>	<b>1 910 307</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 891 235</b>	<b>1 952 486</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

## Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	3 254	2 907
Autres concours à la clientèle	12 091 420	11 871 391
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Prêts subordonnés	396	398
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	17 214	25 320
Comptes ordinaires débiteurs	25 969	26 378
<b>Valeur brute</b>	<b>12 138 253</b>	<b>11 926 394</b>
Dépréciations	- 263 277	- 248 396
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>11 874 976</b>	<b>11 677 998</b>
<b>Opérations de location-financement</b>		
Location-financement immobilier	-	-
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	-	-
<b>Valeur brute</b>	-	-
Dépréciations	-	-
<b>Valeur nette des opérations de location-financement</b>	-	-
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>11 874 976</b>	<b>11 677 998</b>

(1) Au 30 juin 2022, le montant des prêts garantis par l'Etat (PGE) accordés à la clientèle par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou dans le cadre des mesures de soutien à l'économie suite à la crise sanitaire liée à la COVID-19 s'élève à 244 589 milliers d'euros.

## Titres de dettes

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Effets publics et valeurs assimilées	285 498	187 679
Obligations et autres titres à revenu fixe	313 080	367 104
<b>Total</b>	<b>598 578</b>	<b>554 783</b>
Dépréciations	- 240	- 168
<b>Valeur au bilan</b>	<b>598 338</b>	<b>554 615</b>

## 6.4 Passifs financiers au coût amorti

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Dettes envers les établissements de crédit	8 259 680	8 384 100
Dettes envers la clientèle	4 957 607	4 848 117
Dettes représentées par un titre	53 830	196 443
<b>Valeur au bilan</b>	<b>13 271 117</b>	<b>13 428 660</b>

### **Dettes envers les établissements de crédit**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	81 991	14 525
<i>dont comptes ordinaires créditeurs (1)</i>	80 682	4 076
<i>dont comptes et emprunts au jour le jour (1)</i>	-	-
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	28 534	28 534
<b>Total</b>	<b>110 525</b>	<b>43 059</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	57	193
Titres donnés en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	8 149 098	8 340 848
<b>Total</b>	<b>8 149 155</b>	<b>8 341 041</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>8 259 680</b>	<b>8 384 100</b>

(1) Ces opérations composent pour partie la rubrique "Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit" du Tableau des flux de trésorerie.

### **Dettes envers la clientèle**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Comptes ordinaires créditeurs	4 368 429	4 168 723
Comptes d'épargne à régime spécial	52 648	53 490
Autres dettes envers la clientèle	536 530	625 904
Titres donnés en pension livrée	-	-
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Dettes nées d'opérations de réassurance	-	-
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>4 957 607</b>	<b>4 848 117</b>

### **Dettes représentées par un titre**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	-	-
Titres de créances négociables	-	151 000
Emprunts obligataires	53 830	45 443
Autres dettes représentées par un titre	-	-
<b>Valeur au bilan</b>	<b>53 830</b>	<b>196 443</b>

## 6.5 Immeubles de placement

	31/12/2021	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2022
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	75 391	-	8 398	-	-	-	83 789
Amortissements et dépréciations	- 12 083	-	- 1 457	-	-	-	- 13 540
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>63 308</b>	<b>-</b>	<b>6 941</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>70 249</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

	31/12/2020	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
<i>(en milliers d'euros)</i>							
Valeur brute	61 867	-	13 750	- 226	-	-	75 391
Amortissements et dépréciations	- 9 966	-	- 2 184	67	-	-	- 12 083
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>51 901</b>	<b>-</b>	<b>11 566</b>	<b>- 159</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>63 308</b>

(1) Y compris immeubles de placement donnés en location simple

### Juste valeur des immeubles de placement

La valeur de marché des immeubles de placement comptabilisés au coût, établie "à dire d'expert", s'élève à 90 865 milliers d'euros au 30 juin 2022 contre 81 897 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

<i>En milliers d'euros</i>		30/06/2022	31/12/2021
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1	-	-
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	90 865	81 897
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	-	-
<b>Valeur de marché des immeubles de placement</b>		<b>90 865</b>	<b>81 897</b>

Tous les immeubles de placement font l'objet d'une comptabilisation au coût au bilan.

## 6.6 Ecarts d'acquisition

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021 BRUT	31/12/2021 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	Ecarts de conversion	Autres mouvements	30/06/2022 BRUT	30/06/2022 NET
SAS Square Habitat Touraine Poitou	3 579	3 579	-	-	-	-	-	3 579	3 579
<b>TOTAL</b>	<b>3 579</b>	<b>3 579</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>3 579</b>	<b>3 579</b>

Un écart d'acquisition a été constaté pour la première fois au 31/12/2021 suite à l'entrée de la SAS Square Habitat Touraine Poitou dans le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou.

Cette entrée dans le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou fait suite au franchissement des seuils de consolidation fixés par le groupe Crédit Agricole SA.

L'écart d'acquisition comptabilisé a été déterminé par différence entre la situation nette comptable de la SAS Square Habitat Touraine Poitou en 2010 et le coût d'achat des titres.

Au 30 juin 2022, sur la base des travaux d'analyse des éléments incorporels de la SAS Square Habitat Touraine Poitou, aucune dépréciation de l'écart d'acquisition ne s'avère nécessaire.

## 6.7 Provisions

	31/12/2021	Variations de périmètre	Dotations (4)	Reprises utilisées	Reprises non utilisées (4)	Ecarts de conversion	Autres mouvements (5)	30/06/2022
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Risques sur les produits épargne-logement	17 410	-	-	-	- 8 866	-	-	8 544
Risques d'exécution des engagements par signature (4)	29 535	-	36 674	-	- 32 811	-	-	33 398
Risques opérationnels (1)	7 986	-	-	-	- 470	-	-	7 516
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (2)	4 421	-	1 435	-	-	-	- 3 380	2 476
Litiges divers	3 069	-	656	- 132	- 141	-	-	3 452
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques (3)	4 319	-	1 029	- 1 578	- 22	-	- 1	3 747
<b>TOTAL</b>	<b>66 740</b>	<b>-</b>	<b>39 794</b>	<b>- 1 710</b>	<b>- 42 310</b>	<b>-</b>	<b>- 3 381</b>	<b>59 133</b>

(1) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(2) Dont 1 337 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, dont 1 004 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(3) Dont 1 813 milliers d'euros de provisions sur les intérêts des DAT à taux progressif.

(4) Suite au changement de méthode de provisionnement du risque crédit au 01/01/2018, les schémas comptables du groupe entraînent la comptabilisation de flux techniques de dotations et de reprises.

(5) Dont - 3 380 milliers d'euros au titre des engagements en matière d'indemnité de fin de carrière compte tenu de la hausse des taux depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

	31/12/2020	01/01/2021	Variations de périmètre	Dotations (4)	Reprises utilisées	Reprises non utilisées (4)	Ecarts de conversion	Autres mouvements	31/12/2021
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Risques sur les produits épargne-logement	18 986	-	-	-	-	- 1 576	-	-	17 410
Risques d'exécution des engagements par signature (4)	21 495	-	-	68 866	-	- 60 826	-	-	29 535
Risques opérationnels (1)	7 324	-	-	918	-	- 256	-	-	7 986
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (2)	4 356	-	330	-	-	- 265	-	-	4 421
Litiges divers	3 118	-	-	1 228	- 435	- 842	-	-	3 069
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres risques (3)	5 673	-	-	2 478	- 1 581	- 2 251	-	-	4 319
<b>TOTAL</b>	<b>60 952</b>	<b>-</b>	<b>330</b>	<b>73 490</b>	<b>- 2 016</b>	<b>- 66 016</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>66 740</b>

(1) Cette provision est destinée à couvrir les risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement.

(2) Dont 3 282 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, dont 1 004 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

(2) Impact estimé de la 1<sup>ère</sup> application de la décision IFRS IC du 21 avril 2021 portant sur le calcul des engagements relatifs à certains régimes à prestations définies. Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'impact sur les engagements sociaux (retraites) aurait été de 276 milliers d'euros.

(2) La variation de périmètre résulte de l'impact de l'intégration de la SAS Square Habitat Touraine Poitou dans le périmètre de consolidation au 31 décembre 2021.

(3) Dont 2 290 milliers d'euros de provisions sur les intérêts des DAT à taux progressif.

(4) Suite au changement de méthode de provisionnement du risque crédit au 01/01/2018, les schémas comptables du groupe entraînent la comptabilisation de flux techniques de dotations et de reprises.

## 6.8 Capitaux propres

### Composition du capital au 30 juin 2022

Au 30 juin 2022, la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

	Nombre de titres au 30/06/2022	% du capital	% des droits de vote
<b>Répartition du capital de la Caisse Régionale</b>			
<b>Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)</b>	<b>1 064 708</b>	<b>16,88%</b>	<b>0,00%</b>
Dont part du Public	986 424	15,64%	
Dont part Sacam Mutualisation	59 493	0,94%	
Dont part autodétenue	18 791	0,30%	
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>1 581 647</b>	<b>25,07%</b>	<b>0,00%</b>
Dont part du Public	-	0,00%	
Dont part Crédit Agricole S.A.	-	0,00%	
Dont part Sacam Mutualisation	1 581 647	25,07%	
<b>Parts sociales</b>	<b>3 662 135</b>	<b>58,05%</b>	<b>100,00%</b>
Dont 64 Caisses Locales	3 662 116	58,05%	
Dont 18 administrateurs de la Caisse régionale	18	0,00%	
Dont Crédit Agricole S.A.	-	0,00%	
Dont Sacam Mutualisation	1	0,00%	
Dont Autres	-	0,00%	
<b>Total</b>	<b>6 308 490</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

La valeur nominale des titres est de 15,25 euros et le montant total du capital est de 90 204 milliers d'euros.

### Dividendes

Au titre de l'exercice 2021, l'Assemblée générale du 25/03/2022 de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a approuvé le versement d'un dividende net par part sociale de 1,60 %.

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par part sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2018	3,20	3,20	1,75 %
2019	3,24	3,24	1,50 %
2020	2,92	2,92	1,50 %
2021	2,98	2,98	1,60 %

### Dividendes payés au cours de l'exercice

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 13 800 milliers d'euros en 2022.

## 7 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

### Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>1 818 972</b>	<b>1 839 299</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>1 443 148</b>	<b>1 446 864</b>
Engagements en faveur des établissements de crédit	-	-
Engagements en faveur de la clientèle	1 443 148	1 446 864
Ouverture de crédits confirmés	662 545	722 614
<i>Ouverture de crédits documentaires</i>	5 224	6 645
<i>Autres ouvertures de crédits confirmés</i>	657 321	715 969
Autres engagements en faveur de la clientèle	780 603	724 250
<b>Engagements de garantie</b>	<b>375 824</b>	<b>392 435</b>
Engagements d'ordre des établissements de crédit	55 906	55 839
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires	1 381	515
Autres garanties	54 525	55 324
Engagements d'ordre de la clientèle	319 918	336 596
Cautions immobilières	60 704	63 526
Autres garanties d'ordre de la clientèle	259 214	273 070
<b>Engagements sur titres</b>	-	-
Titres à livrer	-	-
<b>Engagements reçus</b>	<b>4 223 558</b>	<b>4 050 757</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>15 599</b>	<b>15 777</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	15 599	15 777
Engagements reçus de la clientèle	-	-
<b>Engagements de garantie</b>	<b>4 205 623</b>	<b>4 034 980</b>
Engagements reçus des établissements de crédit	277 650	270 360
Engagements reçus de la clientèle	3 927 973	3 764 620
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	554 086	579 316
Autres garanties reçues	3 373 887	3 185 304
<b>Engagements sur titres</b>	<b>2 336</b>	-
Titres à recevoir	2 336	-

### ***Instruments financiers remis et reçus en garantie***

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>30/06/2022</b>	<b>31/12/2021</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	5 208 825	5 486 114
Titres prêtés	-	-
Dépôts de garantie sur opérations de marché	-	-
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	28 534	28 534
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>5 237 359</b>	<b>5 514 648</b>
<b>Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie</b>		-
Autres dépôts de garantie	-	-
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>		-
Titres empruntés	-	-
Titres et valeurs reçus en pension	-	-
Titres vendus à découvert	-	-
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	-	-

Au 30 juin 2022 la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas utilisé les titres souscrits auprès des "FCT Crédit Agricole Habitat" comme dispositif de refinancement.

### ***Créances apportées en garantie***

Au cours du premier semestre 2022, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a apporté 5 208 825 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 5 486 114 milliers d'euros au 31 décembre 2021. La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou a apporté :

- 4 108 792 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 4 350 348 milliers d'euros au 31 décembre 2021 ;
- 150 458 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 192 230 milliers d'euros au 31 décembre 2021 ;
- 949 574 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 943 436 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

## **8 *Reclassements d'instruments financiers***

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a pas opéré en 2022 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

## **9 *Juste valeur des instruments financiers et informations diverses***

### **9.1 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur**

#### ***Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation***

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

## Actifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>69 128</b>	-	<b>69 128</b>	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	69 128	-	69 128	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>197 273</b>	<b>14 094</b>	<b>76 248</b>	<b>106 945</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>59 279</b>	-	<b>11 190</b>	<b>48 103</b>
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>137 994</b>	<b>14 094</b>	<b>65 058</b>	<b>58 842</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 395	-	-	1 395
Titres de dettes	136 599	14 094	65 058	57 447
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>1 310 406</b>	<b>34 828</b>	<b>1 267 253</b>	<b>8 325</b>
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 275 577	-	1 267 252	8 325
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	34 829	34 828	1	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	34 829	34 828	1	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>161 494</b>	-	<b>161 494</b>	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>1 738 301</b>	<b>48 922</b>	<b>1 574 123</b>	<b>115 270</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>		-	-	-

	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>13 163</b>	-	<b>13 163</b>	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-	-	-
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	-	-	-	-
Instruments dérivés	13 163	-	13 163	-
<b>Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>199 402</b>	<b>14 817</b>	<b>94 358</b>	<b>90 227</b>
<b>Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat</b>	<b>50 648</b>	-	<b>10 064</b>	<b>40 584</b>
<b>Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI</b>	<b>148 754</b>	<b>14 817</b>	<b>84 294</b>	<b>49 643</b>
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 219	-	-	1 219
Titres de dettes	147 535	14 817	84 294	48 424
<b>Actifs représentatifs de contrats en unités de compte</b>	-	-	-	-
Effets publics et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et autres titres à revenu fixe	-	-	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	-	-	-	-
OPCVM	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
<b>Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres</b>	<b>1 375 185</b>	<b>98 202</b>	<b>1 269 297</b>	<b>7 686</b>
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	1 276 982	-	1 269 296	7 686
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	98 203	98 202	1	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres de dettes	98 203	98 202	1	-
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>14 815</b>	-	<b>14 815</b>	-
<b>TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR</b>	<b>1 602 565</b>	<b>113 019</b>	<b>1 391 633</b>	<b>97 913</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		6 303		69 534
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX</b>		<b>6 303</b>	-	<b>69 534</b>

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

	30/06/2022	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>65 787</b>	-	<b>65 776</b>	<b>11</b>
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	11	-	-	11
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	65 776	-	65 776	-
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>37 866</b>	<b>-</b>	<b>37 866</b>	<b>-</b>
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>103 653</b>	<b>-</b>	<b>103 642</b>	<b>11</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

	31/12/2021	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>15 227</b>	<b>11</b>	<b>15 216</b>	<b>-</b>
Titres vendus à découvert	-	-	-	-
Titres donnés en pension livrée	-	-	-	-
Dettes représentées par un titre	11	11	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	15 216	-	15 216	-
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>145 812</b>	<b>-</b>	<b>145 812</b>	<b>-</b>
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>161 039</b>	<b>11</b>	<b>161 028</b>	<b>-</b>
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			-	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		-		-
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	-	
<b>Total des transferts vers chacun des niveaux</b>		<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>

## 9.2 Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

### Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

Tableau 1 sur 3	Total Actifs financiers valorisés à la juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction					
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés
<i>(en milliers d'euros)</i>							
<b>Solde de clôture (31/12/2021)</b>	<b>97 913</b>	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	7 108	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	6 469	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	639	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	13 445	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	- 3 196	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture (30/06/2022)</b>	<b>115 270</b>	-	-	-	-	-	-

Tableau 2 sur 3  (en milliers d'euros)	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat													
	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat		Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI					Actifs représentatifs de contrats en unités de compte				Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
	Actions et autres titres à revenu variable	Titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres de dettes	Effets publics et valeurs assimilées	Obligations et autres titres à revenu fixe	Actions et autres titres à revenu variable	OPCVM	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes
<b>Solde de clôture (31/12/2021)</b>	-	40 584	-	1 219	-	-	48 424	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	3 592	-	- 17	-	-	2 894	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	3 592	-	- 17	-	-	2 894	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	-	5 526	-	193	-	-	7 726	-	-	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	- 1 599	-	-	-	-	- 1 597	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture (30/06/2022)</b>	-	48 103	-	1 395	-	-	57 447	-	-	-	-	-	-	-

Tableau 3 sur 3  (en milliers d'euros)	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres				Instruments dérivés de couverture
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés en à la juste valeur par capitaux propres recyclables			
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes	
<b>Solde de clôture (31/12/2021)</b>	7 686	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	639	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	639	-	-	-	-
Achats de la période	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture (30/06/2022)</b>	<b>8 325</b>	-	-	-	-

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

<b>Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture</b>	<b>7 720</b>
Comptabilisés en résultat	7 081
Comptabilisés en capitaux propres	639

### **Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3**

	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction						Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés		
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Solde de clôture (31/12/2021)</b>	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Gains /pertes de la période (1)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	11	-	-	11	-	-	-	-	-
Ventes de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts vers niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde de clôture (30/06/2022)</b>	<b>11</b>	-	-	<b>11</b>	-	-	-	-	-

(1) Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

<b>Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture</b>	-
Comptabilisés en résultat	-
Comptabilisés en capitaux propres	-

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres".

### **9.3 Réformes des indices de référence**

Le Groupe Crédit Agricole a mis en œuvre début 2019 un programme pour préparer et encadrer la transition des indices de référence pour l'ensemble de ses activités, avec une déclinaison en projets dédiés dans chaque entité impactée. Ce programme s'est inscrit dans les calendriers et standards définis par les travaux de place - dont certains auxquels le Crédit Agricole a activement participé - et le cadre réglementaire européen (BMR).

Conformément aux recommandations des groupes de travail nationaux et des autorités, le Groupe a privilégié autant que possible des bascules vers les indices alternatifs par anticipation de la disparition des indices de référence tout en visant le respect des échéances fixées par la place voire imposées par les autorités et autant que possible les jalons incitatifs. D'importants investissements et une forte mobilisation des équipes support et des métiers ont

été mis en œuvre pour adapter les outils et absorber la charge de travail induite par les transitions, y compris pour la modification des contrats. Il est à noter que les développements informatiques ont été très dépendants du calendrier de détermination des indices alternatifs cibles aux LIBOR et de l'émergence de standards de marché.

### **Bilan au 30/06/2022 des transitions et évolutions récentes :**

La réalisation ordonnée et maîtrisée de ces transitions a été assurée par l'ensemble des actions entreprises depuis 2019. Les travaux menés ont également permis de mettre les entités du Groupe en capacité de gérer les nouvelles offres de produits référençant des RFR (Risk Free Rates).

A l'échelle du Groupe Crédit Agricole, peu de contrats référençant l'EONIA ou les LIBOR CHF, EUR, GBP et JPY n'ont pas pu faire l'objet d'une renégociation contractuelle avant le 31 décembre 2021 ou être basculés sur un indice alternatif par activation de la clause de fallback. Le nombre de contrats encore en cours de renégociation contractuelle pour remplacer l'indice de référence est maintenant insignifiant à l'échelle des entités concernées, a fortiori au niveau du Groupe Crédit Agricole. Aussi, les LIBOR synthétiques ne sont utilisés par le Groupe que pour de très rares contrats.

### **Gestion des risques :**

Outre la préparation et la mise en œuvre du remplacement des indices de référence disparaissant ou devenant non représentatifs au 31 décembre 2021 et la mise en conformité avec la réglementation BMR, les travaux du projet ont également porté sur la gestion et le contrôle des risques inhérents aux transitions des indices de référence, notamment sur les volets financiers, opérationnels, juridiques et conformité en particulier sur le volet protection des clients (prévention du « conduct risk »).

### **LIBOR USD :**

En 2022, les travaux du programme de transition se poursuivent, notamment pour préparer la cessation de la publication du LIBOR USD ou sa non représentativité en juin 2023. Ce volet concerne en premier lieu la banque d'investissement CACIB, entité du Groupe la plus exposée à cet indice pour lequel les transitions des stocks de contrats débutent seulement. Il est anticipé que les transitions interviendront à partir du S1 2023 pour les dérivés et fin juin 2023 pour les dérivés non compensés couverts par le protocole ISDA. La mise en œuvre d'un dispositif législatif pourra être confirmé ultérieurement par les autorités britanniques sachant que les autorités américaines ont pour leur part déjà validé la désignation de taux de remplacement statutaires du LIBOR USD pour les contrats de droit américain.

Afin que les relations de couvertures comptables affectées par cette réforme des indices de référence puissent être maintenues malgré les incertitudes sur le calendrier et les modalités de transition entre les indices de taux actuels et les nouveaux indices, l'IASB a publié des amendements à IAS 39, IFRS 9 et IFRS 7 en septembre 2019 qui ont été adoptés par l'Union européenne le 15 janvier 2020. Le Groupe applique ces amendements tant que les incertitudes sur le devenir des indices auront des conséquences sur les montants et les échéances des flux d'intérêt et considère, à ce titre, que tous ses contrats de couverture sur les indices concernés, peuvent en bénéficier.

D'autres amendements, publiés par l'IASB en août 2020, complètent ceux publiés en 2019 et se concentrent sur les conséquences comptables du remplacement des anciens taux d'intérêt de référence par d'autres taux de référence à la suite des réformes. Ces modifications, dites

« Phase 2 », concernent principalement les modifications des flux de trésorerie contractuels. Elles permettent aux entités de ne pas dé-comptabiliser ou ajuster la valeur comptable des instruments financiers pour tenir compte des changements requis par la réforme, mais plutôt de mettre à jour le taux d'intérêt effectif pour refléter le changement du taux de référence alternatif.

En ce qui concerne la comptabilité de couverture, les entités n'auront pas à déqualifier leurs relations de couverture lorsqu'elles procèdent aux changements requis par la réforme et sous réserve d'équivalence économique.

Au 30 juin 2022, la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou n'a plus d'instruments de couverture impactés par la réforme sur lesquels subsistent des incertitudes.

## **10 Événements postérieurs au 30 juin 2022**

Par un arrêt rendu le 13/07/2022, la Cour de cassation a confirmé la mise hors de cause de la Caisse régionale dans le litige l'opposant à la SCI ROMIS, en présence de la société Pacifica et de la société Hospitalière d'assurances mutuelles.

La Cour de cassation a confirmé la décision rendue par la Cour d'appel, ce qui met un terme définitif à ce litige.

Sur ce dossier, la Caisse régionale avait constitué une provision à hauteur de 600 milliers d'euros, provision qui sera reprise sur le second semestre 2022.

## 4 Rapports des Commissaires aux Comptes sur l'information financière semestrielle

**BECOUBE**  
1, rue de Buffon  
CS 10629  
49106 Angers cedex 02  
S.A.S. au capital de € 309 700  
323 470 427 R.C.S. Angers

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de l'Ouest-atlantique

**ERNST & YOUNG Audit**  
Tour First  
TSA 14444  
92037 Paris-La Défense cedex  
S.A.S. à capital variable  
344 366 315 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles et du Centre

### Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou

Période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022

#### Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle

Aux Sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- ▶ l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, relatifs à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ▶ la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

#### 1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur

ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34, norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

## 2. Vérification spécifique

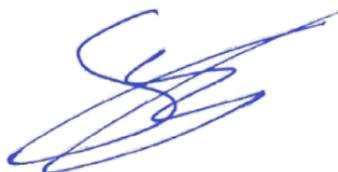
Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Angers et Paris-La Défense, le 5 septembre 2022

Les Commissaires aux Comptes

BECOUBE



Rémi Sourice

ERNST & YOUNG Audit



Luc Valverde